

LE DOUANIER

Francophone

n°19

Mai 2026



10 ans au service des douanes francophones



Éditorial du Président

Se former,
Se divertir,
S'entraider



10 ans du Douanier Francophone

Il y a dix ans naissait une ambition simple mais forte : créer un espace d'expression, de partage et de réflexion pour les douaniers francophones.

Dix années plus tard, Le Douanier Francophone est devenu bien plus qu'un journal. Il est un trait d'union. Un lieu où se croisent les expériences, les expertises et les visions d'une douane moderne, engagée et ouverte sur le monde.

Au fil des éditions, vous avez été nombreux à faire vivre cette publication.

Douaniers de terrain, cadres, experts, partenaires... chacun a contribué à bâtir une parole collective, riche et utile.

Car ce journal n'appartient pas à une structure, il appartient à une communauté.

Pendant ces dix années, nous avons accompagné les évolutions de nos métiers, analysé les mutations du commerce international, mis en lumière les enjeux de sécurité, de santé publique et de lutte contre les trafics.

Nous avons aussi, et surtout, donné la parole à celles et ceux qui agissent au quotidien, souvent dans l'ombre, mais toujours avec engagement.

Ce journal est le reflet d'une conviction profonde.

La coopération et le partage de connaissances sont des leviers essentiels pour relever les défis douaniers d'aujourd'hui et de demain.

Bien sûr, le chemin parcouru ne doit pas nous faire oublier celui qu'il reste à tracer.

Dans un monde en constante mutation, où les menaces évoluent rapidement, nous devons continuer à innover, à élargir notre audience et à renforcer notre impact.

Les dix prochaines années devront être celles de la consolidation et de l'ambition.

Une ambition éditoriale, une ambition internationale et bien sûr une ambition collective.

À vous toutes et tous qui lisez, contribuez et soutenez Le Douanier Francophone, je veux adresser un message simple, je vous dis merci.

Merci pour votre confiance, votre engagement et votre fidélité.

Continuons, ensemble, à faire vivre cette voix singulière de la douane francophone.

Luc Doumont

Président de l'AIDF

Directeur de publication du Douanier Francophone



LE DOUANIER FRANCOPHONE
Directeur de la publication Luc Doumont
Conception : Francis Anaya
Dépôt légal à parution du journal
Parution biannuelle - Courriel : siege@aidfdouaniers.org
Site internet : aidfdouaniers.org

Sommaire



- 2 L'éditorial du Président de l'AIDF
- 4 - La Fecataekwondo a présenté ses vœux
- Félicitations à nos membres AIDF Bénin
- 5 - Installation du Président du Conseil Régional
- Félicitations Monsieur BIO NIGAN Salim
- 6 - Communiqué de l'AIDF
- Décès du Colonel Djaha Konan Benoît
- 7 Les femmes au cœur de la sécurité portuaire et des échanges en Afrique
- 8 La problématique des prix de transfert
- 17 Ormuz, quand l'histoire se rappelle à nous
- 18 Lutte contre le narcotrafic : le rôle clé des douanes au sein des GIR
- 20 Le roman L'ODYSSÉE DE DEMBA ou Portrait de la résilience
- 21 - Le Brésil rejoint le système TIR : un signal fort pour la douane mondiale
- AIDF – Le Mali à l'honneur à Bruxelles !
- 22 - L'AIDF, un acteur engagé dans la promotion des talents littéraires de ses adhérents
- Présentation délégué Aidf de Guinée équat.
- 23 Solidarité AIDF RDC
- 24 Lancement d'une formation en enseignement à distance (EAD)
- 26 La Douane : une administration méconnue, trop souvent mésestimée...
- 27 Brazzaville au cœur de la valeur transactionnelle
- 29 Impact du conflit iranien sur l'économie de l'Afrique centrale : le cas du Congo-Brazzaville
- 31 Clôture de la 14ème session de formation de base en RDC
- 32 Décision de la Cour suprême des États-Unis relative aux droits de douane ...
- 33 Maroua : un cadre douanier au service des racines et du lien communautaire
- 36 Garoua : la douane camerounaise déjoue une fraude numérique majeure
- 40 Le contrôle renforcé par des moyens auxiliaires (détection fraude documentaire)
- 51 Vers un corps européen de douaniers : une évolution logique et nécessaire
- 53 Aux frontières du futur : l'intelligence artificielle face au défi démographique
- 54 Le commerce mondial des armes : entre recomposition stratégique et nouveaux...
- Une excellente nouvelle pour l'AIDF et son engagement international
- Cameroun – Promotion au sein des Douanes
- 57 L'Accord Union Européenne–Moldavie est bien plus qu'un accord de libre-échange
- 59 Frontière Andorre–Espagne
- 60 États-Unis : vers un remboursement massif des droits de douane contestés
- 61 Rencontres institutionnelles (Aidf Cameroun)
- 62 Poésie douanière

Sommaire (suite)



64

Le droit douanier à l'assaut de l'économie numérique

69

Association dites non à la drogue, oui à la vie

71

- 3ème tournoi international de football
- Aidf Cameroun : Félicitations à ...

72

Mexique : entre dépendance américaine...

73

CAPE : la révolution silencieuse de la douane américaine.

74

ITAR et réglementation européenne : deux visions du contrôle des exportations sensibles

76

Cannabis , quand la mémoire vacille entre réalité et illusion

77

- Une avancée majeure dans les relations entre l'État et le contribuable
- Saisie de faux stylos Mounjaro, révélatrice d'un trafic pharmaceutique mondialisé.

79

Décarbonation du transport maritime

81

- Détroit d'Ormuz : vers une hausse mondiale des prix des préservatifs ?
- Le gel des importations de bananes, entre levier économique et défi douanier.

82

Saisie de 3511 armes de catégorie D, les Douanes françaises frappent un réseau...

85

Blanchiment d'argent : le rôle stratégique du GIABA en Afrique de l'Ouest

88

Visite du Pape à Bamenda (Cameroun)

89

Douanes et partenariats publics-privés : une alliance au service de la performance et de la souveraineté

91

Décès du Commandant Joseph Kpoumié, membre Aidf Cameroun

92

AIDF – Message de condoléances

93

La Douane libanaise après l'explosion de Beyrouth

94

ZECLAf

97

- AIDF Autriche : remerciements d'Alfred Uransek
- Lille, un choix naturel pour le siège de l'Autorité européenne des douanes

99

Intelligence artificielle et contrôle douanier, vers une nouvelle ère de l'analyse des flux

100

Énergies renouvelables : la déferlante solaire chinoise redessine les enjeux douaniers

105

Bulletin d'adhésion 2026 à l'AIDF



LA FECATAEKWONDO A PRÉSENTÉ SES VŒUX 2026 AU MINSEP

Le jeudi 22 janvier 2026, une délégation de la Fédération Camerounaise de Taekwondo (FECATAEKWONDO), conduite par sa Vice-présidente, Mme **Sabine NCHAREWAP NJIBAM** (membre de AIDF Cameroun) a présenté ses vœux de nouvel an au Ministre des Sports et de l'Éducation Physique, le Professeur **Narcisse MOUELLE KOMBI**. La cérémonie s'est tenue au Palais polyvalent des sports de Yaoundé.

La délégation, mise en place par le Président de la FECATAEKWONDO, était composée notamment des Secrétaires généraux adjoints, des membres de l'équipe médicale, d'une représentante du corps arbitral ainsi que des représentants des athlètes.



À cette occasion, la Vice-présidente a remis un présent symbolique au Ministre, portant l'inscription de la FECATAEKWONDO. Elle a également profité de ce moment pour évoquer certaines attentes de la Fédération à l'endroit du département ministériel.

Le Ministre des Sports et de l'Éducation Physique a manifesté son attention et son intérêt à l'endroit de la délégation de la FECATAEKWONDO.



Félicitations à nos membres AIDF Bénin.

Nous sommes heureux de vous annoncer que, parmi les treize tout premiers **Maîtres Formateurs dans le domaine du Renseignement Géospatial (GeoInt)** de l'OMD/JICA, deux membres de l'Association Internationale des Douaniers Francophones (AIDF) ont reçu leurs certificats : **Sah-Zaliyou BABA-KENNEN (Zalik)** et **Barnabé C. ANDANTCHEDE**

Cette distinction témoigne de leur excellence professionnelle, de leur engagement au service de la modernisation des douanes et de la contribution active des experts francophones au développement des capacités en matière de renseignement et d'analyse géospatiale.



👏 L'AIDF leur adresse ses plus vives félicitations et leur souhaite plein succès dans leurs nouvelles responsabilités de formateurs.

#AIDF #GeoInt #OMD #JICA #Excellence #Douanes #Formation #Francophonie



INSTALLATION DU PRÉSIDENT DU CONSEIL RÉGIONAL DU SUD

Le Gouverneur de la région du Sud a procédé, ce jour, à l'installation officielle du Commandant **Éric Gervais NDO** en qualité de Président du Conseil régional du Sud.

Membre de l'Association Internationale des Douaniers Francophones (AIDF) – Cameroun, le Commandant Eric Gervais NDO accède ainsi à cette haute responsabilité, marquant une nouvelle étape dans la gouvernance régionale du Sud.

La cérémonie s'est déroulée en présence des autorités administratives, traditionnelles et politiques, dans un climat empreint de solennité et de responsabilité.



Félicitations Monsieur BIO NIGAN Salim, élu Président de la Fédération Béninoise de Pétanque

Cette élection vient consacrer votre engagement constant, votre sens du leadership et la confiance que les acteurs de la pétanque béninoise ont placée en vous. Elle témoigne également de votre capacité à fédérer et à porter une vision ambitieuse pour le développement de cette discipline.

Membre de l'Association Internationale des Douaniers Francophones (AIDF), vous incarnez des valeurs de rigueur, de responsabilité et de dépassement de soi, que nous savons essentielles à la réussite de votre mandat.

Un grand chantier s'ouvre désormais devant vous : structurer durablement la pétanque béninoise, renforcer la gouvernance, rassembler l'ensemble des acteurs, soutenir les ligues et révéler de nouveaux talents, afin d'assurer le rayonnement du Bénin tant sur le plan national qu'international.

Nous vous souhaitons un mandat fort, utile et ambitieux, à la hauteur de la confiance placée en vous, marqué par la cohésion, la performance et la transmission des acquis vers des sommets encore plus élevés.

L'Association Internationale des Douaniers Francophones vous souhaite une pleine réussite dans vos nouvelles fonctions.

Luc Doumont - Président AIDF





Communiqué de l'AIDF



LE COLONEL ATEBA A LE PLAISIR DE VOUS INVITER À LA CÉRÉMONIE DE PORT DE GALONS DE SON ÉPOUSE NTOUE LAURA VANESSA PROMUE AU GRADE D'ADJUDANT DES DOUANES.
LA CÉRÉMONIE AURA LIEU LE LUNDI 26 JANVIER 2026 À LA BASE AÉRIENNE 101 DE YAOUNDÉ DÈS 09H
UN VIN D'HONNEUR SUIVRA À LEUR DOMICILE AU QUARTIER ESSOS DIT DÉPÔT DE GAZ À 16H30 PRÉCISES



L'Association Internationale des Douaniers Francophones (AIDF) adresse ses chaleureuses félicitations à **Madame Vanessa NTOUE**, Déléguée AIDF Cameroun, à l'occasion de sa promotion au grade d'**Adjudant des Douanes**.

Cette distinction, qui intervient dans le cadre de la Journée Internationale de la Douane, vient saluer un parcours professionnel marqué par l'engagement, la rigueur, le sens du devoir et un attachement constant aux valeurs du service public douanier.

Membre active et engagée de l'AIDF, Madame Vanessa NTOUE incarne avec fierté le professionnalisme, la compétence et le leadership féminin au sein des administrations douanières francophones. Sa promotion constitue non seulement une reconnaissance méritée de son travail, mais également une source d'inspiration pour les femmes douanières de l'espace francophone.

L'AIDF se réjouit de cette avancée et formule à son endroit des vœux sincères de plein succès dans l'exercice de ses nouvelles responsabilités, au service de la douane camerounaise, de la coopération douanière et du rayonnement de la Francophonie.

Félicitations, Adjudant Vanessa NTOUE !



Décès du Colonel Djaha Konan Benoît

L'Association Internationale des Douaniers Francophones (AIDF) a appris avec une profonde tristesse le décès du **Colonel Djaha Konan Benoît**, survenu ce jour à la suite d'un accident de la circulation.

Le Colonel Djaha Konan Benoît était un membre de l'AIDF de la première heure, dont l'engagement et la fidélité ont contribué de manière significative au rayonnement de notre association.

En ces moments douloureux, l'AIDF présente ses sincères condoléances à sa famille, à ses proches, ainsi qu'à l'ensemble de ses collègues.

Que son âme repose en paix.

Luc Doumont - Président AIDF



Les femmes au cœur de la sécurité portuaire et des échanges en Afrique : l'AIDF représentée à Bruxelles

Dans le cadre d'une rencontre de haut niveau organisée à Bruxelles, consacrée au rôle des femmes africaines dans la sécurité portuaire, les corridors logistiques et la facilitation des échanges en Afrique de l'Ouest et du Centre, l'Association Internationale des Douaniers Francophones (AIDF) sera mise en lumière à travers l'intervention de l'une de ses membres, Madame Maud Chasseriau (AIDF France).



Cette rencontre, organisée dans le cadre de l'initiative européenne Global Gateway, est mise en œuvre par Expertise France à travers le projet SCOPE Africa (Sécurité, Corridors, Ports et Échanges en Afrique de l'Ouest et du Centre). Elle réunit des femmes africaines occupant des fonctions stratégiques dans les domaines portuaire, maritime, sécuritaire et douanier.

Intervenant en tant que membre de WISTA France (Women's International Shipping & Trading Association), notre représentante soulignera la contribution essentielle des femmes professionnelles à la sûreté portuaire, à la gouvernance des chaînes logistiques et à la sécurisation des échanges commerciaux.

À cette occasion, une attention particulière sera portée sur les femmes membres de l'AIDF, dont l'engagement quotidien au sein

des administrations douanières francophones contribue activement à la sécurité des ports, à la facilitation du commerce et au renforcement de la coopération régionale et internationale. Leur expertise, leur leadership et leur rôle croissant dans les instances de décision constituent un levier majeur pour une Francophonie douanière plus inclusive et performante.

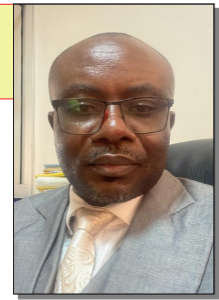
À travers cette participation, l'AIDF réaffirme son attachement aux valeurs de promotion du leadership féminin, de coopération internationale et de renforcement des capacités, en cohérence avec les enjeux actuels de sécurité, de développement et d'intégration économique du continent africain.



LA PROBLEMATIQUE DES PRIX DE TRANSFERT

Par **Raymond TIDO**

Inspecteur des Douanes/ Cameroun
Doctorant en DBA, option Sciences Politiques et
Diplomatie Economique
WES'SUP (Suisse) et CAMPUS PRIVE FORMASUP (Maroc)



I- INTRODUCTION ET GENERALITES SUR LES PRIX DE TRANSFERT

Cette présentation a pour objectif de faire acquérir les connaissances et les outils nécessaires à la bonne compréhension des problématiques liées aux prix de transfert.

Le rôle des Entreprises Multinationales (EMN) dans le commerce mondial a connu ces 30 dernières années un développement spectaculaire, qui tient en partie à l'intégration de plus en plus étroite des économies et au progrès technologiques, notamment dans le domaine de la communication.

Cependant, cette croissance pose des problèmes de plus en plus complexes aux administrations fiscales, douanières et EMN elles-mêmes, car les règles d'imposition de ces entreprises diffèrent selon les pays et ne peuvent être considérées isolément, mais doivent être analysées dans un contexte international plus large.

1) Définition du terme « Prix de transfert »

Les prix de transfert font référence aux conditions (y compris les prix) convenues ou imposées entre des sociétés liées dans leurs relations financières ou commerciales et qui sont situées dans différentes juridictions fiscales. Autrement dit, les prix de transfert sont déterminés par référence aux conditions qui seraient convenues entre des entreprises indépendantes, lors de transactions comparables et dans des circonstances comparables (principe de pleine concurrence).

2) Historique sur le prix de transfert

Il importe, afin de favoriser la convergence, d'encourager le dialogue au niveau national entre les administrations douanières et fiscales, en étroite consultation avec les milieux des affaires. Ces efforts nationaux doivent être complétés par des initiatives internationales conjointes, pour promouvoir le dialogue et les recherches, afin de garantir un lien au niveau multilatéral entre administrations douanières et fiscales. Sur cette base, la coopération s'est construite autour de la question de prix de transfert de la manière suivante sur le plan international :

- En 1979 : Approbation du rapport de l'OCDE sur les « prix de transfert et entreprises multinationales » ;
- En 2005 : Inscription du thème sur le prix de transfert à la 20^{ème} session du Comité technique de l'évaluation en douane ;
- En 2006 : Première Conférence conjointe OMD-OCDE sur les prix de transfert et l'évaluation en douane ;
- En 2007 : Deuxième Conférence conjointe OMD-OCDE sur les prix de transfert et l'évaluation en douane ;

- A partir de 2008 : L'OCDE participe de manière régulière aux réunions du Comité technique de l'évaluation en douane concernant la problématique des prix de transfert ;
- En 2010 : le Comité technique de l'évaluation en douane approuve un instrument reconnaissant que les informations découlant d'études sur les prix de transfert peuvent servir aux agents des douanes pour la vérification de transactions entre parties liées ;
- En 2010 : Publication des Principes de l'OCDE applicables en matière de prix de transfert à l'intention des entreprises multinationales et des administrations fiscales ;
- En 2012 : L'OMD participe aux réunions au sein de l'OCDE en matière des prix de transfert ;
- De 2013 à date : Organisation d'ateliers régionaux conjoints par l'OCDE et l'OMD consacrés aux prix de transfert et à l'évaluation en douane et destinés aux agents des douanes et du fisc ;
- En 2018 : Publication de la nouvelle édition du Guide sur l'évaluation en douane et les prix de transfert ;
- En 2022 : Nouvelle édition des Principes de l'OCDE applicables en matière de prix de transfert à l'intention des entreprises multinationales et des administrations fiscales.

3) Les différents facteurs qui peuvent influencer une EMN lors de la fixation de ses prix de transfert en dehors de l'impôt

- Les stratégies de minimisation fiscale : réaliser davantage de bénéfices dans une juridiction où ils sont moins lourdement taxés ;
- Les stratégies de minimisation des droits de douane : minimiser la valeur en douane ;
- Les considérations de remontée des profits : chercher où situer les bénéfices dans un groupe d'EMN afin d'optimiser les flux de dividendes ;
- Réglementations « antidumping » : exporter depuis un pays qui n'est pas soumis à restriction ;
- La présentation de bilans : chercher où situer les bénéfices dans un groupe d'EMN afin d'optimiser la présentation du bilan local par rapport aux clients, aux employés ou à d'autres parties prenantes ;
- Contrôle des changes : chercher à ne pas localiser de bénéfices dans un pays qui pose des restrictions aux distributeurs de dividendes ;
- Contraintes réglementaires : optimiser les facteurs de négociation des prix avec les autorités réglementaires.

Tous ces facteurs et d'autres (par exemple contraintes de trésorerie et contrôle de prix) conduisent à la détermination du prix de transfert final, qui ne doit pas être considéré automatiquement comme déterminé en vue d'éviter l'impôt. Les administrations fiscales et douanières ne doivent pas présumer systématiquement que les entreprises liées se sont livrées à des manipulations de leurs bénéfices afin de réduire l'impôt. La valeur de transaction est acceptable si un examen des circonstances de vente indique que la relation n'influence pas le prix effectivement

payé ou payable, ou si la valeur de transaction des biens avoisine certaines valeurs de comparaison.

En principe, l'évaluation en douane se rapporte principalement aux biens physiquement importés. Bien qu'il n'y ait aucune disposition spécifique dans l'Accord relatif aux services et biens incorporels en tant que tel, l'évaluation en douane s'attache aux paiements effectués pour certains services et biens incorporels qui sont associés à l'importation de biens. Ces paiements peuvent impliquer ceux liés à la commercialisation, l'emballage, services de délégation ou de courtage, transports et assurances, à certains services fournis par l'acheteur au vendeur (assistances), redevances et droits de licence payés pour la marque déposée et autres droits de propriété intellectuelle.

Toutefois, les méthodes de fixation des prix de transfert ont une incidence directe sur la détermination de la valeur en douane. Comme les transactions entre parties liées ne sont pas toujours soumises aux mêmes forces de marché que les transactions entre acteurs indépendants, il y a de la place à la manipulation, par une sous-évaluation ou une surévaluation, de la base de calcul des droits de douane.

II- LES PRINCIPES DE L'OCDE APPLICABLES EN MATIERE DES PRIX DE TRANSFERT

Par consensus, les pays membres de l'OCDE sont convenus que le principe de pleine concurrence doit être mis en œuvre à des fins fiscales par les groupes multinationaux et autorités fiscales pour la fixation des prix de transfert.

Le principe de pleine concurrence permet dans les domaines fiscal et douanier, de traiter à peu près sur un pied d'égalité les entreprises liées et les entreprises indépendantes, et d'éviter ainsi que l'une ou l'autre de ces catégories d'entreprises ne soit désavantagée sur le plan fiscal et douanier.

Le principe de pleine concurrence adopte la démarche consistant à traiter les membres d'un groupe multinational comme des entités distinctes et non comme des sous-ensembles indissociables d'une seule entreprise unifiée.

1) Les critères de lien d'associé entre les entreprises ou groupes d'entreprises

- Contrôle direct : la société mère A dans le pays A possède des actions dans la filiale B dans le pays B (relation de commutativité) ;
- Contrôle indirect : dans le pays A, la société mère A possède la filiale B et la filiale B possède elle aussi la filiale C dans le pays B, alors B est liée à C et par conséquent, la société mère A dans le pays A est indirectement liée à la filiale C implantée dans le pays B (relation de transitivité) ;
- La même propriété : lorsqu'une même personne (actionnaire A) contrôle à la fois la société B dans le pays A et la société C dans le pays B, alors les sociétés B et C sont considérées comme associées. Même principe si toutes les protagonistes sont situées dans des pays différents.

L'application du principe de pleine concurrence se fonde généralement sur une comparaison entre les conditions d'une transaction entre entreprises associées et celles d'une transaction entre entreprises indépendantes. Toutefois, pour qu'une telle

comparaison soit significative, il faut que les caractéristiques économiques des situations prises en compte soient suffisamment comparables.

Cependant, lorsque des différences entre les transactions contrôlées et les transactions sur le marché libre sont susceptibles d'avoir une incidence significative sur la comparaison, des ajustements de comparabilité doivent être effectués, lorsque c'est possible pour améliorer la fiabilité de la comparaison. Pour déterminer le degré de comparabilité puis effectuer les ajustements de comparabilité, il faut comparer les caractéristiques des transactions qui auraient une incidence sur les conditions des transactions de pleine concurrence.

2) Les cinq facteurs importants de la comparabilité

- Les caractéristiques des biens ou services : il s'agit :
 - Pour les biens corporels : les caractéristiques physiques, la qualité et la fiabilité, les facilités d'approvisionnement et le volume ;
 - Pour les prestations de services : le volume de services et la nature des services ;
 - Pour les biens incorporels : la forme de la transaction, le type de propriété intellectuelle, les avantages escomptés de l'utilisation de la propriété, et la durée et degré de la protection.

➤ L'analyse fonctionnelle

Dans le cadre de transactions entre entreprises indépendantes, la rémunération correspondra en général aux fonctions assumées par chaque entreprise. Par conséquent, pour déterminer si des transactions entre entreprises associées et des transactions entre entreprises indépendantes sont comparables, ou si des entités associées ou des entités indépendantes sont comparables, il faut comparer les fonctions exercées par les parties (par exemple : la conception, la fabrication, l'assemblage, la recherche-développement, la prestation de services, les achats, la distribution, la commercialisation, la publicité, les transports, les finances, la gestion, etc.) ainsi que les actifs utilisés (usines, équipements), l'utilisation d'éléments incorporels, la valeur et la nature de ces actifs (âge, valeur marchande, localisation, existence de droits de propriété intellectuelle, etc.).

De la même façon, les risques assumés par les parties respectives doivent être examinés (risques de marché, risques de perte liés à l'investissement dans des biens meubles ou immeubles, risques liés aux installations productives et des biens d'équipement, etc.).

➤ Les clauses contractuelles

Dans les transactions de pleine concurrence, les clauses contractuelles de ces transactions définissent en général les modalités de répartition des responsabilités, des risques et des bénéfices entre les parties. Elles contiennent également les renseignements sur les échéances des paiements, les conditions de livraison, les engagements d'achat de quantités données, etc.

A défaut des dispositions écrites, les relations contractuelles entre parties doivent être déduites de leur comportement ainsi que des principes économiques qui régissent habituellement les relations entre des entreprises indépendantes.

➤ Les situations économiques

Les prix de pleine concurrence peuvent varier selon les marchés, même pour des transactions portant sur un même bien ou service. Par conséquent, pour promouvoir des comparaisons, il faut que les marchés sur lesquels opèrent les entreprises associées et les entreprises indépendantes ne présentent pas de différences ayant un effet sensible sur les prix ou que des correctifs appropriés puissent être apportés.

➤ Les stratégies des entreprises

Les stratégies des entreprises présentent de nombreux aspects à prendre en compte dans la comparaison : l'innovation et le développement de nouveaux produits. Les aspects administratifs et pratiques doivent être pris en compte également :

- Examiner les données portant à la fois sur l'exercice vérifié et des exercices antérieurs. Cette analyse pourrait faire apparaître les faits qui ont pu ou auraient dû influencer la fixation du prix de transfert ;
- Lorsqu'une entreprise associée accuse constamment des pertes alors que le groupe dans son ensemble est bénéficiaire, il faut examiner avec un soin particulier les questions des prix de transfert.

3) Difficultés dans l'application du principe de pleine concurrence

Bien que ce principe de pleine concurrence fonctionne dans la majorité des cas d'achat et vente de biens ainsi que le prêt d'argent, dans certains cas importants, ce principe est difficile et complexe à mettre en œuvre :

CARACTERISTIQUES DE LA TRANSACTION	DIFFICULTES D'APPLICATION DU PRINCIPE DE PLEINE CONCURRENCE
Biens incorporels uniques	Les membres d'un même groupe évoluent dans un contexte commercial différent de celui d'entreprises indépendantes
Fourniture de services spécialisés	Le principe de pleine concurrence est difficile à appliquer lorsqu'on n'a que peu ou pas d'éléments pour déterminer les conditions fixées par des entreprises indépendantes
Production intégrée de biens hautement spécialisés	Des entreprises associées peuvent s'engager dans des transactions que des entreprises indépendantes n'effectueraient pas.

Il y a lieu de rappeler que la détermination du prix de transfert n'est pas une science exacte et nécessite une appréciation de la part de l'administration fiscale et douanière.

D'une manière générale, beaucoup d'administrations douanières appliquent le principe de pleine concurrence pour disposer d'un critère neutre de comparaison entre les valeurs à attribuer aux marchandises importées par des entreprises associées et la valeur d'articles similaires importés par des entreprises indépendantes.

III- LES METHODES DE DETERMINATION DES PRIX DE TRANSFERT

Cette section porte sur les méthodes décrites dans les principes de l'OCDE applicables en matière de prix de transfert pour déterminer si les conditions convenues ou imposées dans les relations commerciales ou financières entre entreprises associées sont conformes au principe de pleine concurrence.

FAMILLE DE LA MÉTHODE	MÉTHODE	ÉVALUATION PRIX PLEINE CONCURRENCE (PPC) PAR LA MÉTHODE	QUAND L'UTILISER ?	PROBLÈMES ÉVENTUELS
Méthodes traditionnelles fondées sur les transactions	Méthode du prix comparable sur le marché libre	PPC = Prix fixé lors d'une transaction comparable entre entreprises indépendantes	A chaque fois que cela est possible. Dans les faits, elle s'applique surtout aux marchandises	Il est difficile de trouver des transactions comparables
	Méthode du prix de revente	PPC = Prix de revente – marge sur le prix de revente appliqué lors de transactions comparables sur le marché libre	Elle s'applique le plus souvent aux opérations de vente	Evaluer les fonctions assumées, les actifs utilisés et les risques encourus par chaque partie
	Méthode du coût majoré	PPC = Coût de fabrication + marge appliquée lors de transactions comparables	Elle s'applique le plus souvent à la fourniture de produits semi-finis ou de services	Mesurer la base de calcul de la marge et trouver de comptes comparables
Méthodes transactionnelles de bénéfices	Méthode transactionnelle de la marge nette	Examiner à partir d'une base appropriée, la marge bénéficiaire nette (= bénéfice d'exploitation) du contribuable et la comparer avec la marge nette réalisée lors de transactions sur le marché libre	Lorsqu'on ne dispose pas d'informations publiques fiables sur les marges brutes de tiers	Les différences des normes de comptabilité peuvent avoir une incidence sur les marges nettes. La méthode de la marge nette doit dans la mesure du possible demeurer transactionnelle
	Méthode transactionnelle du partage des bénéfices	Partage du bénéfice brut ou opérationnel combiné tiré d'une transaction entre les deux parties.	Lorsque les deux parties impliquées dans une transaction apportent des contributions uniques et de valeur et qu'une méthode prenant en compte les deux parties est appropriée	Difficulté pour obtenir des informations d'entreprises étrangères affiliées, pour déterminer les recettes et les charges combinées, et pour déterminer un mécanisme de partage de pleine concurrence.

La sélection de la méthode de détermination des prix de transfert la plus appropriée dépend de la prise en compte des circonstances du cas d'espèce et le processus doit tenir compte :

- Des forces et faiblesses des méthodes décrites dans ces transactions ;
- De la cohérence de la méthode envisagée avec la nature de la transaction contrôlée déterminée notamment par une analyse fonctionnelle ;
- De la disponibilité d'informations fiables (notamment sur des comparables indépendants) nécessaires pour appliquer la méthode sélectionnée et/ou d'autres méthodes ;
- Du degré de comparabilité des transactions contrôlées et des transactions indépendantes, y compris la facilité des ajustements de comparabilité pouvant être nécessaires pour éliminer les différences entre elles.

Toutefois, il n'existe pas de méthode qui soit utilisable en toute circonstance et il n'est pas nécessaire de rejeter telle ou telle méthode. Les groupes multinationaux sont entièrement libres de recourir à des méthodes autres que celles qui sont exposées dans les Principes de l'OCDE, dès lors que les prix fixés satisfont au principe de pleine concurrence.

IV- LA VALEUR EN DOUANE ET LE PRIX DE TRANSFERT : UNE COMPARAISON

Cette section va permettre de comparer les différentes approches des administrations douanières et fiscales aux fins de la détermination de la valeur des transactions intervenues entre des entreprises associées ou des parties liées. Elle va en outre permettre de souligner les différences et les similitudes de ces approches, ainsi que d'éventuelles pistes pour une meilleure convergence.

La croissance des EMN soulève des questions de plus en plus difficiles pour les administrations fiscales, douanières et les EMN elles-mêmes, car les différentes règles nationales en matière de fiscalité ne peuvent être considérées isolément mais doivent plutôt être prises en compte dans un contexte international plus large.

1) Les différents éléments de comparaison entre les méthodes utilisées par les deux administrations

Les bases légales de l'évaluation en douane doivent être consultées dans deux textes : les principes essentiels sont fixés dans l'Accord de l'OMC sur l'évaluation (article VII du GATT) qui sont complétés par la législation nationale destinée à la mise en œuvre de cet accord.

D'après les Accords du GATT, la valeur en douane devrait être basée sur des critères simples et équitables, conformes aux pratiques commerciales en vigueur. La douane doit donc analyser chaque produit et chaque importation. Cette analyse s'appuie principalement sur les renseignements relatifs aux importations, c'est-à-dire les documents commerciaux disponibles au moment de l'importation dans le pays importateur. Mais aujourd'hui, dans un contexte de facilitation des échanges et des flux commerciaux importants, les contrôles a posteriori tendent à remplacer les contrôles aux frontières et les contrôles des documents commerciaux et des activités économiques sont de plus en plus préférées aux contrôles des marchandises.

Aucun programme spécifique n'a été fixé pour établir à quel moment les prix de transfert doivent être déterminés par le contribuable ou examinés par l'administration fiscale ou douanière. L'évaluation peut donc se faire au moment de l'entrée des marchandises ou bien plus tard lors des contrôles a posteriori.

Par ailleurs, le taux de change utilisé pour déterminer la valeur en douane est celui en vigueur au moment de l'importation ou de l'exportation, selon la législation nationale applicable. S'agissant des prix de transfert, il n'existe aucune règle générale concernant le taux de change à utiliser car il dépend plutôt des conditions respectives dont sont convenues les parties tierces.

Les prix de transfert s'appliquent à toutes les transactions commerciales et financières transfrontalières (marchandises, services, biens incorporels, emprunts, etc.) entre entreprises associées.

Concrètement, le tableau comparatif des différents éléments se présente ainsi :

	VALEUR EN DOUANE	PRIX DE TRANSFERT
Quai	Examen basé sur des critères simples et équitables	Examen basé sur le principe de pleine concurrence
Qui	Administration des douanes	Administration fiscale
Où	Aux frontières	Dans l'entreprise ou dans les locaux de l'administration fiscale
Quand	A l'importation ou après le dédouanement	- Par le contribuable : au moment de la transaction ou lorsque la déclaration fiscale est déposée, vérifiée ou contrôlée - Par l'administration : généralement lors de contrôles fiscaux rétroactifs
Comment	Examen des produits et des importations	Examen de tous les aspects de la relation commerciale et financière entre entreprises associées
Pour quoi faire	Fixer les droits et taxes de douane	Répartition juste des bénéfices imposables entre différentes juridictions fiscales
Base légale	<ul style="list-style-type: none"> • Accord de l'OMC • Législation nationale 	<ul style="list-style-type: none"> - Modèle de convention fiscale de l'OCDE, Principes directives sur les prix de transfert - Conventions fiscales bilatérales préventives de la double imposition - Législation nationale
Champ d'application	Transactions commerciales matérielles entre parties liées	Transactions commerciales et financières transfrontalières entre entreprises associées (transfert de biens corporels ou incorporels et prestations de services)
Méthodes	Par ordre d'application : <ul style="list-style-type: none"> • Valeur transactionnelle ; • Valeur transactionnelle de marchandises identiques ; • Valeur transactionnelle de marchandises similaires ; • Méthode déductive ; • Méthode de la valeur calculée ; • Méthode du dernier recours. 	Méthode du prix comparable sur le marché libre ; Méthode du prix de revente ; Méthode du coût majoré ; Méthode transactionnelle de la marge nette ; Méthode transactionnelle de partage des bénéfices.
Biens incorporels	Pris en compte par le biais des ajustements uniquement s'ils ont une influence sur la valeur des marchandises	Facteur important dans l'analyse fonctionnelle et donc dans l'évaluation de la transaction
Charge de la preuve	Importateur	Selon la législation nationale, administration fiscale ou contribuable
Accords préalables	En ce qui concerne la douane, des décisions préalables ou des renseignements contraignants des administrations douanières peuvent être fournis aux importateurs qui en font la demande et simplifier ainsi le processus d'évaluation	S'agissant de la détermination des prix de transfert, les contribuables peuvent solliciter des accords préalables en matière de prix de transfert (APP) auprès de nombreuses autorités fiscales afin d'obtenir davantage de sécurité concernant la méthode de détermination des prix de transfert pour leurs futures transactions avec des entreprises associées
Coopération internationale	Des cadres de travail bilatéraux et multilatéraux (CKR...) existent aux fins de la coopération entre les autorités douanières	Il existe des cadres de travail bilatéraux et multilatéraux pour la coopération entre autorités fiscales. L'OCDE favorise notamment la conclusion d'APP bilatéraux ou multilatéraux (impliquant au moins deux administrations fiscales) plutôt qu'unilatéraux (impliquant une seule administration fiscale).

2) COMPARAISON DES MÉTHODES D'ÉVALUATION ET ÉQUIVALENCE

Les administrations fiscales et douanières utilisent des méthodes d'évaluation différentes, même si ces méthodes reposent sur des principes assez proches.

METHODE EVALUATION EN DOUANE	METHODE PRIX DE TRANSFERT
Valeur transactionnelle	Pas d'équivalent
Valeur transactionnelle de marchandises identiques ou similaires	Méthode du prix comparable sur le marché libre
Méthode déductive	Méthode du prix de revente
Méthode de la valeur calculée	Méthode du coût majoré
Méthode du dernier recours	Méthode transactionnelle de la marge nette Méthode transactionnelle de partage des bénéfices

CONCLUSION

Le degré d'intégration et de coopération entre les administrations douanières et fiscales varie considérablement selon les pays. Chaque administration fiscale et douanière doit élaborer des stratégies, des procédures et une expertise spécifiques pour atteindre ses propres objectifs politiques et économiques. Il semble toutefois que le renforcement de la coopération entre les administrations fiscales et douanières permettrait une amélioration considérable de l'efficacité et de la cohérence des résultats.

En outre, les politiques de détermination des prix de transfert mises en œuvre par les entreprises multinationales doivent intégrer les contraintes des législations douanières et fiscales pour contribuer à un usage plus efficace des ressources des contribuables et des administrations.

Bibliographie :

- L'Accord de l'OMC sur l'évaluation (article VII du GATT) ;
- Modèle de convention fiscale de l'OCDE, Principes directrices sur les prix de transfert ;
- Guide sur l'évaluation en douane et les prix de transfert de l'OMD, Edition 2018 ;
- Principes de l'OCDE applicables en matière de prix de transfert à l'intention des entreprises multinationales et des administrations fiscales, Edition de janvier 2022.



ORMUZ, QUAND L'HISTOIRE SE RAPPELLE À NOUS.

À travers les siècles, le contrôle des points de passage a toujours été synonyme de puissance. Des ponts médiévaux, où se percevaient des droits de péage (octroi), aux grandes voies modernes comme le canal de Suez ou celui de Panama, une constante demeure : maîtriser un passage, c'est influencer les échanges.

Aujourd'hui, cette réalité prend une dimension stratégique majeure avec les grands détroits maritimes. Le **Détroit d'Ormuz**, en particulier, concentre une part essentielle du transport mondial d'hydrocarbures. La moindre tension dans cette zone suffit à perturber les marchés et à fragiliser les chaînes d'approvisionnement.



Mais Ormuz n'est pas un cas isolé. D'autres points de passage structurent les équilibres mondiaux :

- Le **Détroit de Bab el-Mandeb**, reliant la mer Rouge à l'océan Indien, axe vital vers le canal de Suez ;
- Le **Détroit de Malacca**, artère majeure du commerce entre l'Asie, le Moyen-Orient et l'Europe ;
- Le **Détroit de Gibraltar**, porte d'entrée de la Méditerranée ;
- Le **Détroit du Bosphore et le Détroit des Dardanelles**, passages incontournables entre mer Noire et Méditerranée ;
- Le **Détroit de Taïwan**, au cœur des tensions géopolitiques en Asie ;
- Le **Détroit de Béring**, interface stratégique entre Russie et États-Unis ;
- Les détroits indonésiens comme le **Détroit de Sunda** et le **Détroit de Lombok**, alternatives essentielles pour le trafic maritime mondial ;
- Le **Détroit de Torres**, passage discret mais stratégique entre Australie et Papouasie.

Ces corridors ne sont plus de simples axes de transit : ils deviennent des instruments de puissance. Tarification du passage, contrôle des flux, restrictions ciblées ou menaces de fermeture transforment ces espaces en leviers géopolitiques de premier ordre.

Pour les douanes, ces évolutions imposent une adaptation constante : sécurisation des échanges, anticipation des nouvelles routes commerciales et renforcement de la coopération internationale.

Ainsi, du pont médiéval au détroit d'Ormuz, l'histoire nous rappelle une évidence : celui qui contrôle le passage détient une clé essentielle de l'équilibre mondial.



LUTTE CONTRE LE NARCOTRAFIC : LE RÔLE CLÉ DES DOUANES AU SEIN DES GIR

Par l'Association Internationale des Douaniers Francophones
(AIDF)

Dans un contexte de renforcement de la lutte contre le narcotrafic, les Groupements interministériels de recherche (GIR) apparaissent plus que jamais comme un outil central de l'action publique. Créés en 2002, les GIR reposent sur une approche coordonnée et interministérielle visant à frapper les réseaux criminels là où cela fait le plus mal : au portefeuille.

Souvent perçus à travers le prisme policier ou judiciaire, les GIR s'appuient pourtant sur une pluralité de compétences. Parmi elles, l'expertise des douanes occupe une place déterminante, encore trop méconnue du grand public.

Les Groupements interministériels de recherche associent plusieurs administrations : police nationale, gendarmerie, finances publiques, justice... et douanes.

Leur mission est claire : identifier, tracer et saisir les avoirs criminels issus des trafics, notamment de stupéfiants.

Les résultats parlent d'eux-mêmes. En Bretagne, par exemple, plusieurs millions d'euros d'avoirs ont été saisis en une seule année, illustrant l'efficacité de cette stratégie de démantèlement financier.



*Manquements à l'obligation déclarative
Crédit photo : Douane Française*

Au sein des GIR, les services douaniers apportent une valeur ajoutée essentielle :

- expertise en traçabilité des flux financiers et commerciaux ;
- maîtrise du contrôle des mouvements de capitaux ;
- connaissance approfondie des circuits de blanchiment ;
- capacité à intervenir sur les axes internationaux du trafic.



*Contrôles conjointe Douane / Police en Picardie
Crédit photo : Douane française*

Les douaniers jouent ainsi un rôle charnière entre le terrain et l'analyse financière, permettant de remonter les filières, d'identifier les têtes de réseau et de consolider les procédures judiciaires.

La force des GIR réside dans la complémentarité des administrations. Là où l'enquête judiciaire identifie les auteurs, les douanes ciblent les flux, les finances publiques exploitent les anomalies fiscales, et l'ensemble converge vers un objectif commun : affaiblir durablement l'économie criminelle.

Cette logique de travail en commun illustre une évolution majeure des politiques de

sécurité : la criminalité organisée ne se combat plus seulement par l'interpellation, mais par l'assèchement de ses ressources.

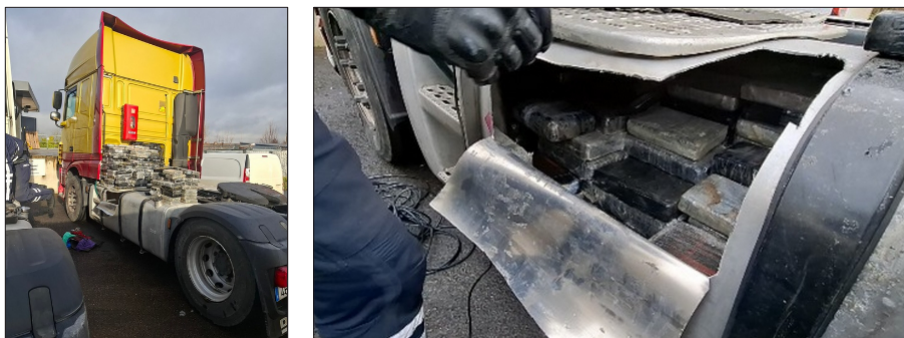
Pour l'Association Internationale des Douaniers Francophones, la place des douanes dans les GIR constitue un exemple concret de l'importance du rôle douanier dans la sécurité globale.

À travers ses actions, ses formations et ses rencontres internationales, l'AIDF promeut :

- la reconnaissance du rôle stratégique des douanes ;
- le partage d'expériences entre pays francophones ;
- et le renforcement de la coopération interservices, indispensable face à des trafics de plus en plus transnationaux.

Face à des réseaux criminels structurés, mobiles et financiarisés, les GIR représentent un outil moderne et efficace. Les douanes y occupent une fonction centrale, à la croisée du renseignement, du contrôle et de l'analyse financière.

Mettre en lumière leur action, c'est rappeler que la sécurité intérieure passe aussi par la compétence douanière, au service de l'État de droit et de la protection des citoyens.



*Les douaniers de la brigade de Troyes ont saisi plus de 570 kilos de cocaïne,
Crédit photo : Douane Française*



Le roman *L'ODYSSÉE DE DEMBA* ou *Portrait de la résilience*

J'ai l'honneur de vous transmettre les images de la première séance de dédicace de l'ouvrage de notre adhérent, le **Sergent Diane Cheick Hamed**, organisée par la Section Côte d'Ivoire de l'Association Internationale des Douaniers Francophones (AIDF), en présence de l'ensemble de la hiérarchie du Guichet Unique, ainsi que du Représentant de Madame la Directrice des Services Douaniers du Port.



Cette activité, marquée par la richesse et la qualité des échanges autour de l'ouvrage, s'est déroulée dans une atmosphère empreinte de convivialité, de professionnalisme et de fraternité, témoignant de l'excellence des relations entre les différents acteurs présents.

À cette occasion, le public a découvert le roman **L'Odysée de Demba ou le portrait de la résilience**, une œuvre inspirante qui

retrace le parcours d'un personnage confronté aux épreuves de la vie, mais animé par une force intérieure remarquable.

À travers ce récit, l'auteur met en exergue les valeurs de courage, de persévérance et de résilience, offrant ainsi une réflexion profonde sur la capacité de l'homme à se relever face à l'adversité.

Cette initiative illustre une fois de plus l'engagement constant de l'AIDF Côte d'Ivoire en faveur de la promotion du savoir, de la culture et du renforcement des capacités intellectuelles et professionnelles des agents des Douanes.



TIR

LE BRÉSIL REJOINT LE SYSTÈME TIR : UN SIGNAL FORT POUR LA DOUANE MONDIALE



Le **Brésil** est officiellement devenu le 79^e pays signataire de la Convention TIR des Nations Unies. Une adhésion stratégique qui renforce la sécurité et la fluidité du transit international des marchandises en Amérique du Sud et au-delà.

Créé en 1949 par l'IRU(*) et devenu convention des Nations Unies en 1959, le système TIR constitue aujourd'hui l'un des mécanismes les plus éprouvés de facilitation du commerce sous contrôle douanier.

Son principe est simple et efficace : les marchandises sont scellées au départ, transitent sous garantie internationale et ne sont ouvertes qu'à la destination finale, avec des contrôles limités mais sécurisés.

Les résultats sont jusqu'à 92 % de réduction des délais aux frontières, jusqu'à 50 % de baisse des coûts de transport et une amélioration notable de la sécurité et de la traçabilité des flux.

L'entrée du Brésil dans le TIR donne un nouvel élan au corridor bioocéanique, axe logistique majeur reliant l'Atlantique au Pacifique via le Brésil, le Paraguay, l'Argentine et le Chili. Ce projet renforce la connectivité régionale et positionne le pays comme un acteur central du transit sud-américain.

Pour Umberto de Pretto, Secrétaire général de l'IRU, cette adhésion marque un tournant décisif en faveur d'un commerce « plus rapide, plus sûr et mutuellement reconnu ».

Pour les administrations douanières, le TIR constitue : un outil performant de gestion des risques, un moyen de réduire les contrôles redondants, un cadre renforçant la coopération internationale et un équilibre concret entre sécurité et facilitation.

L'adhésion du Brésil illustre l'attrait croissant du système TIR pour les pays engagés dans la modernisation de leurs procédures douanières. Une dynamique dont peuvent s'inspirer d'autres régions, notamment l'Afrique, où la sécurisation des corridors logistiques est un enjeu majeur.

(*) IRU : Union internationale des transports routiers)



AIDF – Le Mali à l'honneur à Bruxelles !



World Customs Organization
Organisation Mondiale des Douanes



L'Association Internationale des Douaniers Francophones (AIDF) adresse ses plus chaleureuses félicitations à **Madame Traoré Oumou Keita**, élue à l'unanimité **Présidente du Comité de lutte contre la fraude de l'Organisation mondiale des douanes (OMD)**, à Bruxelles.

Cette élection historique marque une étape majeure : c'est la première fois qu'un représentant africain accède à la présidence de ce Comité stratégique au cœur des enjeux de lutte contre les trafics illicites et de protection des économies.

Cette reconnaissance internationale témoigne du professionnalisme, de l'expertise et de l'engagement des douanes maliennes, ainsi que de la place croissante de l'Afrique dans la gouvernance douanière mondiale.

L'AIDF salue cette réussite exemplaire qui honore non seulement le Mali, mais l'ensemble de la communauté douanière francophone.

Une fierté pour l'Afrique, une inspiration pour tous !

Luc Doumont - Président

L'AIDF, un acteur engagé dans la promotion des talents littéraires de ses adhérents

Depuis sa création, Association Internationale des Douaniers Francophones (AIDF) s'est donné pour mission de valoriser non seulement l'expertise professionnelle de ses membres, mais également leur richesse humaine, culturelle et créative.

Convaincue que la culture et la littérature constituent de puissants vecteurs de dialogue, de partage et de rayonnement, l'AIDF œuvre activement à la promotion des œuvres littéraires de ses adhérents. À travers diverses initiatives, l'association met en lumière le talent créatif de femmes et d'hommes douaniers qui, au-delà de leurs fonctions, s'expriment par l'écriture, la poésie, l'essai, le récit ou la fiction.



Depuis ses débuts, l'AIDF a ainsi contribué à faire connaître de nombreux auteurs issus de ses rangs, en leur offrant des espaces de visibilité, d'expression et de reconnaissance au sein de la communauté francophone et au-delà. Cette démarche s'inscrit pleinement dans les valeurs de solidarité, de diversité culturelle et de promotion de la francophonie portées par l'association.

En soutenant les initiatives littéraires de ses membres, l'AIDF affirme sa volonté de favoriser l'épanouissement personnel, de renforcer les liens entre ses adhérents et de contribuer au rayonnement culturel de la douane francophone.

L'AIDF réaffirme son engagement à poursuivre et à développer ces actions, convaincue que la littérature est un pont entre les peuples et un reflet vivant des expériences et des valeurs de ses membres.



PRÉSENTATION DE NOTRE DÉLÉGUÉ AIDF de GUINÉE ÉQUATORIALE

L'Association Internationale des Douaniers Francophones (AIDF) est heureuse de vous présenter son délégué en Guinée équatoriale : Monsieur **Protasio NGOMO Edu OBONO**, Inspecteur principal des douanes, surveillant général de l'École Inter-États des Douanes de la CEMAC.

Professionnel expérimenté et engagé, il œuvre au quotidien pour la formation et l'encadrement des futurs cadres douaniers, contribuant ainsi au renforcement des capacités dans la sous-région.

Sa nomination en tant que délégué AIDF marque une étape importante dans le développement de notre réseau en Guinée équatoriale et dans la région CEMAC.

L'AIDF lui adresse tous ses encouragements dans cette mission et se réjouit de pouvoir compter sur son engagement pour faire vivre et rayonner notre association.

Bienvenue dans la grande famille AIDF !





SOLIDARITÉ – AIDF RDC



La Délégation de l'Association Internationale des Douaniers Francophones, section République Démocratique du Congo (AIDF RDC), a l'honneur d'informer l'ensemble de ses membres et partenaires de la poursuite de ses actions de solidarité et d'assistance sociale en faveur des personnes vulnérables.

Dans ce cadre, la semaine dernière, la délégation a apporté son soutien à Madame **Gisèle Kiadi**, durement éprouvée par le décès de son père survenu il y a quelques semaines. Une enveloppe de solidarité lui a été remise afin de lui témoigner la compassion, la proximité et

l'accompagnement fraternel de l'AIDF RDC en cette période de deuil.

Animée par le même esprit de solidarité, et malgré un calendrier particulièrement chargé, la délégation s'est à nouveau mobilisée le dimanche dernier. Madame la Déléguée **Christine Maduku**, accompagnée de Madame la Trésorière **Espérance Mabondo**, s'est rendue à l'orphelinat « **Le Cri de l'Orphelinat du Congo** » afin d'apporter réconfort et joie aux enfants.

À cette occasion, des vivres et produits de première nécessité ont été remis, notamment : des sacs de riz, des sacs de semoule, du sucre, de l'huile, du lait, des jus, de l'eau, du savon, des spaghettis, ainsi que divers autres articles essentiels destinés à améliorer le quotidien des pensionnaires.

En signe d'encouragement et d'affection, des T-shirts aux couleurs de l'AIDF RDC ont également été offerts aux orphelins. Une enveloppe de soutien a par ailleurs été remise au responsable de l'orphelinat afin de contribuer au fonctionnement de la structure.

Ces actions illustrent l'engagement constant de l'AIDF RDC en faveur des œuvres humanitaires, de la solidarité sociale et du soutien aux couches les plus vulnérables de la communauté.



La Délégation adresse ses sincères remerciements à tous les membres de l'AIDF RDC pour leurs contributions généreuses, en nature comme en espèces. Que Dieu vous bénisse abondamment pour votre esprit de partage et votre engagement.

Félicitations au Comité de solidarité de l'AIDF RDC pour son implication exemplaire et son dévouement constant au service des valeurs de fraternité et d'entraide.

Pour la Délégation AIDF RDC

Madame Christine Maduku
Déléguée AIDF RDC

Lancement d'une formation en enseignement à distance (EAD)

L'Académie des Frontières du Bénin entame son calendrier pédagogique 2026 par l'ouverture d'une session de formation en enseignement à distance (EAD).

Cette initiative s'inscrit dans le cadre de la Gestion Coordonnée des Frontières et s'appuie sur la transformation numérique pour renforcer l'expertise technique des cadres des Forces de Sécurité Intérieure.

Des compétences ciblées pour la sécurité frontalière

Pendant plus d'un mois, le programme se concentre sur deux axes techniques majeurs :

1. L'Analyse de données : pour l'étude et l'anticipation des flux.
2. La Cartographie : pour la connaissance et la gestion du terrain.



Initiation à l'analyse géospatiale pour une gestion coordonnée des frontières

SI Simon IZAC AM Alexia Malot NS Nicolas Saporiti

🕒 Temps moyen passé: 0m

🕒 Temps estimé pour cette formation: 16:50:00

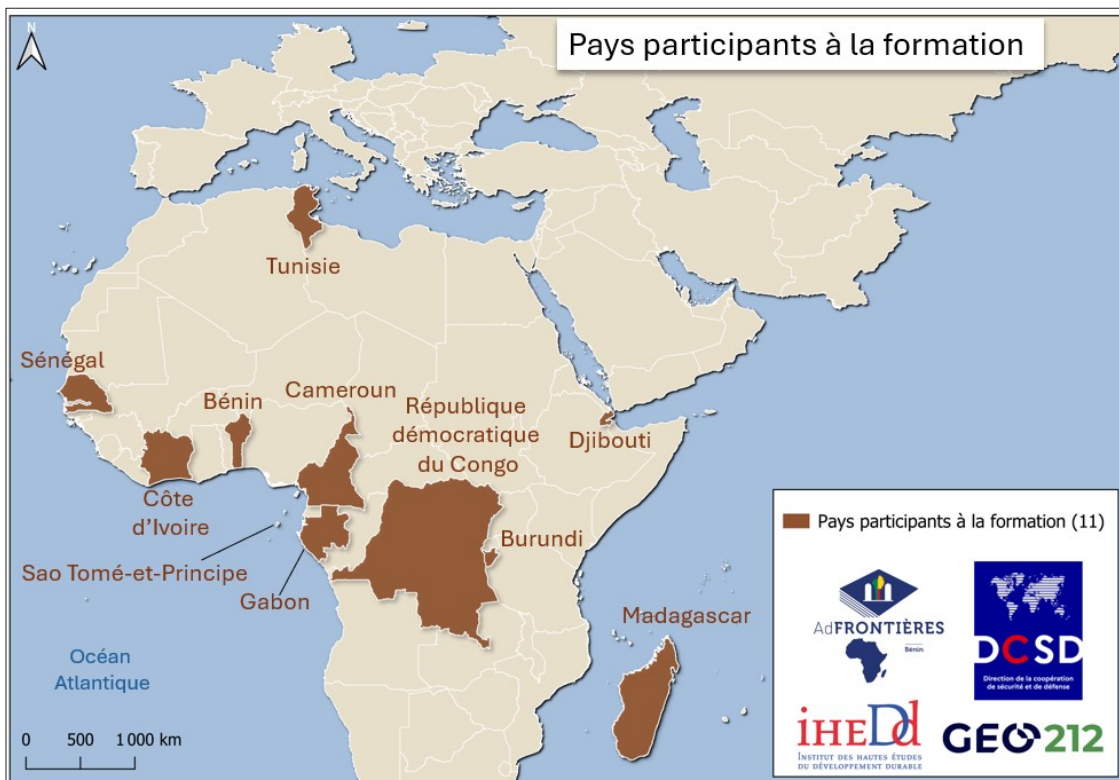
🕒 Date de début: 24-01-2026 12:00

🕒 Date de fin: 26-07-2026 00:00 (Jours restants)

Un effectif pluridisciplinaire et international

La session rassemble 40 stagiaires (Policiers, Gendarmes, Douaniers, Forestiers et Militaires) issus de 11 pays partenaires :

- Bénin
- Djibouti
- RDC
- Sao Tomé-et-Principe
- Cameroun
- Gabon
- Sénégal
- Tunisie
- Côte d'Ivoire
- Madagascar
- Burundi



Un dispositif d'apprentissage structuré

Le cursus repose sur une méthodologie exigeante visant l'acquisition de compétences certifiées :

- Classes virtuelles interactives pour assurer le suivi pédagogique.
- Contrôles continus pour l'évaluation régulière des acquis.
- Exercices d'application pour la mise en pratique des enseignements.

Nous accompagnons nos stagiaires vers l'obtention de leur certification, gage d'une expertise renforcée au service de la sécurité et de l'intégration régionale.

Nos Partenaires & Soutiens

Ce projet est rendu possible grâce au financement de la DCSD (Direction de la Coopération de Sécurité et de Défense).

Un immense merci pour l'implication de nos partenaires techniques :

La **Ferdi**, l'**IHEDD** et **GEO 212** pour leur expertise académique, pédagogique et leur savoir-faire de pointe en cartographie.

Bonne chance, bon travail et de belles progressions à toutes et à tous !

Que cette session 2026 soit le socle d'une collaboration transfrontalière toujours plus efficace et solidaire.

Simon IZAC

Inspecteur régional des douanes
 Chef de projet de l'académie des frontières
 Conseiller de la directrice générale des douanes du Bénin

La Douane : une administration méconnue, trop souvent mésestimée, mais ô combien indispensable



Souvent réduite à l'image d'un simple service de contrôle aux frontières, la Douane demeure l'une des administrations les plus méconnues du grand public. Pourtant, derrière cette perception parfois réductrice se cache une institution essentielle au fonctionnement de l'État, à la protection des citoyens et à la régulation des échanges internationaux.

La Douane est d'abord un pilier de la souveraineté nationale. Elle veille à la sécurité du territoire en luttant contre les trafics illicites : drogues, armes, contrefaçons, espèces protégées, capitaux frauduleux. Chaque jour, dans l'ombre, les douaniers protègent la population contre des menaces invisibles mais bien réelles, souvent au péril de leur propre sécurité.

Elle est également un acteur majeur de l'économie. En facilitant le commerce international, en sécurisant les flux de marchandises et en garantissant le respect des règles fiscales et commerciales, la Douane contribue à la compétitivité des entreprises et à l'équité entre les acteurs économiques. Elle assure la collecte de recettes indispensables au financement des services publics, participant ainsi directement au développement national.

Administration de contrôle, certes, mais aussi administration de service, la Douane accompagne, conseille et modernise ses pratiques pour répondre aux exigences d'un monde globalisé et numérisé. Elle innove, coopère avec ses partenaires nationaux et internationaux, et s'adapte en permanence aux nouveaux enjeux sécuritaires, environnementaux et économiques.

Trop souvent mésestimée, parfois perçue uniquement à travers la contrainte, la Douane mérite pourtant reconnaissance et considération. Car sans elle, il n'y aurait ni frontières protégées, ni échanges sécurisés, ni lutte efficace contre la criminalité transnationale.

Administration de vigilance, de compétence et d'engagement, la Douane est bien plus qu'un poste de contrôle : elle est un rempart, un facilitateur et un acteur clé au service de l'intérêt général. Une institution discrète, mais absolument indispensable.

Luc Doumont
Président AIDF



Opération Colbert au poste frontière de Biriattou (64) - Crédit photo : Douane Française



Brazzaville au cœur de la valeur transactionnelle

Atelier national sur l'Article VII du GATT – 26 au 30 janvier 2026

Du 26 au 30 janvier 2026, le **Centre Régional de Formation de l'OMD-AOC de Brazzaville** a abrité un atelier national de formation consacré à la mise en œuvre de la valeur transactionnelle en douane, conformément à l'Article VII du GATT. Cette session, organisée par le Ministère des Finances, du Budget et du Portefeuille Public et la Direction Générale des Douanes, a été animée par **Monsieur Joseph OUEDRAOGO**, expert de l'Organisation mondiale des douanes (OMD) et Directeur Général Adjoint des Douanes du Burkina Faso.



Durant cinq jours, les cadres de l'administration douanière ont approfondi les principes et les exigences juridiques de l'évaluation en douane, pilier essentiel de la sécurisation des recettes et de la facilitation des échanges.

En tant que représentant de la Direction Départementale des Douanes de Brazzaville, affecté au contrôle immédiat du Aéroport International Maya-Maya, ma participation a permis de porter la voix des services opérationnels confrontés quotidiennement aux enjeux liés à la valeur en douane. Dans un environnement marqué par la rapidité du fret aérien et la diversité des marchandises, la valeur transactionnelle constitue un outil central de lutte contre la fraude, mais aussi un levier de transparence.

L'atelier a rappelé que le rejet de la valeur transactionnelle ne peut être arbitraire. Il doit être fondé sur des éléments objectifs et démontré dans le cadre d'une procédure contradictoire. Tout rejet injustifié expose l'administration à des contentieux préjudiciables. Les échanges ont également insisté sur l'intégration des frais de transport et d'assurance jusqu'au point d'entrée dans la valeur en douane, ainsi que sur le respect strict de la hiérarchie des méthodes d'évaluation lorsque la méthode transactionnelle est écartée.



Contrairement aux idées reçues, l'acceptation de la valeur transactionnelle au premier rideau ne signifie pas un abandon du contrôle. La sécurisation efficace des recettes repose sur le renforcement du contrôle a posteriori et de l'audit, permettant de concilier célérité du dédouanement, attractivité économique et protection des intérêts du Trésor.

Au terme des travaux, les participants ont recommandé, entre autres, le renforcement des capacités des agents, la mise en place d'une Base de Données Valeur, l'abandon des valeurs arbitraires, le développement de l'assistance administrative mutuelle et la promotion des formations en ligne de l'OMD.

Fait à Brazzaville, le 30 janvier 2026

Baby ANGOLO

Commandant et Inspecteur des douanes
Direction Départementale des Douanes de Brazzaville
Section contrôle immédiat – Aéroport International Maya-Maya.



La douane à l'ère de la mondialisation et de la globalisation



Préface de Gil Rémillard



NOUVEAU

La douane à l'ère de la mondialisation et de la globalisation

Cet ouvrage aborde un sujet crucial pour les économies modernes à une époque où les échanges commerciaux internationaux se multiplient et où les frontières économiques deviennent de plus en plus pénétrables.

Le texte met en lumière les enjeux complexes de la régularisation du commerce mondial, tout en proposant des pistes de réflexion pour adapter les pratiques douanières à ces nouvelles réalités. La réflexion de l'auteur est profonde et bien documentée, tant dans les recherches que dans les analyses.

Le lecteur y est amené à réfléchir aux nouvelles stratégies à mettre en place et à comprendre les spécificités du caractère douanier.



Né à Brazzaville, Sadel Sylvestre Okemba est titulaire d'une maîtrise en administration Appliquée de la haute école commerciale (HEC) à Montréal ainsi que d'une maîtrise en administration publique de l'école nationale d'administration publique (ENAP). Cadre des douanes, il a occupé plusieurs postes à responsabilité. Il est aussi représentant de l'organisation mondiale des douanes (OMD) et membre de l'association internationale des douaniers francophones (AIDF).

ISBN : 978-2-336-57212-3
21 €





IMPACT DU CONFLIT IRANIEN SUR L'ÉCONOMIE DE L'AFRIQUE CENTRALE : LE CAS DU CONGO-BRAZZAVILLE



Par **Baby ANGOLO** *Inspecteur des Douanes Bureau Principal des Douanes de l'Aéroport International Maya-Maya*

RÉSUMÉ (ABSTRACT)

Cet article analyse les mécanismes de transmission des tensions géopolitiques au Moyen-Orient vers les économies de l'Afrique Centrale, avec un focus particulier sur la République du Congo. À travers le prisme de l'expertise douanière à l'aéroport international Maya-Maya, l'auteur démontre comment la crise iranienne influence les recettes budgétaires via le prix du baril, tout en générant une inflation importée par l'explosion des coûts du fret et de l'assurance. L'analyse met en lumière le défi crucial de l'évaluation de la **valeur en douane** dans un contexte d'instabilité mondiale et propose des pistes pour renforcer la résilience des opérations commerciales face aux chocs exogènes.

Mots-clés : *Valeur en Douane, Fret Aérien, Inflation, Congo-Brazzaville, Géopolitique Économique.*

INTRODUCTION

Le conflit iranien, bien que géographiquement distant des rives du fleuve Congo, crée des ondes de choc qui traversent les continents. Pour l'Afrique Centrale, et particulièrement pour le Congo-Brazzaville, l'impact est profond, transitant principalement par les canaux de l'énergie et des coûts logistiques internationaux.

I. LE PARADOXE PÉTROLIER ET BUDGÉTAIRE

L'Iran étant un acteur clé du détroit d'Ormuz, toute tension fait bondir le prix du baril de pétrole brut.

- **Pour le Congo** : En tant que pays producteur, cette hausse génère mécaniquement une augmentation des recettes budgétaires directes.
- **Le revers de la médaille** : Cette situation entraîne une hausse du prix des produits raffinés importés. Le maintien des subventions à la pompe pour préserver la paix sociale pèse alors lourdement sur les finances publiques, réduisant les capacités d'investissement dans d'autres secteurs vitaux.

II. L'EXPERT DOUANIER FACE À L'INFLATION DU FRET (FOCUS MAYA-MAYA)

En tant qu'Inspecteur aux opérations commerciales à l'aéroport Maya-Maya, nous sommes les témoins directs de l'évolution de la valeur en douane :

- 1. Hausse du Fret et de l'Assurance** : L'insécurité dans les zones de transit proches du conflit augmente les primes d'assurance et le coût du kérosène.
- 2. L'impact sur l'Assiette Fiscale** : Puisque les droits et taxes sont calculés sur la valeur **CAF (Coût, Assurance, Fret)**, l'inflation du transport gonfle artificiellement la base taxable. Cela peut freiner le volume des importations par les opérateurs économiques locaux, impactant in fine l'approvisionnement du marché intérieur.

III. MÉCANISME TECHNIQUE : L'ARTICLE VII DU GATT

Face à l'instabilité, le passage de la valeur transactionnelle à la base taxable devient complexe. L'augmentation des composantes logistiques oblige le service des douanes à une vigilance accrue :

- **Contrôle de la Valeur** : Le risque de sous-évaluation de la valeur FOB par certains opérateurs pour compenser la hausse du fret est réel.
- **Équilibre fiscal** : Le défi est de garantir une perception juste pour le Trésor Public sans asphyxier l'opérateur économique qui subit une inflation exogène.

CONCLUSION

L'Inspecteur des Douanes n'est pas seulement un percepteur ; il est l'observateur privilégié de la résilience de notre économie. Face aux crises lointaines, notre mission au bureau de Maya-Maya est de garantir une application rigoureuse des règles de la valeur, tout en fournissant à l'administration les données nécessaires pour anticiper les chocs inflationnistes qui menacent le pouvoir d'achat des populations.




Clôture de la 14^{ème} session de formation de base en République Démocratique du Congo


La Direction Générale des Douanes de la République Démocratique du Congo a procédé, le **27 mars 2026**, à la clôture de la **14^e session de formation de base**.

Cette formation, destinée aux agents n'ayant pas encore bénéficié d'un enseignement au sein de l'École nationale des Douanes, vise à renforcer leurs compétences et à leur permettre d'acquérir les fondamentaux indispensables en matière douanière.



 République Démocratique du Congo
Clôture de la 14^e session de formation de base
96 lauréats – dont 30 membres AIDF



 AIDF – République Démocratique du Congo
Clôture de la 14^e session de formation de base
96 lauréats – dont 30 membres AIDF

La cérémonie s'est tenue en présence du Directeur Général des Douanes ainsi que des responsables des ressources humaines. À cette occasion, **96 lauréats ont reçu leur diplôme**, dont **30 membres de l'AIDF**, témoignant ainsi de l'implication active de notre association dans le renforcement des capacités professionnelles.

La remise des diplômes a été effectuée par le Directeur Général des Douanes, marquant l'aboutissement de ce parcours de formation.

L'AIDF félicite chaleureusement l'ensemble des lauréats et salue l'engagement des autorités douanières congolaises en faveur de la formation continue.

Christine Maduku

Administratrice AIDF



Décision de la Cour suprême des États-Unis relative aux droits de douane instaurés sous l'administration Trump.

L'Association Internationale des Douaniers Francophones (AIDF) prend acte de la décision récente de la Cour suprême des États-Unis ayant conduit à l'annulation d'une partie significative des droits de douane instaurés durant la présidence de Donald Trump.

Ces mesures tarifaires, adoptées dans un contexte de tensions commerciales internationales et fondées notamment sur des considérations de sécurité nationale, avaient profondément influencé les équilibres du commerce mondial ainsi que l'organisation des chaînes d'approvisionnement internationales.

La décision juridictionnelle américaine souligne l'importance du contrôle de légalité dans l'élaboration et la mise en œuvre des politiques commerciales nationales. Elle rappelle également que les instruments tarifaires, bien qu'inscrits dans des stratégies économiques ou géopolitiques, doivent respecter les cadres juridiques internes et les principes de l'État de droit.

Pour les administrations douanières, cette évolution implique des conséquences opérationnelles importantes, notamment en matière d'adaptation tarifaire, de gestion des contentieux, de traitement des remboursements éventuels et de sécurisation juridique des procédures de perception.

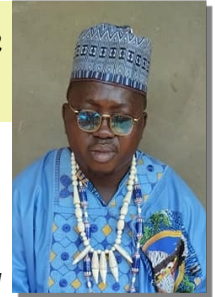
Dans un environnement international marqué par une instabilité normative croissante et la multiplication des mesures commerciales unilatérales, l'AIDF souligne la nécessité d'un renforcement de la coopération entre administrations douanières afin d'assurer la prévisibilité, la sécurité juridique et la fluidité des échanges internationaux.

L'Association réaffirme son engagement en faveur du partage d'expertise, de la formation et du dialogue entre les administrations douanières francophones pour accompagner les mutations rapides du commerce international.



Maroua : un cadre douanier au service des racines et du lien communautaire

Jean Boniface Joël KAMGANG MOUAFO,
*membre de l'AIDF, antenne du Cameroun,
nommé à la tête de la communauté Bamendjou*



Dans la vie des communautés traditionnelles africaines, certaines décisions dépassent le cadre d'une simple nomination. Elles incarnent une confiance, une transmission et une responsabilité collective. Par décision du Roi des Bamendjou, **Sa Majesté TCHENDJOU II SOKOUDJOU Jean-Philippe Rameau**, Jean Boniface Joël KAMGANG MOUAFO a été désigné pour représenter l'autorité traditionnelle à la tête de la communauté Bamendjou de Maroua, dans la région de l'Extrême-Nord du Cameroun.



Une nomination au carrefour de la tradition et de la modernité

Dans les sociétés africaines contemporaines, les chefferies traditionnelles continuent de jouer un rôle structurant dans l'organisation sociale et culturelle. Elles constituent des institutions vivantes qui accompagnent les communautés bien au-delà du territoire d'origine. La nomination de Jean Boniface Joël KAMGANG MOUAFO s'inscrit précisément dans cette dynamique. Elle vise à assurer la représentation du Fo'o de Bamendjou auprès des ressortissants installés à Maroua, ville cosmopolite du Septentrion camerounais où se rencontrent de nombreuses communautés issues des différentes régions du pays.

Dans ce cadre, le chef de communauté agit comme un relais de l'autorité traditionnelle, un animateur de la vie communautaire et un garant des valeurs culturelles Bamendjou.

Une mission de cohésion et de solidarité

Au-delà de la dimension symbolique, la fonction de chef de communauté répond à des objectifs concrets. Elle consiste à organiser et encadrer la vie communautaire, à promouvoir l'entraide entre les membres et à préserver les repères culturels qui structurent l'identité collective.

À Maroua, cette mission revêt une importance particulière. L'éloignement du terroir d'origine renforce souvent la nécessité de maintenir un lien vivant avec la culture, la langue et les traditions.

Dans cette perspective, le chef de communauté aura pour responsabilité de :

- Renforcer l'unité et la solidarité entre les fils et filles Bamendjou résidant dans la ville ;
- Encourager les initiatives d'entraide et de développement communautaire ;

- Promouvoir les valeurs culturelles du groupement Bamendjou ;
- Favoriser une cohabitation harmonieuse avec les autres communautés présentes dans la ville.

Une responsabilité au cœur du vivre-ensemble

Ville de brassage et de mobilité, Maroua constitue un espace où se croisent cultures, traditions et parcours professionnels variés. Dans un tel contexte, les organisations communautaires jouent souvent un rôle discret mais essentiel dans la stabilité sociale. Elles contribuent à l'accueil des nouveaux arrivants, à la médiation sociale, à la solidarité entre membres et à la transmission intergénérationnelle des valeurs.

La représentation de la chefferie Bamendjou dans cette ville participe ainsi à une dynamique plus large : celle de la promotion du vivre-ensemble dans un Cameroun marqué par la diversité de ses cultures et de ses traditions.

Quand l'engagement professionnel rencontre l'engagement communautaire

Pour les lecteurs du *Douanier francophone*, cette nomination illustre également une réalité souvent peu visible : les cadres de l'administration publique portent fréquemment, parallèlement à leurs responsabilités professionnelles, des engagements sociaux et communautaires importants.

Ces responsabilités prolongent, sous d'autres formes, la vocation de service qui caractérise les métiers publics. Dans le cas de Jean Boniface Joël KAMGANG MOUAFO, cette mission communautaire vient compléter un parcours professionnel déjà marqué par un engagement au sein de l'administration des douanes camerounaises.

Une communauté appelée à se structurer davantage

La désignation du Chef de Communauté marque aussi une étape importante dans la structuration de la communauté Bamendjou de Maroua. Les textes qui régissent les Communautés Bamendjou de la diaspora prévoient un cadre organisationnel destiné à garantir la cohésion interne et la bonne gestion des activités collectives : réunions communautaires, assistance aux membres, promotion culturelle et initiatives de solidarité. Cette structuration contribue à faire de la communauté non seulement un espace d'identité, mais aussi un cadre d'entraide, de responsabilité collective et de transmission des valeurs culturelles.

Un signal pour la diaspora Bamendjou

Dans un contexte marqué par les mobilités internes et l'éloignement géographique, les communautés traditionnelles demeurent des repères importants pour de nombreux Camerounais. La nomination d'un chef de communauté rappelle que l'appartenance culturelle ne disparaît pas avec la distance : elle se réinvente dans les villes, dans les associations et dans les dynamiques de solidarité. À Maroua, cette décision du Roi des Bamendjou ouvre ainsi une nouvelle page pour les ressortissants Bamendjou établis dans la région.

Le programme officiel de la cérémonie d'installation du nouveau chef de communauté sera communiqué ultérieurement.

Encadré de l'auteur

Jean Boniface Joël KAMGANG MOUAFO,

Cadre de l'administration des Douanes Camerounaises, Jean Boniface Joël KAMGANG MOUAFO est engagé dans plusieurs initiatives professionnelles, académiques et communautaires. Il s'intéresse notamment aux questions de gouvernance publique, de mobilisation des recettes et de développement des solidarités communautaires au sein des diasporas internes camerounaises.



Chute éditoriale

Dans un monde où les mobilités redessinent les identités et les appartenances, les communautés traditionnelles rappellent une vérité simple : les racines ne sont pas un frein à l'ouverture, elles en sont souvent la force.

À Maroua, la nomination du chef de la communauté Bamendjou traduit cette conviction : servir sa communauté, c'est aussi contribuer à la cohésion nationale.

Publicité

Editions Glyphe

Rechercher un livre, un auteur...



ACCUEIL ACTUALITÉS NOUVEAUTÉS À PARAÎTRE CATALOGUE AUTEURS LES CADEAUX LES ÉDITIONS GLYPHE

Luc Doumont

Mondialisation Le temps du réveil



ISBN/EAN 978-2-35815-361-4

16 €

160 pages

mars 2026

Acheter ce livre (16 €)

Mondialisation – Le temps du réveil

Luc Doumont

Partager sur

La mondialisation devait unir le monde, elle l'a fragilisé.

Crises à répétition, perte de souveraineté, déséquilibres économiques, fractures sociales : le modèle dominant de la mondialisation arrive à bout de souffle. Longtemps présentée comme une évidence, elle n'est plus synonyme de progrès mais d'impuissance collective. Luc Doumont démonte les rouages d'un système devenu incontrôlable. Il en révèle les impasses et ouvre une troisième voie, entre dérégulation totale et repli protectionniste. Surtout, cet essai ne se contente pas de constater.

L'auteur propose une alternative à la mondialisation actuelle et un outil, le Fabriscore. Un appel à rompre avec la fatalité et à reprendre collectivement la maîtrise de notre avenir.

Luc Doumont, Inspecteur principal de 1re classe de la Douane, aujourd'hui retraité, est président de l'Association Internationale des Douaniers Francophones (AIDF). Il a exercé pendant vingt et un ans au sein du service de la surveillance des douanes.

[Cliquez ici](#) pour accéder à la page des éditions Glyphe



GAROUA : LA DOUANE CAMEROUNAISE DÉJOUE UNE FRAUDE NUMÉRIQUE MAJEURE

« HALCOMI III Zone3, l'amnistie fiscale et les nouvelles frontières de la contrebande technologique »

Jean Boniface Joël KAMGANG MOUAFO,

Adjudant des Douanes Camerounaises, Chef du Secrétariat Technique du PC HALCOMI III Zone 3 et Membre de l'Association Internationale des Douaniers Francophones



Le 27 mars 2026, à Garoua, dans le nord du Cameroun, une opération de la Mission HALCOMI III Zone 3, conduite par le **Commandant TAKEM TABI ENAW**, Chef des Opérations, a mis au jour un stock clandestin de **10 090 téléphones mobiles basiques TECNO** et **4 000 accessoires de téléphonie**, pour un montant de **21 516 500 FCFA de droits compromis**. Mais derrière la saisie spectaculaire se dessine un phénomène plus profond : la tentative présumée d'instrumentaliser la transition vers le nouveau dédouanement digitalisé des terminaux pour faire entrer dans le circuit économique des appareils soustraits à toute procédure régulière. Cette affaire marque un tournant : la contrebande n'est plus seulement physique ; elle devient numérique, temporelle et systémique.

Quand une saisie devient un révélateur d'époque

Certaines affaires dépassent leur portée immédiate. Elles révèlent une transformation silencieuse de l'action publique. L'opération menée à Marouaré, dans la ville de Garoua, appartient à cette catégorie. À la suite de renseignements jugés crédibles, les équipes de la Mission HALCOMI III Zone

3 ont engagé une surveillance, puis une filature d'un véhicule suspect jusqu'à une concession privée.

Le 27 mars 2026, après une poursuite à vue d'environ cinq kilomètres depuis l'entrée de la ville, le véhicule est localisé dans ladite concession. Face au refus d'accès opposé par les occupants, et alors même que des manutentions se poursuivaient à l'intérieur, les agents ont saisi le Procureur de la République, obtenu une ordonnance de perquisition et pénétré les lieux avec l'appui de la Gendarmerie.



La fouille a permis de découvrir un stock massif de téléphones et d'accessoires, dissimulé sans aucune documentation douanière, commerciale ou bancaire régulière.



Le procès-verbal de saisie sera formalisé le **28 mars 2026** au Poste de Commandement de Garoua.

La réforme de 2026 : d'une douane de flux à une douane de traçabilité

Depuis le **1er avril 2026**, le dédouanement des téléphones portables, tablettes et terminaux numériques est appelé à s'effectuer suivant un mécanisme entièrement digitalisé via CAMCIS. Les textes précisent qu'il ne s'agit ni d'une taxe nouvelle ni d'un relèvement de la fiscalité, mais d'une méthode modernisée de collecte et de sécurisation des recettes publiques, adossée à une logique de lutte contre la fraude et de contrôle des appareils connectés au réseau local.

La décision conjointe **MINFI-MINPOSTEL** du **25 mars 2026** approfondit cette architecture. Elle organise l'interconnexion de CAMCIS avec une plateforme d'identification matérielle des terminaux, chargée notamment de construire une base nationale des IMEI, d'identifier automatiquement les appareils déclarés, de déterminer leur statut douanier et de s'assurer que seuls les équipements régulièrement dédouanés puissent accéder au réseau de communications électroniques.



Dans ce schéma, le téléphone n'est plus une marchandise ordinaire. Il devient un objet fiscalement et techniquement identifiable.

L'amnistie fiscale : une nécessité de transition, une faille potentielle

Pour accompagner la mise en service du dispositif, les autorités ont prévu une mesure de transition majeure : les téléphones, tablettes et autres terminaux numériques déjà connectés à un réseau local avant la mise en œuvre effective du mécanisme sont réputés dédouanés et bénéficient d'une amnistie fiscale. Mais toute amnistie comporte un risque : celui

d'être interprétée, par les fraudeurs, comme une opportunité de blanchiment logistique. L'affaire de Garoua semble précisément illustrer cette tentation.

Le schéma présumé : stocker, attendre, activer, brouiller

Le dossier de Garoua met au jour un mode opératoire potentiellement redoutable. D'abord, constituer un stock massif hors circuit régulier. Ensuite, le maintenir invisible pendant la phase de bascule réglementaire. Enfin, procéder à une activation rapide afin de créer une apparence d'antériorité de connexion et de le faire glisser dans la zone grise de la régularité supposée. Ce schéma n'est pas seulement frauduleux ; il est sophistiqué. Il ne cherche pas à échapper frontalement au droit. Il tente de se glisser dans les interstices d'une réforme.

HALCOMI III ZONE 3 : renseignement, mobilité, légalité

L'une des grandes forces de cette affaire réside dans la qualité de la réponse opérationnelle. Le Procès-Verbal de Saisie montre que l'intervention n'a pas été improvisée. Elle repose sur du renseignement, une filature, une poursuite à vue, une réaction à l'opposition rencontrée sur site, une réquisition judiciaire et une exécution assistée par la Gendarmerie.

L'opération a été conduite sous la direction du **Commandant TAKEM TABI ENAW**, Chef des Opérations HALCOMI III Zone 3, avec l'implication coordonnée du **Commandant KUETCHE Hugues Cyriaque**, Coordonnateur de ladite Zone, ainsi que des équipes de terrain. C'est un point majeur : la Douane n'intervient plus seulement, elle **anticipe et neutralise**.

Une affaire de finances publiques avant d'être une affaire de téléphones

Le dénombrement effectué en présence du prévenu a permis de constater la saisie de **10 090 téléphones mobiles basiques TECNO**, évalués sur la base de **5 000 FCFA l'unité** conformément à la **Décision n°0376/MINFI/DGD du 14 mars 2024 fixant les valeurs minimales à l'importation**, soit une valeur imposable de **50 450 000 FCFA**, ainsi que **4 000 accessoires de téléphonie** d'une valeur de **5 000 000 FCFA**. L'ensemble a généré des **droits et taxes compromis, non acquittés, d'un montant total de 21 516 500 FCFA**, sans préjudice de l'application des **dispositions du Code des Douanes CEMAC relatives aux amendes et autres sanctions**. Ces chiffres rappellent que la fraude sur les terminaux numériques constitue une atteinte directe aux recettes publiques.

L'IMEI, nouvelle frontière de la preuve

Un détail du Procès-Verbal de Saisie mérite une attention particulière : la mention d'une fiche d'écrou contenant les numéros IMEI.

- Chaque appareil devient traçable ;
- Son statut douanier devient vérifiable ;
- Son accès au réseau peut être contrôlé.

La Douane entre dans une ère nouvelle : celle du **contrôle numérique des marchandises**.

Encadré - Repères juridiques.

Le nouveau dispositif applicable depuis 2026 consacre un dédoua-

nement entièrement digitalisé via le système CAMCIS, fondé sur une logique de traçabilité des terminaux à travers leur identifiant unique IMEI. Dans ce cadre, une amnistie fiscale a été instituée au profit exclusif des appareils déjà connectés au réseau local avant l'entrée en vigueur de la réforme.

Par ailleurs, le mécanisme repose sur une responsabilisation accrue de l'ensemble des acteurs de la chaîne, notamment les importateurs, les vendeurs et les opérateurs de télécommunications, désormais tenus de garantir la conformité douanière des équipements mis en circulation.

Toute violation de ces obligations expose les contrevenants à des poursuites pour infractions douanières, notamment pour importation en contrebande, opposition aux fonctions des agents des Douanes, défaut de déclaration et défaut de domiciliation bancaire.

Encadré - Lecture stratégique

L'opération de Garoua marque une véritable rupture dans l'approche de l'action douanière : elle traduit le passage d'une logique classique de saisie à une dynamique de neutralisation stratégique des réseaux frauduleux, d'un contrôle centré sur les frontières physiques à une surveillance intégrée des flux au sein des réseaux, d'une preuve essentiellement documentaire à une exploitation accrue de la donnée, et d'une réaction a posteriori à une capacité d'anticipation des schémas de

fraude. Dans cette perspective, la **Mission HALCOMI III Zone 3** s'affirme désormais comme un véritable outil d'intelligence opérationnelle au service de la sécurisation des recettes publiques et de la lutte contre les nouvelles formes de criminalité économique.

Éclairage final

Le 27 mars 2026, à Garoua, la Douane Camerounaise à travers la **Mission HALCOMI III Zone 3** n'a pas seulement procédé à une saisie de téléphones. Elle a surtout neutralisé une fraude avant même son basculement dans l'espace numérique.

Dans un contexte où la contrebande tend à se rendre invisible, en se dissimulant dans les interstices des systèmes et des réseaux, la véritable victoire ne réside plus uniquement dans l'interception, mais dans la capacité à anticiper, détecter et empêcher la fraude avant qu'elle ne s'installe.

C'est désormais à ce niveau que se joue l'efficacité de l'action douanière moderne : empêcher la fraude... d'exister.

Bio de l'auteur

KAMGANG MOUAFO Jean Boniface Joël, Adjudant des Douanes Camerounaises, Chef du Secrétariat Technique du PC HALCOMI III Zone 3 et Membre de l'Association Internationale des Douaniers Francophones



swiss competencies
in security solutions
and consulting

MonQey forensic



Ambre TIBERGHIE

Titulaire d'une Maîtrise universitaire ès Sciences en science forensique de l'Université de Lausanne, Suisse
Spécialiste en Science forensique chez MonQey forensic, swiss
MonQey switzerland@monqeyforensic.com

Le contrôle renforcé par des moyens auxiliaires : un appui essentiel à la détection de la fraude documentaire

Le premier article de cette série présentait la phase initiale du contrôle documentaire, soit le contrôle visuel et physique, fondé sur l'observation, le bon sens et l'expérience de l'agent. Ce premier niveau, ne nécessitant aucun équipement spécifique, permet de repérer les incohérences les plus évidentes et d'écarter une grande partie des faux basiques, tels que les scans, les reproductions domestiques ou les documents altérés de manière grossière.

Le contrôle renforcé par moyens auxiliaires constitue la suite logique de cette démarche graduée, qui progresse du général vers le particulier et du moins au plus technique. Ce second niveau repose sur l'utilisation d'outils de terrain simples, destinés à révéler les éléments de sécurité difficilement visibles, voire invisibles à l'œil nu, et à confirmer les doutes apparus lors du premier examen.

L'objectif est de vérifier l'intégrité du support, la présence et la cohérence des dispositifs de sécurité, ainsi que la nature des procédés d'impression utilisés. Ce type de contrôle permet de distinguer un document authentique d'une contrefaçon de moyenne ou de haute qualité, souvent produite à l'aide de technologies d'impression sophistiquées ou de matériaux imitant ceux des documents officiels.

Sans nécessiter d'équipement spécialisé ni de conditions de laboratoire, ces moyens auxiliaires tels que la lampe UV, la lampe de poche, la loupe et la brucelle, offrent aux agents une capacité d'analyse renforcée, rapide et peu coûteuse directement sur le terrain.

Le présent article décrit ces différents moyens auxiliaires et détaille, pour chacun d'eux, les éléments de sécurité qu'il permet de contrôler ainsi que les indices révélateurs d'une éventuelle falsification. Il se concentre plus particulièrement sur les éléments de sécurité les plus répandus et les plus fréquemment contrefaits, afin de fournir aux agents de terrain des repères pratiques et immédiatement exploitables lors des contrôles douaniers.

Tout d'abord, la brucelle permet de manipuler les pages du document sans l'endommager, tout en vérifiant la présence et la cohérence de certains détails physiques. Elle sert notamment à examiner les cachets secs, dont le relief doit être homogène et continu, ainsi que les impressions simultanées, afin de s'assurer que le recto et le verso correspondent parfaitement. La brucelle permet également de contrôler les photographies, pour détecter d'éventuelles surépaisseurs, traces de collage, différences de relief ou bulles d'air, signes possibles de falsification.

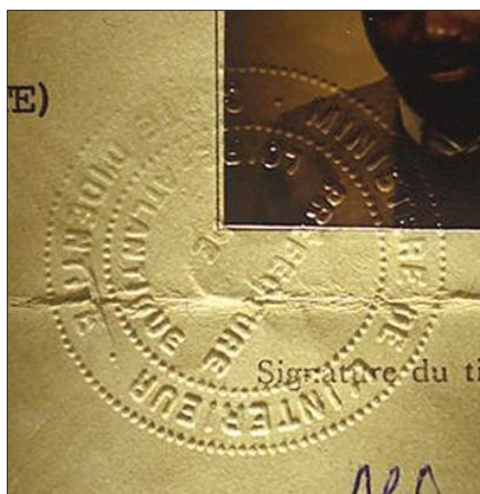


Figure 1 : Cachet sec



Figure 2 : Motif présent au recto

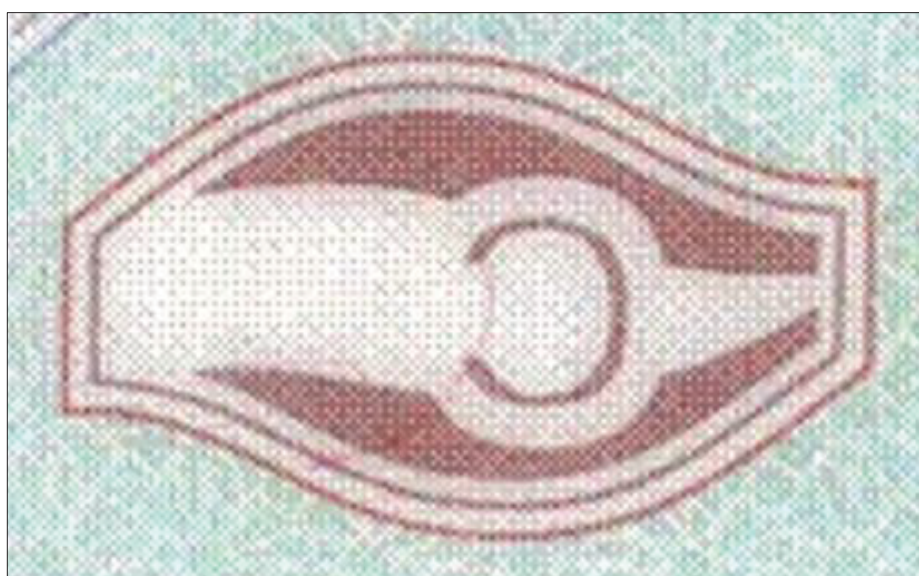


Figure 3 : Motif présent au verso

Figures 1 à 15 et 17 à 21 : PRADO, Secrétariat général du Conseil de l'Union européenne, Glossaire PRADO, <https://www.consilium.europa.eu/prado/en/prado-glossary/prado-glossary.pdf>

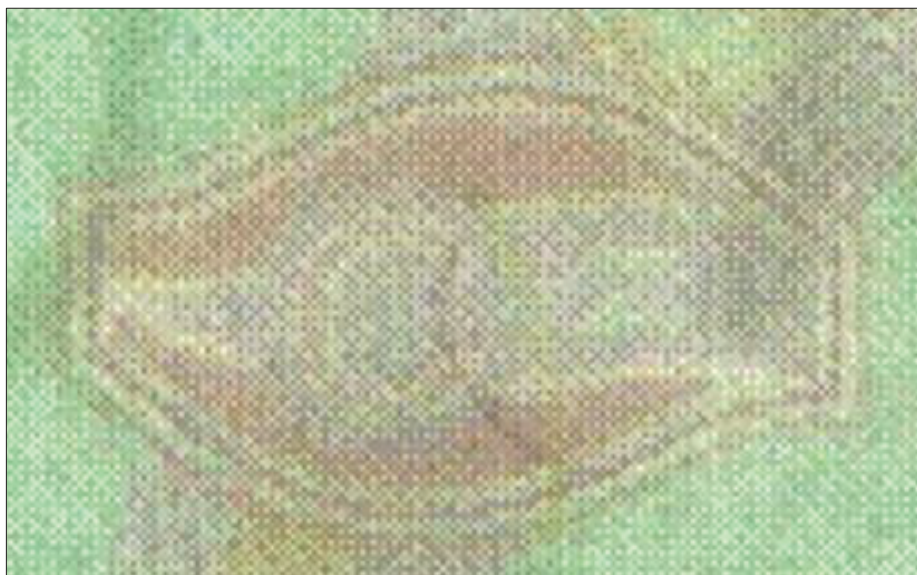


Figure 4 : Impression simultanée

Ensuite, la lampe de poche, en variant la direction de la source de lumière, permet de vérifier la présence d'éléments de sécurité directement intégrés dans le document d'identité.

La lumière rasante consiste à diriger un faisceau lumineux de manière oblique, presque parallèle à la surface du document. Cette technique crée des ombres qui mettent en évidence les irrégularités et les altérations mécaniques du support. Elle permet ainsi de repérer des rayures ou des découpes dans le papier ou le plastique, souvent laissées par des tentatives de falsification. De plus, la lumière rasante fait ressortir l'atténuation du gaufrage ou le relief de l'impression taille-douce, révélant les zones où le document a été aplati ou altéré par un collage ou une plastification supplémentaire. Cela permet de détecter des traces de seconde plastification ou de collage partiel : toute zone légèrement surélevée, bulle d'air ou irrégularité de texture devient visible grâce aux ombres projetées par la lumière. En fonction de l'angle d'incidence, la lumière rasante peut également révéler une image latente. Celle-ci apparaît claire sur fond foncé ou foncée sur fond clair. Cette technique rend donc perceptibles les altérations physiques et visuelles qui échappent à l'œil nu sous un éclairage classique.



Figure 5 : Lumière rasante produisant des effets ombrés dus au relief de l'impression taille-douce

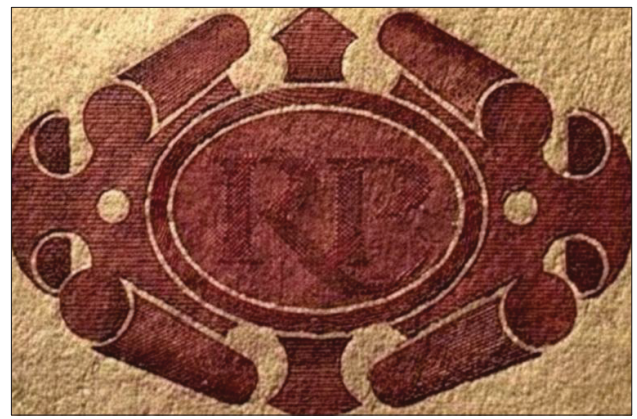


Figure 6 : En fonction de l'angle d'incidence de la lumière rasante, le sigle "RP" apparaît plus clair ou plus foncé

La lumière transmise, placée sous le document, offre une vue détaillée de la structure interne du support. Elle permet de distinguer les fragments de la photographie originale, visibles par transparence, ainsi que toute photographie insérée sur un support, dont les contours deviennent perceptibles en cas de collage ou de substitution. Cette technique met également en évidence la répartition des fibres colorées intégrées au papier de manière aléatoire, ainsi que la présence du fil de sécurité, lorsque celui-ci existe. Par ailleurs, elle révèle les altérations claires ou sombres du substrat et permet de vérifier si le filigrane (à ton simple, à deux tons ou multitons) apparaît correctement ou s'il est atténué, voire presque invisible, ce qui constitue un indice important de falsification ou de contrefaçon.



Figure 7 : Fibres colorées



Figure 8 : Fil de sécurité comportant une micro-impresion négative, visible en lumière transmise

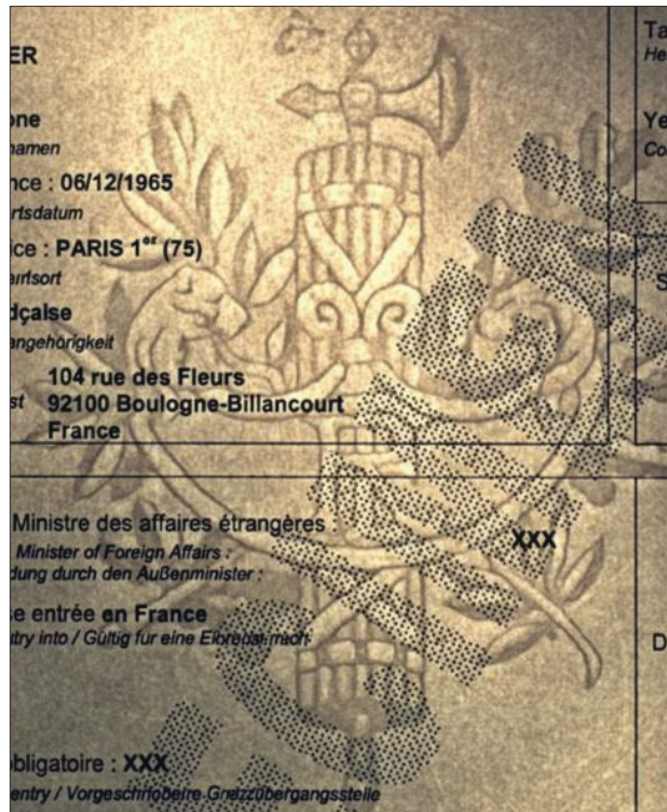


Figure 9 : Filigrane à deux tons, présentant des parties claires et des parties sombres

La lumière incidente, utilisée par-dessus et de manière perpendiculaire au document et souvent combinée à une loupe, permet d'examiner la surface du support et de détecter des anomalies invisibles à l'œil nu. Elle révèle, par exemple, les interruptions dans les éléments optiquement variables (OVD) dans la zone de la photographie, ou l'absence de changement du motif dans les images laser variables, qui devraient varier selon l'angle de vision en cas de document authentique. Cette méthode met également en évidence les bulles d'air résultant d'une deuxième plastification, les inexactitudes dans les proportions tête-buste, ainsi que les angles découpés manuellement ou les lignes décoratives imitées dans la zone de la photographie. Elle permet enfin de détecter le décollage du papier et les divergences dans l'impression de fond, ainsi que des procédés d'impression différents entre la page des données personnelles et la page en vis-à-vis, autant d'indices révélateurs d'une manipulation du document.

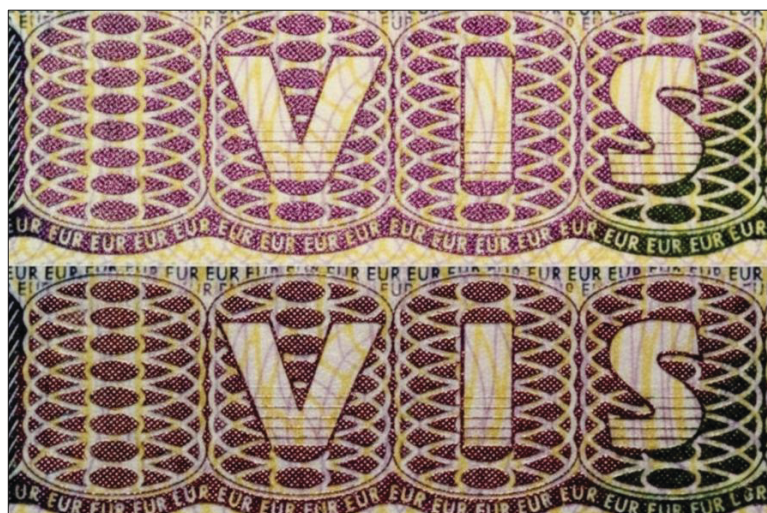


Figure 10 : Encre optiquement variable imprimée en taille-douce

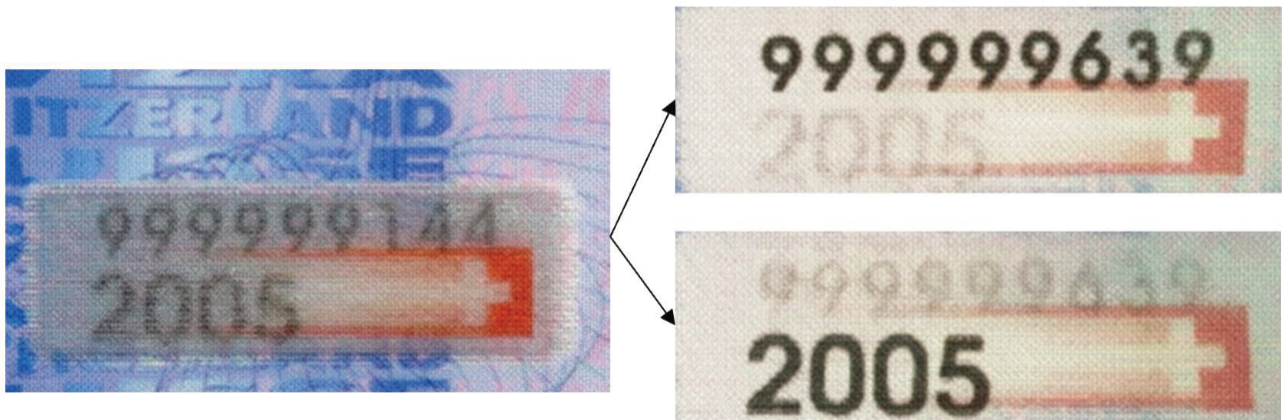


Figure 11 : Image laser multiple permettant de voir, selon l'angle d'observation, le numéro de série ou l'année d'expiration

Sous lumière ultraviolette, les documents authentiques révèlent une fluorescence issue des encres, fibres et fils de sécurité intégrés dès leur fabrication. L'observation à la lampe UV permet de contrôler plusieurs éléments caractéristiques : les fibres fluorescentes, dont la couleur et la répartition doivent être uniformes ; les fils de sécurité qui apparaissent de manière continue et réagissent selon un motif précis ; ainsi que les éléments d'impression UV, tels que logos, symboles, numéros ou micro-textes, qui s'illuminent sous ce type de lumière. Le papier de sécurité authentique, quant à lui, reste généralement mat, contrairement à un papier ordinaire qui présente une fluorescence excessive sur toute la surface. L'examen sous UV permet également de repérer des altérations autour de la photographie, notamment l'absence, l'interruption ou la déformation des motifs fluorescents, signes possibles d'un collage ou d'une modification.

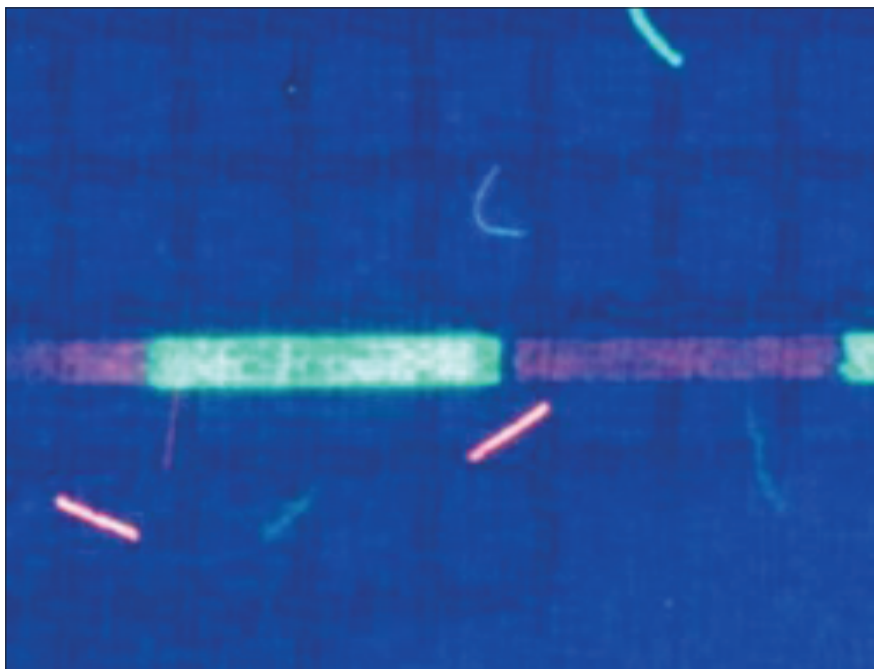


Figure 12 : Fibres et fil de sécurité fluorescents

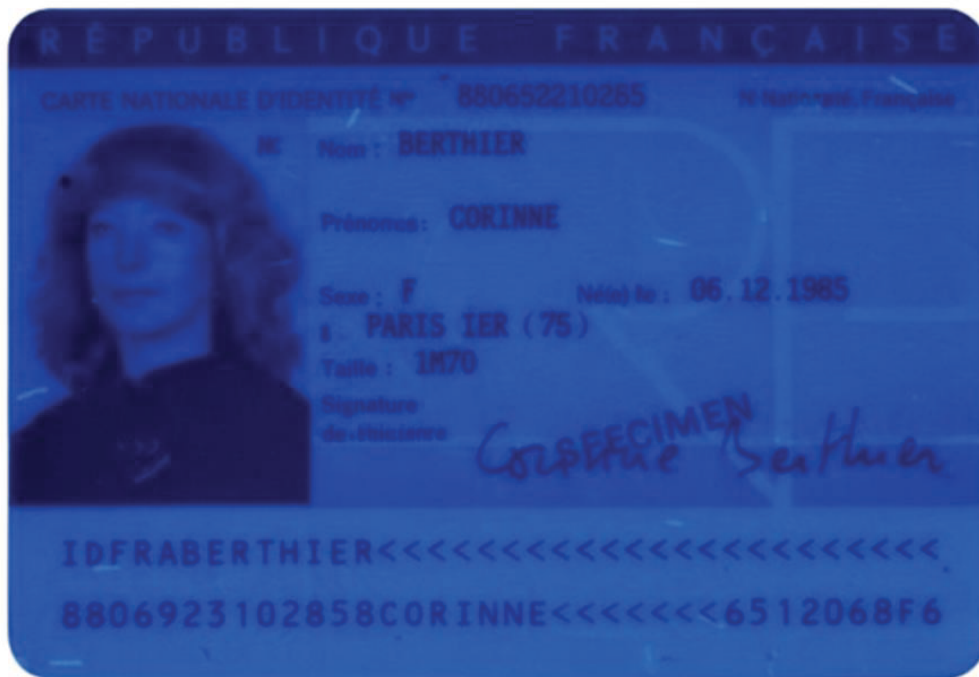


Figure 13 : Carte d'identité française authentique (le support émet une faible fluorescence)



Figure 14 : Carte d'identité française contrefaite (le support émet une fluorescence excessive)

L'utilisation d'une loupe permet d'examiner avec précision les éléments de sécurité d'un document, en particulier les mini- et micro-impressions, dont les lignes doivent apparaître nettes, continues et non pixellisées. Toute irrégularité, bavure ou rupture dans les motifs peut indiquer une reproduction par impression numérique ou photocopie, typique des contrefaçons. En effet, les procédés de reproduction classiques ne permettent généralement pas de reproduire les micro-impressions fines, raison pour laquelle les documents contrefaits présentent souvent des micro-impressions illisibles.



Figure 15 : Mini-impression (texte en bleu) et micro-impression (texte en violet)

L'observation attentive des micro-perforations laser, souvent utilisées pour inscrire un numéro de série, constitue également un test essentiel. Ces perforations doivent présenter une diminution progressive du diamètre des trous au fil des pages, signe d'une véritable gravure laser traversant le document, ainsi que des traces de brûlure en bordure des trous.



Figure 16 : Perforation laser de la première et dernière page d'un passeport français

Ainsi, la loupe, par sa capacité à révéler les détails invisibles à l'œil nu, demeure un outil indispensable pour distinguer un document authentique d'une contrefaçon de qualité moyenne ou semi-professionnelle.

L'observation à la loupe permet également de distinguer les procédés d'impression utilisés dans la fabrication des documents officiels, tels que la taille-douce, l'offset, la typographie et la sérigraphie, des imitations issues de procédés numériques courants. Cette distinction est essentielle, car chaque technique d'impression présente des caractéristiques physiques précises que les faussaires reproduisent difficilement.

Tout d'abord, l'impression taille-douce, utilisée pour les portraits, les textes principaux ou certains motifs de sécurité, est reconnaissable à son relief perceptible au toucher et à ses lignes fines. Sous loupe, ces traits apparaissent légèrement encrés en creux, avec une densité variable selon la pression exercée lors de l'impression.



Figure 17 : Motif imprimé en taille-douce, visible en lumière incidente



Figure 18 : Motif imprimé en taille-douce, visible en lumière rasante et révélant un effet de relief

L'offset, quant à lui, se caractérise par une impression plane, un encrage uniforme et des contours nets. Les motifs sont composés de points de trame très réguliers, invisibles à l'œil nu mais bien distincts sous loupe. Dans un faux document, cette trame est souvent irrégulière, pixellisée ou trop grossière, conséquence d'une impression numérique par jet d'encre ou laser.



Figure 19 : Caractères imprimés en offset

La typographie, autre procédé traditionnel, est souvent utilisée pour imprimer des numérotations continues, notamment des numéros de série. Elle laisse des filets d'encre caractéristiques sur les contours des chiffres ainsi qu'une empreinte en creux dans le papier, qui peuvent être tous deux plus ou moins marqués. Une imitation, au contraire, révèle souvent des contours flous et une absence de pression mécanique sur le papier.



Figure 20 : Numéro de série imprimé en typographie

Enfin, la sérigraphie, souvent utilisée pour imprimer certains éléments visuels tels que les numéros, les logos ou les encres spéciales, se reconnaît à la présence de bords légèrement dentelés dans les caractères ou motifs. Cette particularité provient de la structure en mailles du tamis employé lors de l'impression. Observée à la loupe, elle révèle des contours en dents de scie réguliers, signe distinctif de ce procédé d'impression et difficile à reproduire avec une imprimante numérique.



Figure 21 : Encre optiquement variable appliquée par sérigraphie

Ainsi, l'analyse attentive de ces procédés d'impression à l'aide d'une loupe permet non seulement de confirmer l'authenticité d'un document, mais aussi de repérer les fausses impressions intégrées dans les contrefaçons semi-professionnelles, caractérisées par une absence de relief et un manque de précision mécanique.

En résumé, le contrôle renforcé par moyens auxiliaires offre la possibilité d'observer les micro-impressions, les micro-perforations, les filigranes, les procédés d'impression et les motifs fluorescents, afin de confirmer ou d'infirmer les doutes soulevés lors du contrôle visuel et physique. Ces vérifications accroissent la capacité des agents de terrain à détecter rapidement des contrefaçons ou falsifications, même lorsque celles-ci sont sophistiquées. Ce second niveau complète l'expertise humaine en apportant précision, méthode et rigueur, tout en constituant un appui essentiel à la détection de la fraude documentaire.

Vers un corps européen de douaniers : une évolution logique et nécessaire

Depuis les origines de la construction européenne, la douane occupe une place singulière. Bien avant l'émergence du marché unique, c'est en effet l'union douanière qui a constitué l'un des premiers piliers concrets de l'intégration européenne. En supprimant les droits de douane entre États membres et en instaurant un tarif extérieur commun, l'Europe a posé les bases d'un espace économique unifié. À bien des égards, la douane a été à l'avant-garde de cette construction.

Aujourd'hui, face à des défis mondiaux d'une ampleur inédite, cette avance historique appelle un prolongement naturel, la création d'un véritable corps européen de douaniers.

Les mutations du commerce international, explosion du e-commerce, sophistication des fraudes, intensification des trafics illicites, enjeux sanitaires et environnementaux, tensions géopolitiques, dépassent désormais largement les capacités d'action strictement nationales. Si un cadre juridique commun existe au sein de l'Union, les administrations douanières restent encore fragmentées dans leur organisation, leurs moyens et parfois leurs priorités. Cette hétérogénéité crée des vulnérabilités que les réseaux criminels savent exploiter.

Dans ce contexte, la mise en place d'un corps européen de douaniers constituerait un saut qualitatif décisif. Il ne s'agirait pas de se substituer aux douanes nationales, mais de les compléter par une capacité d'action

commune, souple et réactive, capable d'intervenir là où les enjeux sont les plus critiques.

FRONTEx

L'Union européenne dispose déjà d'exemples qui montrent la voie. L'agence **Frontex**, chargée de la gestion des frontières extérieures, illustre une première tentative d'intégration opérationnelle. Elle a permis de renforcer la coordination entre États membres et d'organiser des déploiements conjoints. Toutefois, ses limites, tant en moyens qu'en gouvernance, montrent qu'une approche pleinement intégrée reste encore à construire.

Plus récemment, l'implantation de l'Autorité européenne des douanes à Lille, connue sous l'acronyme **EUCA**, marque une avancée significative. Cette structure vise notamment à améliorer le partage des données entre États membres et à renforcer l'analyse de risque à l'échelle européenne. Dans un environnement où l'information est devenue la clé de l'efficacité douanière, cette mutualisation constitue un levier stratégique essentiel.

Mais ces initiatives, aussi importantes soient-elles, ne suffisent pas encore à répondre pleinement aux enjeux actuels.

La création d'un corps européen de douaniers permettrait d'aller plus loin, en dotant l'Union d'une véritable capacité opérationnelle. Des équipes européennes pourraient être mobilisées

rapidement sur les grands ports, les plateformes logistiques ou les frontières extérieures, en fonction des menaces identifiées. Cette logique d'intervention ciblée renforcerait considérablement l'efficacité des contrôles.

Elle favoriserait également L'harmonisation des pratiques. Aujourd'hui encore, des écarts subsistent dans l'application des règles douanières, créant des distorsions au sein du marché intérieur. Un corps unifié contribuerait à diffuser des standards communs, à renforcer la formation et à consolider une culture professionnelle européenne.

Sur le plan technologique, une approche intégrée permettrait de franchir un cap décisif. L'exploitation de l'intelligence artificielle, le croisement massif des données et la traçabilité des

flux nécessitent des investissements et une coordination que seule une structure européenne peut pleinement porter.

Au-delà des aspects techniques, l'enjeu est profondément politique. Doter l'Union européenne d'un corps de douaniers unifié, c'est affirmer sa capacité à protéger son marché, ses citoyens et ses intérêts stratégiques. C'est donner un visage concret à l'Europe dans un domaine régalién, au cœur des échanges mondiaux.

Fidèle à son histoire, la douane peut ainsi redevenir un moteur de l'intégration européenne. Après avoir été le socle du marché intérieur, elle a aujourd'hui l'opportunité de devenir l'un des piliers d'une Europe plus souveraine, plus coordonnée et plus efficace face aux défis du XXIe siècle.

FRONTEX
GARANTIR LA SÉCURITÉ AUX FRONTIÈRES EXTÉRIEURES

COOPÉRATION EUROPÉENNE RENFORCÉE
Frontex et les douanes nationales, ensemble pour des frontières sûres et une Europe protégée.

PROTÉGER
le marché intérieur, les citoyens et les frontières

DÉTECTER
les menaces, fraudes et trafics illicites

COOPÉRER
une action commune, coordonnée et rapide

INNOVER
grâce aux données, à l'IA et aux technologies de pointe

HARMONISER
les pratiques, la formation et la culture professionnelle européenne

VERS UN CORPS EUROPÉEN DE DOUANIERS
UNE ÉVOLUTION LOGIQUE ET NÉCESSAIRE

CORPS EUROPÉEN DE DOUANIERS

EUCA
AUTORITÉ DOUANIÈRE EUROPÉENNE
PLATEFORME EUROPÉENNE DE PARTAGE DES DONNÉES ET D'ANALYSE DE RISQUE

DONNÉES • ANALYSE • RISQUE
au service des douanes européennes

COOPÉRATION • INFORMATION
partage et intelligence douanière

INNOVATION • PERFORMANCE
anticiper pour mieux agir

INTERVENTION CIBLÉE
Des équipes européennes mobilisables rapidement là où les enjeux sont les plus critiques.

PORTS • PLATEFORMES LOGISTIQUES
FRONTIÈRES EXTÉRIEURES

DOUANES EUROPÉENNES

DOUANES EUROPÉENNES

DOUANES EUROPÉENNES

DES COMPÉTENCES EUROPÉENNES AU SERVICE DES ÉTATS MEMBRES ET DU MARCHÉ INTÉRIEUR

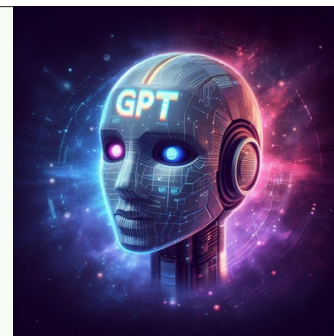
UN CORPS, UNE MISSION : SÉCURITÉ, CONFIANCE, PROSPÉRITÉ

FAIRE FACE ENSEMBLE AUX DÉFIS DU XXI^e SIÈCLE

AIDF
ASSOCIATION INTERNATIONALE DES DOUANIERS FRANCOPHONES
LE DOUANIER FRANCOPHONE

Aux frontières du futur : l'intelligence artificielle face au défi démographique

Une transformation silencieuse mais décisive est en train de s'opérer aux frontières du monde. À la croisée des évolutions technologiques et des mutations démographiques, les États sont désormais contraints de repenser en profondeur leurs dispositifs de surveillance. La décision récente de la Corée du Sud en constitue une illustration particulièrement révélatrice.



Crédit photo : Pixabay

Le gouvernement sud-coréen a en effet annoncé une réduction drastique de ses effectifs militaires déployés le long de la zone démilitarisée qui la sépare de la Corée du Nord. Aujourd'hui forte d'environ 22 000 soldats, cette présence devrait être progressivement ramenée à 6 000 d'ici 2040. Une évolution majeure pour l'une des frontières les plus sensibles et les plus surveillées au monde.

Mais cette réduction ne signifie pas un affaiblissement du contrôle. Bien au contraire. Elle s'inscrit dans une stratégie de transformation reposant sur le déploiement massif de technologies d'intelligence artificielle. Caméras intelligentes, capteurs automatisés, systèmes d'analyse en temps réel : la frontière devient un espace connecté, capable d'anticiper les risques et de détecter les anomalies avec une précision accrue.

Derrière cette mutation se cache une réalité plus profonde, la contrainte démographique. Avec un taux de natalité parmi les plus faibles au monde, la Corée du Sud voit son vivier de jeunes recrues se réduire rapidement. Là où l'armée pouvait mobiliser près de 330 000 conscrits en 2020, elle ne devrait en compter qu'environ 150 000 à l'horizon 2039. Ce recul impose une adaptation rapide des modèles traditionnels de défense et de surveillance.

Dans ce contexte, l'intelligence artificielle apparaît comme une réponse stratégique. Elle permet non seulement de compenser le manque d'effectifs, mais aussi d'optimiser les capacités de contrôle en introduisant une dimension prédictive. La frontière n'est plus seulement un espace à surveiller : elle devient un système intelligent, capable d'analyser en continu les flux et les comportements.

Cette évolution n'est pas sans conséquence pour les administrations douanières. Elle annonce une transformation progressive des métiers, où l'intervention physique cède peu à peu la place à des fonctions de supervision, d'analyse et de pilotage technologique. Elle soulève également des enjeux majeurs en matière de formation, de souveraineté numérique et de protection des données.

L'exemple sud-coréen préfigure ainsi une tendance globale. Dans un monde marqué par le vieillissement des populations, les tensions géopolitiques et l'accélération des échanges, les frontières deviennent des espaces stratégiques où se conjuguent innovation technologique et contraintes humaines.

Plus que jamais, les douanes sont appelées à évoluer. Entre tradition et modernité, elles devront intégrer ces nouveaux outils tout en préservant leur mission fondamentale : garantir la sécurité des territoires et la fluidité des échanges dans un environnement en constante mutation.

Le commerce mondial des armes : entre recomposition stratégique et nouveaux équilibres

La décision récente du **Japon** d'assouplir ses règles d'exportation d'armements constitue un tournant majeur dans l'histoire contemporaine du commerce international de la défense. Après près d'un demi-siècle de restrictions strictes, l'archipel ouvre désormais la voie à l'exportation d'armes létales, marquant ainsi une évolution significative de sa doctrine pacifiste héritée de l'après-Seconde Guerre mondiale.



Crédit photo : Pixabay

Au-delà du cas japonais, cette décision s'inscrit dans une dynamique plus large de recomposition du commerce mondial des armements. Longtemps dominé par un nombre restreint d'acteurs, ce marché stratégique connaît aujourd'hui une diversification progressive. Les États-Unis demeurent largement en tête des exportations, suivis par plusieurs puissances majeures telles que la France, la Russie, la Chine ou encore l'Allemagne. Toutefois, l'émergence de nouveaux acteurs, à l'image de la Corée du Sud ou de la Turquie, contribue à redessiner les équilibres traditionnels.

En termes de volume, le commerce des armes représente une part relativement modeste du commerce mondial de biens, estimée entre 2 et 3 %. Pourtant, son importance dépasse largement cette dimension quantitative. Il constitue en effet un levier essentiel d'influence géopolitique, de coopération stratégique et de projection de puissance. Dans un contexte international marqué par la multiplication des tensions, guerre en Ukraine, instabilité persistante au Moyen-Orient, rivalités croissantes en Asie-Pacifique les besoins en équipements de défense n'ont cessé de croître, entraînant une intensification des échanges.

Parallèlement, le commerce des armements connaît une transformation structurelle. Les logiques traditionnelles d'exportation bilatérale cèdent progressivement la place à des modèles fondés sur des chaînes d'approvisionnement internationales intégrées. Les programmes de coopération industrielle se multiplient, associant plusieurs États dans la conception, la production et la distribution d'équipements militaires. Cette évolution renforce l'interdépendance entre partenaires, tout en complexifiant les mécanismes de contrôle.

Dans ce contexte, la question de la régulation demeure centrale. Si des instruments internationaux, tels que le Traité sur le commerce des armes, encadrent en théorie ces échanges, leur application reste hétérogène. Les impératifs de sécurité nationale et les considérations économiques entrent parfois en tension avec les exigences éthiques et le respect des droits fondamentaux.

Plus que jamais, les administrations douanières occupent une position stratégique au cœur de ces enjeux. Chargées de contrôler les flux de marchandises sensibles, de prévenir les détournements et de lutter contre les trafics illicites, elles jouent un rôle déterminant dans la sécurisation des échanges internationaux. L'évolution du commerce des armements appelle ainsi à un renforcement de la coopération douanière, à une adaptation des outils de contrôle et à une montée en compétence face à des flux toujours plus complexes.

En définitive, le cas japonais illustre une tendance de fond : celle d'un monde où les considérations de sécurité, d'économie et de souveraineté s'entremêlent

étroitement. Le commerce des armes, bien que quantitativement limité, s'impose comme un révélateur des transformations profondes de l'ordre international et des défis auxquels les douanes sont appelées à répondre.



Crédit photo : Pixabay

Éclairage

Le moratoire sur les droits de douane appliqués au commerce numérique, en vigueur depuis 1998 dans le cadre de l'OMC, interdit aux États de taxer les transmissions électroniques (logiciels, streaming, ebooks, services numériques).

Initialement conçu pour accompagner le développement d'Internet et favoriser les échanges, ce dispositif a été régulièrement renouvelé pendant plus de 25 ans.



Crédit photo : Pixabay

Aujourd'hui, dans un contexte de transformation numérique accélérée, ce moratoire fait l'objet de débats croissants. Certains pays souhaitent son maintien pour soutenir l'économie digitale mondiale, tandis que d'autres dénoncent une perte de recettes douanières et revendiquent une plus grande souveraineté fiscale.

Pour l'AIDF, cette question illustre l'évolution profonde du rôle des administrations douanières, désormais confrontées à des flux immatériels en forte croissance.

Plus que jamais, la modernisation des outils douaniers et la coopération internationale sont essentielles pour répondre aux défis du commerce numérique.



Crédit photo : Pixabay



Une excellente nouvelle pour l'AIDF et son engagement international

L'Association Internationale des Douaniers Francophones (AIDF) se réjouit d'annoncer que **Stéphane Ulrich**, Président de la Commission Solidarité et Droits de l'homme de l'AIDF et Président de la délégation suisse, a été retenu au sein du pool des experts douaniers suisses.

À ce titre, il sera appelé à intervenir dans le cadre de missions de formation de courte durée à l'étranger, contribuant ainsi au renforcement des capacités douanières et à la diffusion des bonnes pratiques à l'international.

Cette reconnaissance témoigne non seulement de son expertise et de son engagement, mais également de la qualité du réseau AIDF, acteur engagé dans le partage d'expériences, la formation et la solidarité entre administrations douanières francophones.

L'AIDF adresse toutes ses félicitations à Stéphane Ulrich pour cette nomination, qui honore l'ensemble de notre communauté.



Cameroun - Promotion au sein des Douanes Un membre actif de l'AIDF à l'honneur



Le Commandant des Douanes **Dima Quentin Achille**, membre actif de l'Association Internationale des Douaniers Francophones (AIDF), vient d'être promu Chef de Secteur des Douanes de l'Extrême-Nord par décision du Ministre des Finances.

Officier expérimenté, il s'est illustré au sein de la Direction Générale des Douanes, notamment en tant que responsable de la surveillance douanière, contribuant activement au renforcement des capacités opérationnelles et à la lutte contre les trafics illicites.

Cette nomination vient consacrer un parcours marqué par l'engagement, la rigueur et le sens du service, dans une région stratégique confrontée à d'importants enjeux sécuritaires et économiques.

L'AIDF adresse ses chaleureuses félicitations à ce cadre méritant et lui souhaite plein succès dans ses nouvelles fonctions.



MOLDAVIE - PIXABAY

L'accord entre l'Union européenne et la République de Moldavie, incluant la zone de libre-échange approfondi et complet (ZLEAC), ne peut être réduit à une simple logique d'abaissement des droits de douane. Sa finalité est plus ambitieuse. Il s'agit d'un accord de transformation économique, juridique et institutionnelle, destiné à rapprocher progressivement la Moldavie de l'espace normatif européen tout en consolidant ses perspectives de développement.

Signé en juin 2014 et pleinement en vigueur depuis juillet 2016, cet accord s'inscrit dans une vision stratégique, faire du commerce un levier d'intégration, de modernisation et de stabilité. En ce sens, la ZLEAC ne vise pas seulement à faciliter l'accès réciproque aux marchés. Elle cherche aussi à ancrer durablement la Moldavie dans un cadre de règles plus prévisible, plus transparent et plus compatible avec les standards européens.

La première finalité de l'accord est évidemment économique. En réduisant ou supprimant progressivement les droits de douane, l'Union européenne et la Moldavie ont voulu stimuler les échanges, sécuriser les débouchés commerciaux et offrir davantage de visibilité aux entreprises. Pour les opérateurs moldaves, l'accès préférentiel au marché européen représente une opportunité majeure de diversification et de montée en gamme. Pour les entreprises européennes, la Moldavie devient un partenaire plus accessible, dans un environnement réglementaire appelé à se rapprocher des normes de l'Union.

Mais la portée de l'accord va bien au-delà du seul commerce. Sa véritable originalité réside dans son caractère « approfondi et complet ». Autrement dit, il ne s'agit pas uniquement d'ouvrir les



frontières commerciales, mais de rapprocher les législations, les procédures et les pratiques administratives. La Moldavie s'engage ainsi à aligner progressivement une partie importante de son droit économique sur celui de l'Union européenne, notamment en matière de normes techniques, de sécurité des produits, de règles sanitaires et phytosanitaires, de propriété intellectuelle, de marchés publics ou encore de procédures douanières.

Cette convergence normative répond à une finalité précise : créer un espace commercial plus fiable. Dans l'économie contemporaine, la fluidité des échanges ne dépend pas seulement du niveau des tarifs douaniers. Elle dépend aussi de la compatibilité des règles, de la confiance dans les contrôles, de la qualité des certifications et de la transparence des procédures. En rapprochant ses normes de celles de l'Union européenne, la Moldavie améliore non seulement son accès au marché européen, mais renforce également l'attractivité générale de son économie.

L'accord poursuit également une finalité institutionnelle. Il encourage la modernisation de l'administration moldave, notamment dans le domaine douanier.

La simplification des formalités, la transparence des procédures, l'amélioration de la traçabilité et le développement d'outils plus performants contribuent à renforcer l'efficacité de l'action publique. Les douanes cessent alors d'être perçues comme un simple point de passage fiscal ou de contrôle, elles deviennent un acteur central de la facilitation du commerce légal, de la sécurisation des flux et de l'intégration économique.

Sur le plan politique, l'accord revêt aussi une dimension de stabilisation. En consolidant ses liens avec l'Union européenne, la Moldavie s'inscrit dans un cadre de coopération durable fondé sur des règles partagées. Le commerce devient ici un vecteur d'ancrage stratégique. L'objectif n'est pas seulement d'accroître les volumes d'échanges, mais de contribuer à la stabilité du pays par la prévisibilité juridique, la confiance des investisseurs et la montée en qualité de ses institutions. Dans un environnement régional souvent exposé aux fragilités géopolitiques, cette fonction stabilisatrice est essentielle.

La finalité de l'accord est donc double : ouvrir les marchés, bien sûr, mais aussi transformer les structures économiques et administratives pour les rendre compatibles avec les exigences du commerce moderne. C'est ce qui distingue un accord de libre-échange classique d'un accord de nouvelle génération. Là où les anciens traités visaient avant tout la baisse des tarifs, les accords les plus récents recherchent une intégration plus profonde, fondée sur les normes, la qualité institutionnelle et la sécurité juridique.

Pour les douanes francophones, l'exemple moldave mérite une attention particulière. Il montre qu'un accord commercial peut servir de catalyseur de modernisation et d'harmonisation. Il rappelle également que la performance

douanière ne se mesure plus seulement à la capacité de percevoir les recettes ou de contrôler les marchandises, mais aussi à l'aptitude à accompagner l'intégration régionale, à sécuriser les chaînes d'approvisionnement et à créer un climat de confiance pour les opérateurs.

En définitive, l'accord UE–Moldavie illustre une évolution majeure du commerce international. La finalité n'est plus simplement de commercer davantage, mais de commercer mieux, dans un environnement plus lisible, plus sûr et plus intégré. À travers cet accord, l'Union européenne ne propose pas uniquement un accès à son marché ; elle propose également un modèle de convergence économique et réglementaire. Pour la Moldavie, l'enjeu est considérable, faire du rapprochement commercial un moteur de modernisation nationale. Pour les observateurs douaniers, cet accord constitue un exemple concret de la manière dont le droit commercial peut devenir un outil de structuration économique et institutionnelle.





Frontière Andorre-Espagne : une ligne ancienne aux contours incertains



Nichée au cœur des Pyrénées, la frontière entre Andorre et l'Espagne pourrait sembler, à première vue, parfaitement établie. Longue d'environ 64 kilomètres, elle structure depuis des siècles les relations entre la Principauté et son puissant voisin. Pourtant, cette ligne de séparation, loin d'être figée, demeure aujourd'hui encore partiellement incertaine.



Si cette frontière est physiquement ouverte et largement empruntée, notamment pour des raisons économiques et commerciales, elle conserve une réalité juridique et douanière forte. Andorre, en dehors de l'Union européenne, maintient une fiscalité spécifique qui attire de nombreux flux de marchandises, obligeant les autorités espagnoles à exercer un contrôle attentif. Mais au-delà des enjeux douaniers, c'est bien la question du tracé lui-même qui refait surface.

L'actualité récente en témoigne. Un projet de parc photovoltaïque installé dans la zone montagneuse du Planell de la Tosa a ravivé les tensions entre les deux pays. L'Espagne considère qu'une partie de cette infrastructure empiète sur son territoire, tandis qu'Andorre affirme qu'elle se situe intégralement dans ses limites. Ce différend a surtout révélé une réalité plus profonde, les documents historiques et cartographiques sur lesquels reposent les délimitations ne concordent pas toujours.

Aujourd'hui, près de 10 kilomètres de frontière, répartis sur sept secteurs distincts, font encore l'objet de contestations. Ces zones, qui représentent environ 15 % de la frontière totale, concernent près de 200 hectares de terrains, souvent situés en altitude, où les usages traditionnels, pâturage, chasse, passages de montagne ont longtemps primé sur une délimitation précise.

Certains secteurs illustrent particulièrement cette complexité. Le village d'Os de Civís, par exemple, dépend administrativement de l'Espagne mais n'est accessible par la route que depuis Andorre, créant une situation territoriale unique. Plus au sud, le Port de Cabús offre une image saisissante : une route goudronnée côté andorran qui s'interrompt brutalement à la frontière pour laisser place, côté espagnol, à une piste de montagne. Autant de signes d'une frontière vécue au quotidien, mais dont les contours restent discutés.

Face à cette situation, les deux États ont engagé une démarche de clarification. Des rapports techniques ont été élaborés de part et d'autre, appuyés sur des recherches historiques, notamment la localisation d'anciens repères frontaliers gravés dans la roche au XIXe siècle. Une commission bilatérale doit désormais confronter ces analyses afin de parvenir à un tracé commun et définitif, avec l'ambition d'aboutir à un accord dans le courant de l'année 2026.

Cette volonté de clarification n'est pas inédite. Andorre avait déjà entrepris une démarche similaire avec la France en 2012, preuve que ces frontières pyrénéennes, héritées d'un autre temps, nécessitent parfois d'être réinterprétées à la lumière des enjeux contemporains.

Au-delà de l'aspect technique, la frontière Andorre–Espagne illustre un paradoxe typique du monde actuel. Alors que les échanges sont facilités, que les mobilités s'intensifient et que les territoires sont étroitement interconnectés, la question des limites territoriales reste, elle, profondément sensible. Elle touche à la souveraineté, à l'économie, mais aussi à l'histoire et à l'identité des territoires.

Ainsi, cette frontière pyrénéenne apparaît comme un véritable laboratoire : un espace où se rencontrent libre circulation, fiscalité différenciée, pratiques locales et exigences juridiques. Sa redéfinition en cours rappelle que, même au sein d'une Europe intégrée, les frontières ne sont jamais totalement figées. Elles restent des lignes vivantes, en constante adaptation aux réalités politiques, économiques et humaines.



États-Unis : vers un remboursement massif des droits de douane contestés.

À partir du 20 avril 2026, l'administration américaine doit lancer le remboursement d'une partie des droits de douane perçus sur des importations taxées dans le cadre de la politique tarifaire engagée par Donald Trump en avril 2025. Cette opération concerne des montants considérables.

Selon les données publiées, plus de 330 000 importateurs ont acquitté ces surtaxes sur environ 53 millions d'envois. Sur les 166 milliards de dollars encaissés, 127 milliards, intérêts compris, pourraient être restitués dans une première phase à 56 497 importateurs ayant déjà finalisé leur demande au 9 avril 2026.

Pour gérer ce remboursement, les autorités douanières américaines ont mis en place le système CAPE, conçu pour centraliser les demandes et effectuer un paiement électronique unique aux opérateurs concernés. Dans un premier temps, ce dispositif traitera surtout les déclarations les plus simples et les importations récentes.

Cette situation fait suite à la décision de la Cour suprême des États-Unis, qui a annulé le 20 février 2026 une large partie de ces surtaxes, jugées anticonstitutionnelles. Mais le dossier reste ouvert, l'administration pouvant encore faire appel, tandis que Donald Trump a déjà annoncé une nouvelle surtaxe générale de 10 % sur une autre base juridique.





Rencontre institutionnelle

Madame **Sabine Njimbam**, adhérente de l'AIDF Cameroun, en mission pour l'association Pont-Bridge Canada, a été reçue par Monsieur **Onesimo Meseme Ondo**, Directeur Général des Douanes de Guinée Équatoriale.

À cette occasion, elle a présenté l'Association Internationale des Douaniers Francophones (AIDF) ainsi que ses actions en faveur de la coopération, de la formation et du rapprochement entre les administrations douanières francophones.

Cette rencontre avec Monsieur Onesimo Meseme Ondo illustre la volonté de l'AIDF de renforcer sa présence et ses partenariats au sein de l'espace douanier international.



★ ÉCONOMIE : UNE AVANCÉE MAJEURE POUR LA FACILITATION DES ÉCHANGES

LA CÔTE D'IVOIRE SUPPRIME LE VISA DOUANIER

SUR LES MARCHANDISES À DESTINATION DU MALI ET DU BURKINA FASO

Objectif :

- 👉 SIMPLIFIER LES PROCÉDURES
- ⚡ ACCÉLÉRER LES FLUX COMMERCIAUX

Grâce à des déclarations désormais directes, sans visa.

UN SIGNAL FORT POUR L'INTÉGRATION RÉGIONALE

- 🚚 La fluidité des corridors logistiques
- 📦 La compétitivité du commerce régional
- 🤝 L'intégration économique renforcée

UNE RÉFORME PRAGMATIQUE : MOINS DE FORMALITÉS, PLUS D'EFFICACITÉ !

IZLECAF
Zone de Libre-Echange Continentale Africaine



Belgique

La nomination d'un attaché des douanes de l'Administration Générale des Douanes et Accises (AGD&A) à Washington s'inscrit dans un contexte international marqué par une complexité croissante des échanges et un durcissement des politiques commerciales. Face aux nouvelles réglementations américaines et au renforcement des contrôles, les entreprises ont plus que jamais besoin d'un accompagnement précis et opérationnel.

Dans ce cadre, l'attaché douanier joue un rôle clé en apportant son expertise sur les procédures d'importation, les règles d'accises et les obligations réglementaires. Il agit également comme facilitateur en cas de blocage de marchandises à l'étranger, en lien avec les autorités locales.

Au-delà de l'appui technique, cette fonction s'inscrit pleinement dans une logique de diplomatie économique, renforçant le partenariat stratégique avec les États-Unis et contribuant à la lutte contre les trafics illicites. Elle illustre l'évolution du rôle des douanes, désormais au cœur de la sécurisation et de la fluidité des échanges internationaux.

Poésie douanière

Quand l'engagement devient inspiration.

Parce que la douane est aussi une histoire d'hommes, de parcours et de convictions, l'AIDF met aujourd'hui à l'honneur la plume d'un de ses membres.

À travers ce poème, "**Me revoici nostalgique**", c'est toute la résilience, les épreuves et l'espérance des douaniers qui s'expriment.

Un hommage vibrant à celles et ceux qui, chaque jour, veillent aux frontières, au service de l'intérêt général.

👉 Par **LONTSI NGOUFO Ferry Blériot**, Inspecteur des Douanes.

Une invitation à découvrir une autre facette de notre communauté : humaine, sensible et universelle.



AIDF

ASSOCIATION INTERNATIONALE
DES DOUANIERES FRANCOPHONES
AIDF CAMEROUN



Talent ★ DE LA DOUANE FRANCOPHONE

L'EXCELLENCE AU SERVICE DE LA NATION,
L'INSPIRATION AU SERVICE DES MOTS.

**FERRY BLÉRIOT
LONTSI NGOUFO**



INSPECTEUR DES DOUANES



Major de l'École Nationale
d'Administration et de Magistrature
(ENAM), promotion 2012-2014.



Membre de
AIDF CAMEROUN

“ La plume est aussi une
sentinelle au service de la vérité
et de la société.

SES PUBLICATIONS



UNE PLUME
QUI ÉCLAIRE,
QUI ÉLÈVE ET
QUI RASSEMBLE.



Auteur engagé, Ferry Blériot Lontsi Nguoufo explore à travers ses écrits les réalités humaines, les valeurs, l'espoir et la résilience.

Ses mots éveillent les consciences
et nourrissent la réflexion.

DES DOUANIERES ENGAGÉS, UNIS PAR DES VALEURS COMMUNES



INTÉGRITÉ



PROFESSIONNALISME



SOLIDARITÉ



PARTAGE
DES SAVOIRS

AIDF Cameroun,
fier de ses talents!

Me revoici nostalgique

- ✦ Me revoici nostalgique, arc-en-ciel après les pluies ;
Les tribulations de la nuit ont sonné le glas des ordalies.
- ✦ Les jalons nombreux, jonchant déjà le chemin de l'**AIDF**,
Ont redonné vigueur et aspiration à mon cœur.
- ✦ Pleine est la source tertiaire où s'abreuvent mes tribus ;
Vous savez que les cailloux du sentier ont écorché mes talons,
Et qu'ont chanté ma misère les sables du voyage.
- ✦ Pourtant, me revoici nostalgique,
Infatigable soldat des frontières,
Pour redéployer dans un futur d'espérance
Où se rencontrent, en une belle farandole,
Les **douaniers du monde entier**.
- ✦ Rouges sont, sur ma crinière d'Amazone,
les irradiants rayons
Que l'aube couronnée apporte avec
le vent d'effluves horizontales,
Au seuil du jour,
Après les passages retors
de la nuit tumultueuse.



LONTSI NGOUFO
Ferry Blériot
Inspecteur des Douanes

Auteur du poème



Unis par la langue, engagés pour un monde équitable.

FRATERNITÉ – INTÉGRITÉ – PROFESSIONNALISME – SOLIDARITÉ

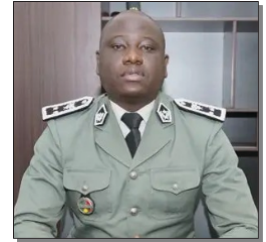




Le droit douanier à l'assaut de l'économie numérique : l'amont et l'aval du dédouanement des services en gestation

Docteur Ndiaga SOUMARE,

Inspecteur principal des Douanes de
Classe exceptionnelle



A lors que le moratoire des droits de douane sur les échanges numériques dématérialisés, vieux de 28 ans, a pris fin le lundi 30 mars 2026, après l'échec des négociations à la conférence ministérielle de l'OMC de Yaoundé, la question duale de la sécurité et de la fluidité de la chaîne logistique numérique interpelle sérieusement l'Administration des douanes.

Alors que le dédouanement des services est en gestation, la surveillance douanière, son compère de la *summa-divisio*, est donc bien à pied d'œuvre, pour garantir l'intégrité, la disponibilité et la confidentialité des données de son dispositif.

Dans cet imbroglio virtuel, se pose la question de savoir si le dispositif douanier de contrôle du numérique garantit suffisamment la performance de l'action douanière face aux risques de manipulations, de cyberattaques, d'espionnages, de piratages, d'infractions par des virus ou de fraude¹.

Dans un contexte de conflits commerciaux autour des droits de douane applicables aux entreprises technologiques Google, Apple, Facebook (Meta), Amazon, Microsoft (GAFAM), l'application de la fiscalité aux actifs numériques annonce une jurisprudence douanière adaptée au monde virtuel.

L'amont du dédouanement des services en gestation

La politique de sécurité nationale, cette branche de la science politique, intéresse le droit douanier qui, au fur et à mesure de son évolution, englobe les initiatives et normes adoptées pour améliorer la sécurité des marchandises.

Les gouvernements ont l'opportunité d'utiliser l'Administration des douanes comme une ressource clé dans la sécurité frontalière car elle a une grande expertise dans la gestion du risque et le commerce international, deux éléments importants quand le thème de la sécurité nationale est abordé².

En effet, le développement et la mise en œuvre de normes de sécurité aux frontières, qu'elles soient matérielles ou immatérielles, sont essentielles pour sauvegarder l'intégrité de la chaîne logistique internationale.

¹ Bassirou Diomaye FAYE, Président de la République du Sénégal, Discours contextualisé, Audience solennelle de la rentrée des Cours et tribunaux, (2026), Le juge face aux défis du numérique.

² Luc de Wulf et Omer Matityahu, in Manuel de modernisation douanière, « Rôle de la douane dans la sécurité des marchandises », Editions ESKA (2007).

Frontières immatérielles puisque, tout comme les marchandises circulent de manière illicite, les services y rattachés ou non, prohibés ou pas font malheureusement aussi, l'objet de transactions illégales, via des contrats commerciaux et des réseaux matériels ou virtuels.

Il est dès lors, nécessaire de sécuriser le dispositif douanier de surveillance des services transfrontaliers, tout comme il est impératif de fluidifier le commerce électronique et de garantir l'intégrité des services financiers surtout avec le remplacement des chèques du trésor par des méthodes de paiement numériques « e-monnaie » telles que les cartes bancaires et le Mobile Money³.

D'ores et déjà, il convient de se féliciter du schéma directeur informatique de l'Administration des Douanes, instrument de mise en cohérence de la Stratégie Sénégal numérique incarnée, présentement, par le new deal technologique.

Ce schéma sécurisé, je touche du bois, se veut un accélérateur du processus de transformation digitale de l'Administration à travers la connectivité de toutes les unités douanières au système de Gestion Automatisée des Informations douanières et des Échanges (GAINDE), la digitalisation du Système interne de Suivi des Enquêtes douanières (SISED), la gouvernance des données et la sécurité des systèmes d'information⁴.

D'une manière générale, l'intégrité des données ou d'un système peut être affectée de trois façons : d'abord par la perte des données, ensuite par l'accès refusé aux données et enfin par la compromission des données.

Pour résoudre ces anomalies aggravées par l'aterritorialité d'Internet, le système de sécurité des douanes est assuré par deux grandes options de sécurité.

La sécurité physique concerne essentiellement la protection des centres de données, des locaux des serveurs, du matériel réseau, des dispositifs de tolérance de panne intégrés aux serveurs, des postes de travail etc...

La sécurité logique fait référence à la protection des données et à la réalisation de mécanismes de sécurité par logiciel. Elle est fondée sur la philosophie de protection par routeur et pare-feu (firewall) et s'appuie sur la cryptographie et des procédures de contrôle d'accès et d'authentification.

Malgré ces mesures de sécurité, le système de dédouanement dématérialisé demeure exposé puisqu'il existe un continuum cyber-physique entre les activités qui se déroulent dans le cyberspace et celles qui se déroulent dans le monde physique classique⁵.

Aussi, des utilisateurs malveillants parviennent, toujours, à usurper l'identité douanière quand bien même codée, de sociétés industrielles et, pire réussissent à prendre carrément le contrôle de systèmes informatiques étatiques par le recours à la complicité interne, l'ingénierie sociale, l'exploitation des failles de sécurité, le détournement des ressources etc...

³ Cheikh Abdou Wakhab NDIAYE, Le transfert électronique de fonds, L'Harmattan Sénégal (2018). Voir aussi les Accord de Bale II sur la maîtrise des risques bancaires et l'intégration des services financiers numériques.

⁴ Abdourahmane WADE, alors Directeur des systèmes informatiques et des Informations douanières (DSID), Revue des douanes sénégalaises, n° 58

⁵ Solange GHERNAOUTI, Cybersécurité, Analyser les risques/Mettre en œuvre les solutions ; DUNOD.

Fort heureusement, d'une part, le contrôle après dédouanement permet de rectifier certaines erreurs que le numérique aurait pu occulter ou à contrario favoriser, d'autre part, le nouveau dispositif douanier intègre des unités douanières spécialisées dans la cybersécurité telles que la Cellule de Recueil de la Preuve informatique (CRPI) et le service dénommé Cyberdouanes.

La CRPI réalise la saisie, la copie et l'analyse de supports informatiques et électroniques, y compris les téléphones portables, et tout type de données distantes, notamment par téléperquisition, le service Cyberdouanes quant à lui, recueille et enrichit des informations sur le commerce électronique⁶.

A l'assaut du numérique, le droit douanier subit des transformations digitales relativisant ainsi son autonomie par rapport au droit de la sécurité nationale.

Le choc des droits répressifs se manifestent pourtant, dans les deux sens car autant la politique de sécurité nationale intègre, dans son architecture, la surveillance des services objet de dédouanement, autant le contentieux du dédouanement des services en gestation interpelle la criminologie numérique.

Cette dualité interactive est prise en compte par l'Organisation mondiale des Douanes (OMD) en collaboration avec la police internationale Interpol dans le cadre de la déclinaison d'une stratégie de sécurité du cyberspace⁷.

Dans ce contexte, la référence à la démarche d'intelligence juridique, la gestion numérique du recouvrement par des comptables des douanes organisés en réseaux⁸, l'échange d'informations en temps réel entre les douanes et les autres régies financières (Impôts, Trésor), contribuent à la mise en place d'un dispositif douanier performant et sécurisé de taxation de l'économie numérique.

L'aval du dédouanement des services en gestation

La jurisprudence du numérique illustre la tension entre la portée du moratoire de l'Organisation mondiale du Commerce (OMC) sur l'imposition de droits de douane sur les transmissions électroniques et la souveraineté des États en matière de législation.

J'en veux pour preuve, la décision rendue en France, dans l'affaire Yahoo qui, au-delà des controverses qu'elle a suscitées autour notamment de son application aux USA, est aussi, assez symptomatique du trouble juridique devant lequel se trouvent les États face à la diffusion sur leur territoire de contenus illicites depuis d'autres États⁹.

⁶ La Cellule de recueil de la preuve informatique (CRPI devenue Division Investigation numérique (DIN) et le service Cyber-douane sont rattachés à la Direction nationale du Renseignement et des Enquêtes douanières françaises.

⁷ Groupe d'experts sur la délinquance électronique (GEDE) créé en 2001. Sa constitution et son mandat ont été approuvés par le Conseil de l'Organisation mondiale des douanes (OMD) en 2002.

⁸ Au Sénégal, le transfert du recouvrement des recettes douanières à la Douane tarde à se matérialiser. Pourtant, les dispositions de la Directive n°07/2009/CM/UEMOA du 26 juin 2009 portant règlement sur la comptabilité publique prévoient la nomination de receveurs des Administrations disposant de la qualité de comptables en deniers et valeurs et compétents pour le recouvrement des droits et taxes, dans les conditions fixées par le Code général des impôts et le Code des douanes.

⁹ Yahoo a soutenu, devant la Cour d'Appel fédérale de San Francisco, que la décision du tribunal de grande instance de Paris en date du 26 février 2002 (Amicale des déportés d'Auschwitz c. Thimoty K) lui demandant de filtrer les internautes opérant à partir du territoire français n'a pas de force de juridiction aux USA.

Par prémonition, les infractions numériques transfrontalières viseront les faits d'importation ou d'exportation de services sans déclaration, de contrebande de services, de cybercriminalité et de cybercontrefaçon en plus de ceux portant déjà sur les violations de la réglementation des changes et les atteintes au système automatisé de traitement des données douanières.

Aux fins de leur répression et sans pour autant mettre en place un régime de surveillance électronique de type orwellien¹⁰, il urge d'instituer un personnel de douane judiciaire qui, à l'instar du personnel de police judiciaire pourra accéder aux données de connexions informatiques pour poursuivre leurs investigations.

Ceci, d'autant plus que pour la défense de la sécurité nationale, un brevet de constitutionnalité a été décerné à la police judiciaire relativement à l'utilisation des technologies de l'information et de la communication¹¹.

A la lumière des enjeux, l'intervention de la douane, en tant que police des frontières, se justifie donc par la nécessité de collaboration avec les autorités judiciaires et les exigences de lutte contre la fraude numérique.

Le recours à l'intelligence artificielle et à la blockchain aidant, cette intervention disruptive voire prédictive a pour effet d'introduire de nouveaux critères dans le contentieux douanier, autant dans les techniques de recherche et de poursuivre l'infraction numérique, dans les modalités d'établir les compétences et attributions, que dans la manière de déterminer les responsabilités et sanctions.

Les premières problématiques juridiques apparaîtront quand il s'agira de déterminer les compétences et attributions.

D'une part, Il faudra bien s'assurer de la qualité pour agir, de l'agent des douanes habilité, à poursuivre ce type d'infraction.

D'autre part, la question de la détermination du tribunal compétent se posera avec acuité puisque l'économie numérique ne connaît pas de frontières géographiques contrairement à la compétence juridictionnelle qui incorpore une notion de territorialité.

Déjà, relativement à une affaire liée à une saisie de drogue réalisée dans les eaux internationales de la zone économique exclusive, le tribunal de grande instance de Dakar s'est déclaré incompétent¹².

Qu'advient-il, alors, pour des affaires contentieuses relevées dans les plateformes et autres paradis numériques où les souverainetés s'entrechoquent dans les nuages (cloud computing) ?

Par ailleurs, le contentieux douanier des services fait apparaître une autre problématique liée au conflit de qualification surtout quand l'infraction est incriminée aussi bien par le droit commun que par le droit douanier.

A titre d'exemple, le nouveau Règlement numéro 06/2024/CM/UEMOA relatif aux relations financières extérieures des États membres prévoit l'obligation de rapatriement des recettes issues des exportations de biens et de services, dans le

¹⁰ Guy De Vel, La Convention sur la cybercriminalité, Actes du Colloque (2001), Le droit international de l'Internet.

¹¹ Conseil constitutionnel français, décision n° 2021-976/977 QPC du 25 février 2022.

¹² Cour d'appel de Dakar, Arrêt n° 02 du 28 janvier 2026 confirmant le jugement du 27 mai 2025 du Tribunal de grande instance Hors classe de Dakar. L'arrêt fait l'objet de pourvoi en cassation.

même temps, le Code des douanes prévoit la compétence du receveur poursuivant des douanes à poursuivre l'infraction de change¹³.

S'agissant de la détermination des responsabilités douanières, elles pourront être engagées contre les importateurs ou exportateurs de services s'ils ont eu, effectivement, connaissance de leur caractère illicite ou si, dès le moment où elles en ont eu connaissance, elles n'ont pas pu agir, promptement, pour retirer ces données ou en rendre l'accès impossible.

Par le jeu du mécanisme de la responsabilité en cascade empruntée au droit de la presse, les fournisseurs d'accès à Internet, les diffuseurs, les hébergeurs, les intéressés à la fraude qui auront participé, sciemment, aux infractions numériques seront poursuivis directement comme auteurs principaux, auteurs subsidiaires ou complices¹⁴.

Comme d'usage dans le monde numérique, les décisions rendues par le juge seront, alors scrutées à la loupe sur les réseaux et, l'autorité de la chose jugée éprouvée par la reconnaissance mutuelle voire par la menace de destruction des données informatiques gelées à l'étranger.

A l'assaut de l'économie numérique, le contentieux douanier subit des revers notables relativisant son autonomie, dans le même temps, « le juge voit son office, se remodeler et ses outils de travail se renouveler considérablement par des mutations et des métamorphoses¹⁵ ».

Jusqu'à-là, marqué par la combinaison du triptyque "infractions matérielles-interdiction de se prévaloir de sa bonne-foi-force probante des procès-verbaux, faisant des personnes poursuivies des coupables tout désignés, dont le sort se résume à l'alternative entre la prison et le paiement d'une transaction qui prend souvent les allures d'un chantage¹⁶, le droit douanier est contraint de se judiciariser pour assurer, efficacement, la surveillance de l'économie numérique.

Au préalable, l'action douanière de répression de la fraude numérique implique la résolution de questions liées au droit international. Lex electronica et cyber juridictions ayant tendance à se substituer aux lois et juridictions étatiques.

C'est encore là, un autre « verrou de Bercy ou de l'Avenue Carde » qui risque de céder.

Docteur Ndiaga SOUMARE,
Inspecteur principal des Douanes de Classe exceptionnelle

¹³ Cour d'Appel de Dakar, arrêt n° 1106 du 27 juillet 2015 reproche à la douane de n'avoir pas établi la preuve de l'habilitation donnée par le Ministre de tutelle compétent pour déclencher les poursuites en matière de change.

¹⁴ Ndiaw DIOUF (2003-2004), « Infractions en relation avec les nouvelles technologies de l'information et procédure pénale : l'inadaptation des réponses nationales face à un phénomène de dimension internationale », Revue sénégalaise de droit des Affaires, n° 2-3-4, p.65.

¹⁵ Mouhamadou Mansour MBAYE, Premier Président de la cour suprême du Sénégal, discours, Rentrée des Cours et tribunaux (2026), Le juge face aux défis du numérique.

¹⁶ Souleymane TELIKO, alors Secrétaire général de la Cour d'Appel de Dakar, Discours, Rentrée des Cours et tribunaux (2012), Le droit à un procès équitable.



ASSOCIATION

DITES NON À LA DROGUE - OUI À LA VIE

Douanes et prévention : une complémentarité essentielle

L'an dernier, près de 80 douaniers francophones ont participé à une conférence consacrée aux enjeux actuels liés aux drogues. Cette rencontre a rappelé une réalité fondamentale : la lutte contre les stupéfiants repose sur une action complémentaire entre contrôle et prévention.

Les douanes sont en première ligne face à des trafics en constante mutation : nouvelles substances de synthèse, envois postaux fragmentés, usage du numérique par les réseaux criminels. Chaque interception limite l'offre, freine la diffusion de produits dangereux et affaiblit les filières. En 2024, l'Office fédéral de la douane et de la sécurité des frontières (OFDF) a saisi environ 1 607 kg de stupéfiants (marijuana, cocaïne, héroïne, amphétamines et autres) sur l'ensemble du territoire suisse.

Mais l'offre n'existe que parce qu'une demande persiste.

La prévention agit sur cet autre levier. Informer, sensibiliser et renforcer les capacités de résistance des publics vulnérables permet de réduire l'attrait et la consommation. Là où la douane bloque les flux, la prévention agit sur les comportements.

Ces deux approches sont indissociables.

Réduire l'offre sans agir sur la demande ne suffit pas.

Agir sur la demande sans contrôler les flux n'est pas davantage efficace.

La douane protège aux frontières.

La prévention protège au cœur de la société.

Ensemble, elles participent à un même objectif : réduire durablement l'impact des drogues sur nos communautés.

Thomas Schmidt - Mai 2026



INFORMATION – TOURNOI AIDF SOUSSE 2026

Les pays souhaitant engager une équipe au prochain 3^{ème} Tournoi douanier international de football AIDF peuvent dès à présent prendre contact avec **Vincent Thomazo**, Président du Comité d'organisation, afin de connaître les modalités de participation.

Contact : aidf@sfr.fr

Deux tournois en un :

- * 1 tournoi féminin ;
- * 1 tournoi masculin.

Un événement sportif international placé sous le signe de la fraternité, du partage et de l'esprit d'équipe.

Ne tardez pas à vous manifester pour garantir votre participation !

#AIDF #Football #Tournoi
#Sousse #Douanes #Sport



L'Association Internationale des Douaniers Francophones (AIDF) adresse ses vives félicitations à **Kense Essola Armelle Sylvie épouse Assengue**, Inspecteur principal des Douanes et membre de l'AIDF Cameroun, pour sa nomination au poste de Chef du Secteur des Douanes du Sud 2.

Ce secteur stratégique couvre notamment le port de Kribi ainsi que l'ensemble de la zone Sud 2, un espace clé pour les échanges commerciaux et le développement économique du Cameroun.

Cette promotion vient saluer son professionnalisme, son engagement et son expertise au service de l'administration douanière. Elle témoigne également de la reconnaissance de ses compétences dans un environnement à forts enjeux opérationnels et logistiques.

L'AIDF lui souhaite plein succès dans ses nouvelles fonctions et se réjouit de compter en son sein des cadres de haut niveau contribuant activement au rayonnement des douanes francophones.





Mexique :

entre dépendance américaine et pressions chinoises, l'équation stratégique de l'USMCA.

À quelques mois d'une échéance décisive, le Mexique se trouve à un tournant majeur de son histoire économique. Le 1er juillet 2026 marquera en effet le lancement du processus de révision de l'accord de libre-échange nord-américain, l'USMCA (United States-Mexico-Canada Agreement), qui lie le pays aux États-Unis et au Canada.

Entré en vigueur en 2020, cet accord succède à l'ALENA, qui avait profondément transformé l'économie mexicaine depuis sa création en 1994. Aujourd'hui, l'USMCA constitue la colonne vertébrale du commerce extérieur du Mexique.

Un enjeu devenu vital pour l'économie mexicaine.

La révision prévue en juillet 2026 est cruciale, les trois partenaires devront décider de prolonger ou non, l'accord pour une durée de seize années supplémentaires. En cas de consensus, la stabilité commerciale nord-américaine serait assurée sur le long terme, garantissant la libre circulation des marchandises entre les trois économies.

Pour le Mexique, l'enjeu est particulièrement stratégique. Près de 80 % de ses exportations sont destinées aux États-Unis, ce qui traduit une dépendance structurelle extrêmement forte. Le renouvellement de l'USMCA apparaît ainsi comme une condition essentielle à la stabilité économique du pays.

À l'inverse, une remise en cause ou une renégociation défavorable pourrait fragiliser des secteurs clés tels que l'automobile, l'électronique ou l'agro-

industrie, fortement intégrés aux chaînes de valeur nord-américaines.

Cette révision intervient dans un contexte international marqué par la rivalité croissante entre les États-Unis et la Chine. Le Mexique se retrouve ainsi dans une position délicate, bénéficiant du rapprochement industriel avec les États-Unis (via le phénomène de nearshoring), tout en maintenant des relations économiques avec la Chine.

Washington exerce une pression croissante pour limiter l'influence chinoise dans les chaînes d'approvisionnement nord-américaines. Dans ce contexte, l'USMCA devient un instrument de politique économique et stratégique, dépassant largement le cadre commercial.

Depuis plusieurs années, le Mexique profite du mouvement de relocalisation industrielle (nearshoring), qui consiste pour les entreprises à rapprocher leurs sites de production du marché américain. Ce phénomène a renforcé son attractivité industrielle, notamment dans les secteurs manufacturiers.

Toutefois, cette dynamique pourrait être remise en question si les conditions de l'USMCA évoluent défavorablement ou si les exigences américaines en matière d'origine des produits et de sécurité économique se durcissent.

La situation mexicaine offre plusieurs enseignements majeurs, une intégration poussée peut devenir un facteur de vulnérabilité. Au-delà du commerce, ils deviennent des outils géopolitiques.

Les règles d'origine deviennent un élément clé pour sécuriser les chaînes

d'approvisionnement.

À l'approche de 2026, le Mexique joue une partie essentielle pour son avenir économique. La révision de l'USMCA ne constitue pas seulement une formalité juridique, mais bien un test de résilience face aux recompositions du commerce mondial.

Entre dépendance historique aux États-Unis et nouvelles opportunités liées aux recompositions industrielles, le pays devra trouver un équilibre délicat. Une équation qui illustre parfaitement les défis contemporains de la mondialisation au cœur des réflexions portées par les douanes francophones.



CAPE : la révolution silencieuse de la douane américaine.

La douane moderne est confrontée à une équation de plus en plus complexe : comment sécuriser des flux commerciaux en constante augmentation sans freiner la fluidité des échanges ? Cette question, au cœur des préoccupations de toutes les administrations douanières, trouve aux États-Unis une réponse particulièrement innovante à travers le programme **CAPE**.

Déployé par U.S. Customs and Border Protection (CBP), le **C**argo **A**nalysis and **P**rocessing **E**ngine (CAPE) incarne une évolution profonde du rôle de la douane. Il ne s'agit plus seulement de contrôler les marchandises à leur arrivée, mais de les analyser bien en amont, avant même qu'elles ne franchissent les frontières.

Ce changement de paradigme repose sur une idée simple : dans un monde de flux massifs et rapides, la capacité à anticiper vaut mieux que la capacité à réagir.

Concrètement, CAPE exploite les données transmises par les opérateurs : manifestes, déclarations anticipées, informations logistiques pour établir des profils de risque en temps réel. Chaque cargaison est ainsi analysée à la lumière d'un ensemble d'indicateurs permettant de détecter des anomalies ou des comportements atypiques. La douane dispose alors d'une vision claire et anticipée des flux, lui permettant d'orienter ses contrôles avec une précision accrue.



Cette approche transforme en profondeur la gestion du risque. Là où les contrôles pouvaient autrefois être plus larges et parfois aléatoires, ils deviennent aujourd'hui ciblés, intelligents et proportionnés. Les moyens de contrôle se concentrent sur les flux réellement sensibles, tandis que les marchandises jugées fiables bénéficient d'un passage plus fluide.

CAPE permet ainsi de concilier deux exigences souvent perçues comme contradictoires : la sécurité et la facilitation du commerce.

Mais cette révolution technologique ne peut être pleinement efficace sans une relation renouvelée avec les opérateurs économiques. C'est pourquoi CAPE s'inscrit

dans un écosystème plus large, intégrant notamment des programmes de confiance comme le Customs Trade Partnership Against Terrorism (CTPAT). Les entreprises reconnues pour leur conformité et leur transparence voient leur niveau de risque réduit, et bénéficient en retour de procédures allégées.

La douane américaine met ainsi en œuvre une stratégie cohérente, fondée sur un équilibre entre confiance et contrôle, entre technologie et partenariat.

Pour les douanes francophones, l'expérience américaine constitue un signal fort. Elle souligne l'importance stratégique de la donnée dans la gestion des flux et met en lumière la nécessité d'investir dans des systèmes d'information performants. Elle invite également à repenser les dispositifs existants, notamment le statut d'Opérateur Économique Agréé (OEA).

Dans un environnement où l'analyse de risque devient centrale, le statut OEA ne peut plus être un simple label. Il doit s'intégrer pleinement dans un système intelligent, capable de différencier les opérateurs en fonction de leur niveau de fiabilité. Un opérateur de confiance doit bénéficier d'un traitement réellement distinct, visible et mesurable.

Dès lors, une question s'impose. Les dispositifs actuels sont-ils à la hauteur des enjeux ? La modernisation des douanes francophones passe sans doute par une évolution du modèle OEA, vers une approche plus dynamique, plus opérationnelle et plus connectée aux réalités du terrain.

Au-delà des outils, c'est une véritable transformation culturelle qui est à l'œuvre. La douane de demain ne sera pas seulement une administration de contrôle, mais une organisation capable d'anticiper, d'analyser et de coopérer.

Avec CAPE, les États-Unis montrent que cette transformation est déjà engagée. Une révolution silencieuse, mais déterminante.

Car dans le monde du commerce international, ceux qui maîtrisent la donnée maîtrisent les flux.

ITAR ET RÉGLEMENTATION EUROPÉENNE : DEUX VISIONS DU CONTRÔLE DES EXPORTATIONS SENSIBLES.



Le contrôle des exportations de matériels sensibles repose aujourd'hui sur deux grands modèles juridiques.

Le dispositif américain ITAR et le cadre européen applicable aux biens à double usage. Bien qu'ils poursuivent un objectif commun, prévenir la prolifération et protéger la sécurité internationale, ces deux systèmes traduisent des approches sensiblement différentes.

Le régime ITAR (International Traffic in Arms Regulations), mis en place par les États-Unis, se caractérise par une logique de contrôle strict des équipements militaires et des technologies associées. Il couvre un spectre très large, allant des armes aux composants électroniques, en passant par les logiciels et les données techniques. Sa particularité réside dans sa portée extraterritoriale. Dès lors qu'un produit intègre un composant ou une technologie d'origine américaine, il peut être

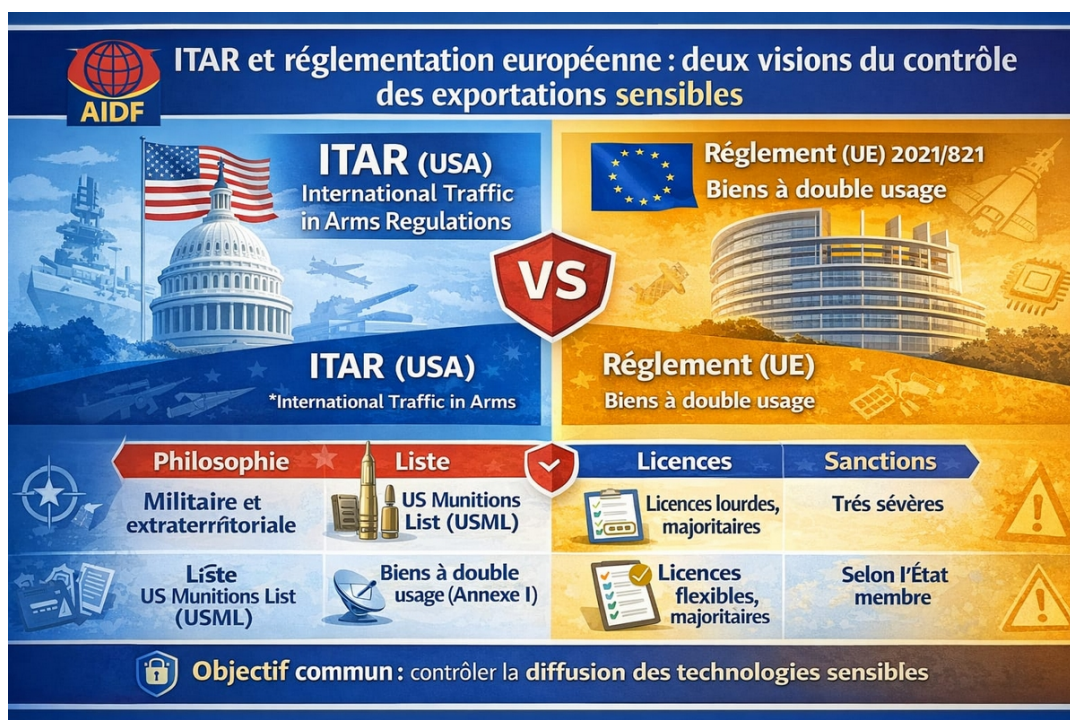
soumis à l'ITAR, même s'il est fabriqué et exporté depuis un autre pays. Ce principe confère aux États-Unis un levier d'influence majeur sur les chaînes d'approvisionnement mondiales.

À l'inverse, le cadre européen, organisé autour du règlement (UE) 2021/821 relatif aux biens à double usage, repose sur une approche plus équilibrée entre sécurité et fluidité des échanges. Il vise principalement les produits susceptibles d'avoir une utilisation à la fois civile et militaire. Les exportations sont encadrées par un système de licences délivrées par les États membres, avec des mécanismes de souplesse tels que les licences générales ou globales. Contrairement à l'ITAR, la portée du dispositif européen est essentiellement territoriale, même si certaines obligations peuvent s'étendre indirectement à des acteurs hors de l'Union.

Ces différences se traduisent concrètement pour les entreprises. Là où l'ITAR impose des contraintes fortes, des procédures lourdes et des sanctions particulièrement sévères en cas de non-respect, le système européen apparaît plus modulable, bien que de plus en plus exigeant. Pour les opérateurs internationaux, l'enjeu principal réside dans la gestion de l'interaction entre ces deux régimes, notamment lorsqu'un produit européen intègre des composants américains. Cette situation, souvent qualifiée de « contamination ITAR », peut soumettre l'ensemble du produit aux règles américaines.

Du point de vue des administrations douanières, ces dispositifs illustrent la montée en puissance du contrôle stratégique des flux. La douane ne se limite plus à la perception des droits ou à la lutte contre la fraude classique ; elle devient un acteur clé de la sécurité internationale, chargé de vérifier la conformité des exportations à des normes de plus en plus complexes et imbriquées.

En définitive, ITAR et réglementation européenne traduisent deux visions du commerce international : l'une, fondée sur un contrôle souverain et extraterritorial des technologies sensibles ; l'autre, sur une régulation coordonnée visant à concilier sécurité et ouverture économique. Leur coexistence impose aux entreprises comme aux douanes une vigilance accrue et une maîtrise fine des règles applicables dans un environnement international en constante évolution.



Cannabis , quand la mémoire vacille entre réalité et illusion



Longtemps associé à des troubles de la mémoire, le cannabis révèle aujourd'hui des effets plus subtils et potentiellement plus préoccupants. Une étude récente met en lumière un phénomène troublant : sous l'influence du THC, principale substance psychoactive du cannabis, notre cerveau pourrait non seulement oublier... mais aussi fabriquer de faux souvenirs.

La mémoire humaine n'est pas un simple enregistreur fidèle. Elle repose sur un processus complexe en trois étapes : l'encodage des informations, leur stockage, puis leur restitution. Or, le THC agit directement sur ces mécanismes, notamment au niveau de l'hippocampe, une région clé du cerveau impliquée dans la mémoire.

Résultat : les souvenirs deviennent moins précis, plus fragiles, et surtout plus malléables. Le cerveau peut alors combler les vides, reconstruire des événements... voire en inventer. Certaines personnes peuvent ainsi affirmer avec certitude des faits qui ne se sont jamais produits, convaincues de leur véracité.

Ce phénomène ne se limite pas à quelques oublis anodins. Il peut entraîner une confusion entre les sources d'information, une difficulté à replacer les événements dans le temps, ou encore des erreurs de jugement. La mémoire à court terme, la concentration et la prise de décision peuvent également être affectées.

Au-delà des effets individuels, ces altérations soulèvent des enjeux importants, notamment dans des contextes sensibles comme les témoignages judiciaires, où la fiabilité des souvenirs est essentielle.

Ainsi, loin de se limiter à un simple effet relaxant ou euphorisant, le cannabis agit en profondeur sur le fonctionnement de la mémoire. Il ne fait pas seulement oublier : il peut brouiller la frontière entre le réel et l'imaginaire, avec des conséquences parfois insoupçonnées.



Une avancée majeure dans la relation entre l'État et les contribuables

Le 31 mars 2026 marque une date importante pour le Tchad, avec l'organisation de la toute première édition de la Journée du Contribuable dans les locaux de l'Office National des Médias Audiovisuels.

Cet événement inédit est le fruit d'une collaboration étroite entre la Direction Générale des Douanes et Droits Indirects et la Direction Générale des Impôts, illustrant une volonté commune de renforcer la coopération entre les régies financières de l'État.

Au-delà de sa dimension institutionnelle, cette journée témoigne d'une évolution significative dans la manière d'appréhender la relation entre l'administration et les citoyens. En mettant l'accent sur le dialogue, la pédagogie et la transparence, les autorités entendent instaurer un climat

de confiance durable avec les contribuables, condition essentielle à une mobilisation efficace des ressources publiques.

Cette initiative s'inscrit pleinement dans une dynamique de modernisation de la gouvernance financière, où la complémentarité entre les administrations douanières et fiscales apparaît comme un levier stratégique. Elle contribue non seulement à améliorer la compréhension des obligations fiscales et douanières, mais également à renforcer le civisme fiscal et à consolider les bases d'un environnement économique plus stable.

Par cette première édition, le Tchad pose ainsi les jalons d'une approche renouvelée, fondée sur la proximité, la responsabilité partagée et l'efficacité des institutions publiques.



Saisie de faux stylos Mounjaro, révélatrice d'un trafic pharmaceutique mondialisé.

Les autorités indiennes ont récemment mis au jour un réseau de contrefaçon de médicaments particulièrement préoccupant, illustrant les nouvelles formes de criminalité transnationale auxquelles les administrations douanières et sanitaires sont confrontées. Dans l'État de Haryana, situé à proximité de New Delhi, une opération conjointe a permis la saisie de plus de 260 stylos injectables présentés comme du médicament Mounjaro, utilisé dans le traitement du diabète de type 2 et de l'obésité.



Stylo injecteur - Pixabay

Une production clandestine structurée

L'enquête a révélé un mode opératoire désormais classique mais particulièrement efficace. Les produits étaient fabriqués dans un local privé, sans aucune autorisation ni contrôle réglementaire. Les deux individus arrêtés utilisaient des matières premières, notamment des peptides, commandées en ligne via la plateforme **Alibaba**, démontrant une fois de plus la facilité d'accès à des composants sensibles sur le marché international.

Les faux médicaments étaient ensuite conditionnés dans des emballages imitant fidèlement ceux du produit original, avant d'être distribués via des canaux numériques. Les conditions de stockage, notamment l'absence de respect de la chaîne du

froid, rendaient ces produits potentiellement dangereux pour les consommateurs.

Un marché porteur... et vulnérable

Cette affaire s'inscrit dans un contexte de forte expansion du marché des traitements contre l'obésité et le diabète en Inde. Le succès commercial rapide du Mounjaro, introduit récemment sur le marché, a contribué à créer une demande importante, exploitée par des réseaux criminels opportunistes.

Les produits contrefaits étaient proposés à des prix inférieurs d'environ 25 à 30 % à ceux du marché officiel, un différentiel attractif pour les consommateurs mais révélateur d'un circuit illicite.

Un défi croissant pour les douanes

Au-delà du cas indien, cette saisie met en lumière plusieurs tendances lourdes qui concernent directement les administrations douanières à l'échelle mondiale. D'une part, la fragmentation des chaînes de production illicites, combinant approvisionnement international, fabrication locale et distribution numérique, complique considérablement les contrôles. D'autre part, l'essor du commerce en ligne favorise la diffusion rapide de produits contrefaits, souvent difficiles à tracer.

Sur le plan sanitaire, les risques sont majeurs : composition incertaine, absence de contrôle qualité, conditions de conservation inadéquates. Autant d'éléments susceptibles de mettre en danger la vie des patients.

Vers une réponse coordonnée

Cette affaire souligne la nécessité d'un renforcement de la coopération entre autorités douanières, sanitaires et plateformes numériques. Elle plaide également pour le développement d'outils innovants de traçabilité et d'authentification des produits de santé.

Dans un contexte de mondialisation des échanges et de digitalisation croissante des circuits commerciaux, la lutte contre la contrefaçon pharmaceutique apparaît plus que jamais comme un enjeu stratégique, à la croisée des impératifs de sécurité, de santé publique et de régulation économique.

AIDF
ASSOCIATION INTERNATIONALE
DES DOUANIERS FRANCOPHONES

ACTUALITÉ DOUANIÈRE CUSTOMS NEWS

INDE : SAISIE DE FAUX STYLOS MOUNJARO
INDIA: SEIZURE OF COUNTERFEIT MOUNJARO PENS

RÉVÉLATRICE D'UN TRAFIC PHARMACEUTIQUE MONDIALISÉ
REVEALING A GLOBALIZED PHARMACEUTICAL TRAFFICKING NETWORK

SAISIE SEIZURE
+ DE 260 STYLOS INJECTABLES FALSIFIÉS
OVER 260 COUNTERFEIT INJECTABLE PENS

CONTREFAÇON = DANGER
COUNTERFEIT = DANGER

Dans l'État de Haryana, les autorités ont démantelé un réseau clandestin fabriquant et distribuant de faux stylos injectables Mounjaro, utilisés dans le traitement du diabète de type 2 et de l'obésité.
In Haryana State, authorities dismantled a criminal network manufacturing and distributing counterfeit Mounjaro injectable pens, used in the treatment of type 2 diabetes and obesity.

UNE PRODUCTION CLANDESTINE STRUCTURÉE
A STRUCTURED ILLEGAL PRODUCTION

- Matières premières (peptides) commandées en ligne (Alibaba)
Raw materials (peptides) ordered online (Alibaba)
- Fabrication dans un local privé, sans autorisation ni contrôle
Manufactured in a private facility, without authorization or control
- Chaîne du froid non respectée : risques majeurs pour la santé
Cold chain not respected: major health risks
- Distribution via des canaux numériques
Distribution through online channels

UN DÉFI CROISSANT POUR LES DOUANES
A GROWING CHALLENGE FOR CUSTOMS

- Protéger les consommateurs
Protect consumers
- Lutter contre la fraude
Fight against fraud
- Sécuriser les flux et la chaîne d'approvisionnement
Secure supply chains and trade flows

UN TRAFIC PHARMACEUTIQUE MONDIALISÉ
A GLOBALIZED PHARMACEUTICAL TRAFFICKING NETWORK

APPROVISIONNEMENT INTERNATIONAL
INTERNATIONAL SOURCING

FABRICATION LOCALE CLANDESTINE
LOCAL ILLEGAL PRODUCTION

DIFFUSION NUMÉRIQUE
DIGITAL DISTRIBUTION

LA CONTREFAÇON DE MÉDICAMENTS : UN ENJEU DE SANTÉ PUBLIQUE MONDIAL
COUNTERFEIT MEDICINES: A GLOBAL PUBLIC HEALTH THREAT

ENSEMBLE, RENFORÇONS LA COOPÉRATION INTERNATIONALE POUR UN COMMERCE SÛR ET RESPONSABLE.
TOGETHER, LET'S STRENGTHEN INTERNATIONAL COOPERATION FOR SAFE AND RESPONSIBLE TRADE.

Douanes & Sécurité pour tous
Customs & Security for all

#Douane #Sécurité #SantéPublique #LutteContrefaçon #Customs #Security #PublicHealth #FightCounterfeiting



Décarbonation du transport maritime : vers une reprise des négociations internationales ?

À la veille de la nouvelle session du Comité de protection du milieu marin (MEPC), prévue du 27 avril au 1er mai, au sein de l'Organisation maritime internationale, la question de la décarbonation du transport maritime revient au cœur de l'agenda international.

Après l'échec du vote d'octobre 2025, qui avait mis un coup d'arrêt aux ambitions d'un accord mondial, un signal encourageant vient toutefois du secteur maritime lui-même. Sept organisations d'armateurs se sont récemment prononcées en faveur d'une reprise des négociations, soulignant la nécessité d'un cadre international harmonisé pour accompagner la transition énergétique.

**TRANSPORT MARITIME :
VERS UN ACCORD MONDIAL
SUR LA DÉCARBONATION ?**

IMO ORGANISATION MARITIME INTERNATIONALE
MEPC 83
27 AVRIL – 1^{ER} MAI 2026
Reprise des négociations après le vote négatif d'octobre 2025

7 ORGANISATIONS D'ARMATEURS
se prononcent pour la reprise des travaux en faveur d'un cadre mondial harmonisé

LA DOUANE EN PREMIÈRE LIGNE

- NOUVEAUX CONTRÔLES**
carburants, certificats environnementaux, émissions déclarées
- FISCALITÉ VERTE**
taxes carbone maritimes, ajustement aux frontières
- LUTTE CONTRE LA FRAUDE**
faux certificats, contournements, greenwashing logistique

80% DU COMMERCE MONDIAL
transite par la mer

UN ACCORD MONDIAL POUR UNE TRANSITION JUSTE, COMPÉTITIVE ET DURABLE

AIDF ASSOCIATION INTERNATIONALE DES DOUANIERS FRANCOPHONES

- PROTÉGER la planète
- SÉCURISER le commerce mondial
- ACCOMPAGNER les acteurs économiques

LA DOUANE, ACTEUR CLÉ DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE DU COMMERCE MONDIAL

Détroit d'Ormuz : vers une hausse mondiale des prix des préservatifs ?

Les tensions géopolitiques autour du détroit d'Ormuz, point névralgique du commerce maritime mondial, commencent à produire des effets concrets bien au-delà du secteur énergétique. L'industrie des produits de santé, et notamment celle des préservatifs, pourrait être directement impactée.

Le dirigeant du groupe malaisien Karex, premier fabricant mondial avec une production annuelle dépassant les 5 milliards d'unités, alerte sur une hausse imminente des prix. Fournisseur de grandes marques internationales telles que Durex, Karex estime que les prix pourraient augmenter de 20 à 30 %, voire davantage si les perturbations logistiques persistent.



En cause : la dépendance de la production aux chaînes d'approvisionnement internationales. Le latex, matière première essentielle, ainsi que les coûts de transport maritime, sont particulièrement sensibles aux tensions dans cette zone stratégique. Le détroit d'Ormuz, par lequel transite une part significative du commerce mondial, constitue un véritable point de passage critique.

Pour les administrations douanières, cette situation illustre une nouvelle fois l'importance de la sécurisation des flux commerciaux et de la résilience des chaînes logistiques. Toute perturbation prolongée dans ces corridors stratégiques peut entraîner des effets en cascade sur les prix, l'accès aux produits essentiels et, à terme, sur la santé publique.

Au-delà du cas spécifique des préservatifs, cet épisode rappelle combien les enjeux douaniers, logistiques et géopolitiques sont aujourd'hui étroitement imbriqués dans la mondialisation des échanges.



Le gel des importations de bananes, entre levier économique et défi douanier.

Dans une démarche volontariste visant à renforcer sa souveraineté alimentaire, le Sénégal a mis en place, entre septembre et décembre 2025, un gel temporaire des importations de bananes. Cette mesure, inédite dans la sous-région, visait à soutenir la production nationale durant la période de pic de récolte.

Les résultats sont significatifs. En seulement trois mois, près de 25 000 tonnes de bananes locales ont été écoulées sans pertes majeures, à un prix stable d'environ 500 FCFA le kilogramme. Cette dynamique a permis de générer des revenus estimés à 12,5 milliards de FCFA pour les quelque 10 000 producteurs sénégalais. Plus largement, la dépendance du pays aux importations a fortement reculé, passant de plus de 55 % en 2021 à moins de 20 % en 2025, laissant entrevoir un objectif d'autosuffisance à l'horizon 2029.

Cependant, cette politique commerciale n'est pas sans conséquences. Sur le plan régional, elle a suscité des tensions, notamment avec la Côte d'Ivoire, principal fournisseur de bananes vers le marché sénégalais. Cette dernière a évoqué une possible entorse aux règles de libre-échange de l'UEMOA, rappelant les enjeux d'équilibre entre protection des filières nationales et respect des engagements communautaires.

Au-delà des considérations économiques, cette situation met en lumière le rôle stratégique des administrations douanières. Elles se trouvent au cœur de la mise en œuvre de ces mesures de restriction temporaire, tout en veillant au respect des cadres juridiques régionaux et internationaux. La gestion de ce type de dispositif exige une coordination fine entre politiques agricoles, commerciales et douanières.

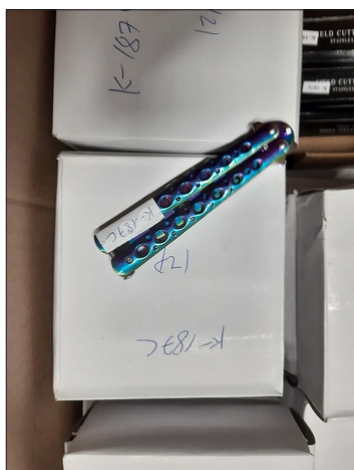
Enfin, malgré les progrès enregistrés, la filière bananière sénégalaise reste confrontée à des défis structurels importants : insuffisance des infrastructures de stockage, déficit en logistique frigorifique, et organisation encore perfectible des circuits de distribution. Autant de facteurs qui conditionneront la pérennité des résultats obtenus.

Cette expérience sénégalaise illustre ainsi les tensions croissantes entre souveraineté économique et intégration régionale, tout en soulignant le rôle clé des douanes dans la régulation des flux commerciaux au service du développement.

Les Douanes françaises ont récemment mis au jour une affaire spectaculaire illustrant la complexité croissante des trafics contemporains. En mars 2026, les enquêteurs de la Direction nationale du renseignement et des enquêtes douanières (DNRED), dans le cadre d'investigations portant initialement sur une fraude fiscale, ont procédé à la saisie de 3511 armes de catégorie D dans des entrepôts situés en Île-de-France.



Crédit photo : Douane française



Crédit photo : Douane française

Parmi les objets découverts figuraient notamment de longs couteaux à cran d'arrêt, des étoiles de ninja, des cannes-épées et des couteaux papillons. Selon les éléments révélés, le dispositif reposait sur une organisation structurée : une société chinoise pilotait les opérations en donnant ses instructions à un logisticien français chargé de l'acheminement des marchandises vers le territoire national.

L'enquête a également mis en évidence l'utilisation de sociétés écrans françaises destinées à contourner les droits et taxes à l'importation. Le préjudice total lié à cette fraude est estimé à 10 millions d'euros. Les armes étaient ensuite stockées dans les entrepôts d'un grossiste déjà défavorablement connu des services douaniers, notamment pour des importations de contrefaçons, et qui ne disposait d'aucune autorisation requise.



Crédit photo : Douane française

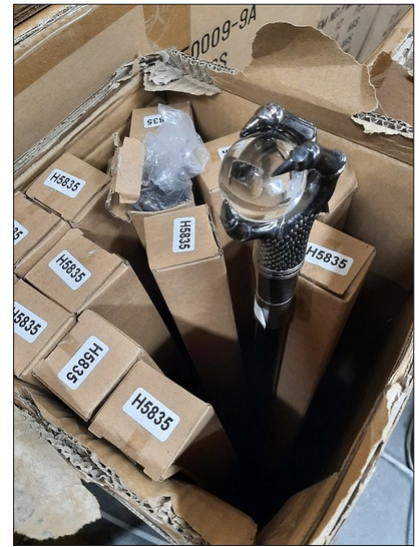


Crédit photo : Douane française

Cette affaire démontre une nouvelle fois que les circuits frauduleux ne se limitent pas à un seul type de marchandise. Les mêmes schémas logistiques peuvent servir à introduire sur le marché des produits contrefaits, des marchandises prohibées ou encore des articles dangereux pour la sécurité publique. Elle met aussi en lumière le rôle central des douanes dans la détection des montages complexes associant fraude fiscale, logistique opaque et criminalité commerciale.

Au-delà de la saisie elle-même, cette opération rappelle que l'action douanière ne se résume pas à la perception des droits et taxes. Elle constitue aussi un levier essentiel de protection de la société, en empêchant la diffusion d'objets dangereux et en luttant contre des réseaux organisés qui exploitent les failles du commerce international.

Les chiffres rappelés par l'administration témoignent d'ailleurs de l'ampleur du phénomène : en 2025, les douanes françaises avaient déjà saisi 919 armes blanches et 1061 armes à feu. La saisie de mars 2026 confirme donc la nécessité de maintenir une vigilance élevée face à des trafics de plus en plus structurés et transnationaux.



Crédit photo : Douane française

ACTUALITÉ DOUANIÈRE

3511 ARMES DE CATÉGORIE D SAISIES PAR LES DOUANES FRANÇAISES

**DANS UNE AFFAIRE DE
FRAUDE FISCALE**

En mars 2026, les douanes ont saisi **3511** armes de catégorie D dans des entrepôts en Île-de-France.

Longs couteaux à cran d'arrêt, étoiles de ninja, cannes-épées avec lame, couteaux papillons...

UN RÉSEAU INTERNATIONAL

Une société chinoise pilotait le dispositif via des sociétés écrans françaises.

ENTREPÔTS EN ÎLE-DE-FRANCE

Les armes étaient stockées par un grossiste défavorablement connu, sans autorisation.

PRÉJUDICE ESTIMÉ

10 MILLIONS D'EUROS de fraude fiscale.

SÉCURITÉ PROTÉGÉE

Une action déterminée des douanes contre les marchandises prohibées et les réseaux criminels.

UNE SURVEILLANCE TOUJOURS PLUS EFFICACE

Cette saisie illustre le rôle essentiel des douanes dans la lutte contre les trafics et la protection de la société.

EN 2025, LES DOUANES FRANÇAISES ONT DÉJÀ SAISI :

919
ARMES
BLANCHES

1061
ARMES
À FEU

PROTÉGER les citoyens

LUTTER contre la fraude

SÉCURISER le territoire

FAVORISER le commerce loyal

ENSEMBLE POUR UNE FRONTIÈRE SÛRE ET DES ÉCHANGES LOYAUX

PARTENARIAT



Ensemble pour une offre de soins
de **qualité à prix raisonnable**



FICHE PRATIQUE – À l'attention des Délégués AIDF



Proposer à nos membres AIDF
une offre de soins de qualité
à prix raisonnable.



Être à jour de ses cotisations
pour bénéficier du partenariat.



Contactez son délégué national AIDF
ou le siège AIDF à :

✉ aidf@sfr.fr



Vérifier l'adhésion et la cotisation AIDF
du demandeur.



Expliquer les obligations vis-à-vis de TMS,
notamment sur le plan financier.



Faire un compte rendu
pour chaque membre AIDF
ayant bénéficié du partenariat TMS.



Signaler toute difficulté
rapidement au siège de l'AIDF.



Lire le contenu du partenariat AIDF TMS
au demandeur et lui faire **signer**
avec la mention :

« Lu et approuvé »



Qualité



Professionalisme



Engagement



Confiance

AIDF & TMS, un partenariat au service des Douaniers Francophones



Blanchiment d'argent : le rôle stratégique du GIABA en Afrique de l'Ouest

Par l'Association Internationale des Douaniers Francophones (AIDF)

Le blanchiment d'argent constitue aujourd'hui l'un des principaux carburants de la criminalité organisée. Trafics de stupéfiants, corruption, fraude douanière, financement du terrorisme : ces activités illicites ne peuvent prospérer sans des mécanismes sophistiqués de dissimulation et de réintégration des fonds dans l'économie légale.

En Afrique de l'Ouest, la lutte contre ce phénomène repose notamment sur un acteur clé : le **GIABA**.

Le GIABA (Groupe Intergouvernemental d'Action contre le Blanchiment d'Argent en Afrique de l'Ouest) est une institution spécialisée de la **CEDEAO**.

Créé pour harmoniser et renforcer les dispositifs nationaux, le GIABA agit comme organe régional de référence dans la lutte contre :

- le blanchiment de capitaux,
- le financement du terrorisme,
- et la prolifération des armes de destruction massive.

Son rôle est à la fois préventif, normatif et opérationnel.

Le GIABA intervient principalement à travers :

- des évaluations mutuelles des systèmes nationaux de lutte contre le blanchiment,
- l'appui à l'adoption de cadres juridiques conformes aux standards internationaux,
- le renforcement des capacités des acteurs clés : douanes, cellules de renseignement financier, police, magistrature, administrations fiscales.

Ces actions permettent d'identifier les vulnérabilités, d'améliorer la coopération interservices et de renforcer la crédibilité des États au niveau international.

Dans la lutte contre le blanchiment, les douanes occupent une place stratégique, notamment dans :

- le contrôle des mouvements transfrontaliers de capitaux,
- la détection des flux financiers illicites,
- la surveillance des circuits commerciaux utilisés à des fins de blanchiment,
- la lutte contre la fraude douanière et la contrebande.

Le GIABA reconnaît pleinement ce rôle et soutient la montée en compétence des services douaniers, considérés comme des acteurs de première ligne dans l'économie légale et illégale.

Le blanchiment d'argent ne connaît pas de frontières. Les réseaux criminels exploitent les failles réglementaires, les différences de législation et la faiblesse de la coopération régionale.

C'est pourquoi l'action du GIABA s'inscrit dans une logique de coordination

régionale, favorisant :

- l'échange d'informations,
- la coopération judiciaire et administrative,
- la convergence des politiques publiques.

Cette approche collective est essentielle pour assécher les ressources financières des organisations criminelles.

Pour l'Association Internationale des Douaniers Francophones, le travail du GIABA illustre parfaitement l'importance d'une lutte structurée, coordonnée et multidisciplinaire contre le blanchiment d'argent.

L'AIDF soutient :

- la coopération entre douanes francophones,
- le renforcement des liens avec les organismes régionaux spécialisés,
- et la reconnaissance du rôle central des douaniers dans la sécurité économique et financière.

Face à des flux financiers illicites de plus en plus complexes, le GIABA constitue un rempart institutionnel majeur en Afrique de l'Ouest.

En s'appuyant sur les douanes et les autres acteurs nationaux, il contribue à protéger les économies, renforcer l'État de droit et préserver la stabilité régionale.

Exemples concrets d'actions du GIABA contre le blanchiment d'argent.

Le GIABA agit de manière très concrète aux côtés des États et des administrations, notamment les douanes. Voici plusieurs illustrations de son action sur le terrain.

1. Déclaration et saisie de capitaux non déclarés aux frontières

Situation concrète :

Un voyageur traverse une frontière terrestre ou aérienne avec une somme importante en espèces (euros, dollars, CFA), sans déclaration.

Rôle du GIABA :

- Appui à l'adoption de lois obligeant la déclaration des mouvements transfrontaliers de capitaux ;
- Formation des douaniers à la détection des profils à risque ;
- Recommandations pour le partage d'informations entre douanes et cellules de renseignement financier (CRF).

Résultat :

- Saisie administrative ou judiciaire des fonds ;
- Ouverture d'une enquête pour blanchiment ou financement illicite.

2. Surfacturation et fausses importations (blanchiment par le commerce)

Situation concrète :

Une entreprise importe officiellement des marchandises, mais : les prix sont

volontairement gonflés, les quantités ne correspondent pas, ou les biens n'existent pas réellement.

Rôle du GIABA :

- Sensibilisation aux techniques de Trade-Based Money Laundering (TBML);
- Appui à la coopération entre douanes, banques et services fiscaux ;
- Diffusion de typologies régionales de fraude.

Résultat :

- Détection de circuits de blanchiment via le commerce international ;
- Redressements fiscaux, sanctions pénales et démantèlement de réseaux.

3. Investissements immobiliers suspects

Situation concrète :

Un individu sans revenus connus acquiert : plusieurs terrains, des immeubles, ou des biens de luxe payés en espèces ou via prête-noms.

Rôle du GIABA :

- Renforcement des obligations de vigilance pour les professions non financières (notaires, agents immobiliers) ;
- Appui aux enquêtes financières parallèles ;
- Coordination entre CRF, douanes et autorités judiciaires.

Résultat :

- Identification de l'origine criminelle des fonds ;
- Saisie et confiscation des biens.

4. Blanchiment lié au trafic de stupéfiants ou de médicaments

Situation concrète :

Des réseaux criminels réinvestissent les gains du narcotraffic ou de la contrebande pharmaceutique dans : des sociétés écrans, des commerces informels, ou des circuits de transfert de fonds.

Rôle du GIABA :

- Analyses stratégiques des liens entre trafics et flux financiers ;
- Appui aux enquêtes conjointes douanes–police–justice ;
- Coopération régionale pour suivre les flux transnationaux.

Résultat :

- Démantèlement de réseaux au-delà du simple produit de la saisie ;
- Coupure durable des sources de financement.

5. Coopération régionale entre États de la CEDEAO

Situation concrète :

Un réseau opère dans plusieurs pays d'Afrique de l'Ouest, exploitant les différences de législation.

Rôle du GIABA :

- Harmonisation des cadres juridiques ;
- Facilitation de l'échange d'informations entre États ;
- Évaluations mutuelles pour corriger les failles nationales.

Résultat :

- Réduction des zones refuges pour les capitaux illicites ;
- Renforcement de la crédibilité internationale des États. Les exemples montrent que le GIABA n'est pas une structure théorique, mais un outil opérationnel, au service : des douanes et de la sécurité économique des États.

Ces exemples montrent que le GIABA n'est pas une structure théorique, mais un outil opérationnel, au service :

- des douanes et de la sécurité économique des États.
- Lutter contre le blanchiment, c'est protéger l'économie, la société et l'État de droit.



Jeudi 16 avril 2026, Sa Sainteté le **Pape Léon XIV** a effectué une visite à **Bamenda**, marquée par la célébration d'une messe pontificale à l'aéroport, en marge de son séjour dans le pays.

À cette occasion, étaient présents : le Directeur Général des Douanes, **M. Edwin Fongod Nuvaga**, le Chef du Secteur des Douanes du Nord-Ouest, **M. EPIE Jérôme**, accompagnés des éléments du secteur mobilisés pour l'événement.

La présence remarquable de l'Administration des Douanes lors de cette cérémonie de haute importance n'est pas passée inaperçue et a été vivement saluée.

Un moment fort,
empreint de solennité
et de fierté.



Douanes et partenariats publics-privés : une alliance au service de la performance et de la souveraineté

Dans un monde où les échanges commerciaux s'intensifient et se complexifient, les administrations douanières se retrouvent au cœur d'un double impératif, faciliter les flux tout en renforçant les contrôles.

Or, cette transformation exige des investissements lourds, tant en infrastructures qu'en technologies. Dans ce contexte, les partenariats publics-privés (PPP) apparaissent de plus en plus comme une réponse pragmatique et efficace.

Plusieurs pays ont fait le choix d'associer le secteur privé à la modernisation de leurs douanes.

En République démocratique du Congo, un programme ambitieux de 300 millions de dollars a récemment été lancé pour moderniser les contrôles douaniers. Ce projet repose sur un financement structuré associant plusieurs banques et préfigure une seconde phase en partenariat public-privé. L'objectif est clair : doter la douane congolaise d'équipements modernes (scanners, systèmes de surveillance, outils numériques) afin de renforcer l'efficacité des contrôles tout en réduisant la fraude.



Dans un autre registre, des pays comme le Maroc ou le Sénégal ont développé des guichets uniques électroniques, souvent en collaboration avec des

opérateurs privés spécialisés. Ces dispositifs permettent de centraliser les formalités du commerce extérieur, réduisant ainsi les délais et améliorant la transparence.

L'un des principaux atouts des PPP réside dans leur capacité à accélérer la mise en œuvre des réformes.

Là où les procédures publiques peuvent être longues et contraintes par des budgets limités, le recours au secteur privé permet :

- d'introduire rapidement des technologies innovantes
- d'optimiser les systèmes d'information
- de professionnaliser certaines fonctions techniques : les scanners portuaires, les systèmes de ciblage automatisé ou encore les plateformes numériques de dédouanement sont souvent issus de ces collaborations.

Les partenariats publics-privés jouent également un rôle clé dans la sécurisation des échanges.

- En modernisant les outils de contrôle, ils permettent :
- une meilleure détection des marchandises illicites ;
- une traçabilité accrue des flux ;
- une réduction des manipulations physiques, souvent sources de fraude.

Dans plusieurs ports africains, l'introduction de scanners et de systèmes informatisés a permis d'augmenter significativement les recettes douanières.

Au-delà de la dimension technique, les PPP ont un effet structurant sur l'économie.

Une douane modernisée devient un facteur d'attractivité pour les investisseurs :

- réduction des délais de passage en douane ;
- simplification des procédures ;
- amélioration du climat des affaires.

Les entreprises privilégient naturellement les pays où les échanges sont fluides, prévisibles et sécurisés.

Pour autant, ces partenariats ne sont pas sans enjeux.

Ils impliquent une vigilance particulière sur : la transparence des contrats, la protection des données, sensibles et le maintien de la souveraineté des États

Une douane ne peut déléguer son rôle stratégique. Le partenariat doit rester un outil au service de l'intérêt général, et non une dépendance.

Les partenariats publics-privés traduisent une évolution profonde : la douane n'est plus seulement une administration de contrôle, elle devient un acteur central du développement économique.

En s'appuyant sur l'innovation et l'expertise du secteur privé, elle renforce sa capacité à : sécuriser les échanges, accompagner la mondialisation, soutenir la croissance nationale.

Les PPP ne sont pas une solution miracle, mais ils constituent aujourd'hui un levier puissant de transformation pour les administrations douanières.

Bien encadrés, ils permettent de concilier efficacité, modernité et souveraineté.

Plus que jamais, l'avenir des douanes repose sur une coopération intelligente entre acteurs publics et privés, au service d'un commerce international plus sûr, plus fluide et plus équitable.



AIDF – Message de condoléances

C'est avec une immense tristesse que nous avons appris le décès du Commandant des Douanes

Kpoumié Joseph

membre actif de l'AIDF Cameroun.

Sa disparition brutale nous bouleverse profondément. Il y a encore quelques jours, j'avais eu l'occasion d'échanger avec lui, et rien ne laissait présager une telle issue. Cette nouvelle est un choc pour l'ensemble de notre communauté.

L'AIDF adresse ses sincères condoléances à sa famille, à ses proches, ainsi qu'à l'ensemble de la communauté douanière camerounaise.

Qu'il repose en paix.

Luc Doumont
Président AIDF





AIDF – Message de condoléances

C'est avec une profonde tristesse que nous avons appris, par notre Administrateur Yacouba Diakite, le décès de son jeune frère, **Mahamadou Diakite**, Agent de constatation des Douanes et adhérent AIDF à Kati (Mali).

En cette douloureuse circonstance, l'Association Internationale des Douaniers Francophones (AIDF) adresse à notre collègue ainsi qu'à toute sa famille ses sincères condoléances et l'expression de sa profonde compassion.

Nous partageons leur peine et leur apportons tout notre soutien dans cette épreuve.

Nos pensées les accompagnent en ce moment difficile.

L'inhumation est prévue le 1er avril.

Que son âme repose en paix.

Luc Doumont
Président AIDF


AIDF – Hommage

C'est avec une profonde tristesse que nous avons appris le décès de

Mahamadou DIAKITE
Agent de constatation des Douanes
Adhérent AIDF – Kati

L'AIDF adresse ses sincères condoléances à sa famille, à ses proches et à notre collègue Yacouba Diakite.

Que son âme repose en paix.

Inhumation prévue le *1er avril*

Inhumation prévue le *1er avril*



La Douane libanaise après l'explosion de Beyrouth

Un pilier fragilisé au cœur de la reconstruction

L'explosion du port de Beyrouth, survenue le 4 août 2020, a marqué un tournant majeur pour le Liban. Au-delà du drame humain et des destructions massives, cet événement a profondément affecté l'un des rouages essentiels de l'État : la douane. Située au cœur du principal point d'entrée des marchandises du pays, elle s'est retrouvée brutalement confrontée à une triple crise – matérielle, institutionnelle et économique – dont elle peine encore à se relever.

Dans l'immédiat, l'impact a été dévastateur. Le port de Beyrouth, véritable poumon commercial du pays, a subi des destructions considérables. Les infrastructures douanières ont été endommagées, les équipements détruits, et les circuits logistiques désorganisés. La capacité de contrôle des marchandises a été fortement réduite, obligeant les autorités à improviser des solutions d'urgence avec l'appui de partenaires internationaux. La douane, en première ligne, a dû assurer la continuité de ses missions dans un environnement profondément dégradé.

Mais au-delà des dégâts matériels, l'explosion a surtout mis en lumière des défaillances structurelles. Les enquêtes ont révélé que le stockage de matières dangereuses dans l'enceinte portuaire était connu depuis plusieurs années, et que des alertes avaient été émises, y compris par des acteurs liés à l'administration. L'absence de décision et de coordination

entre les différentes institutions a exposé les failles d'un système où les responsabilités sont fragmentées et parfois diluées. La douane, bien que partie prenante, s'est retrouvée au cœur d'une crise de gouvernance qui dépasse largement son seul champ d'action.

Cette fragilité institutionnelle s'inscrit dans un contexte économique particulièrement difficile. Depuis plusieurs années, le Liban traverse une crise financière majeure, marquée par l'effondrement de sa monnaie, la contraction de son économie et une baisse significative des ressources publiques. Dans ce cadre, la douane, qui constitue traditionnellement une source importante de recettes pour l'État, voit ses capacités opérationnelles et son efficacité affectées. Le manque de moyens, la perte d'attractivité des fonctions publiques et les tensions internes compliquent davantage la gestion quotidienne des flux commerciaux.

Face à ces défis, des efforts de reconstruction ont été engagés. Des programmes internationaux visent à réhabiliter les infrastructures portuaires, à moderniser les systèmes douaniers et à renforcer les capacités administratives. Toutefois, ces initiatives se heurtent à des obstacles persistants, notamment d'ordre politique. Les réformes nécessaires avancent lentement, freinées par un environnement institutionnel instable et par des difficultés de coordination entre les acteurs nationaux et internationaux.

Dans ce contexte, la douane libanaise apparaît comme un symbole des défis auxquels le pays est confronté. Elle incarne à la fois les faiblesses d'un

système administratif éprouvé et les espoirs d'un redressement possible. Car au-delà de ses difficultés actuelles, elle demeure un levier stratégique pour la relance économique. Une douane modernisée, transparente et efficace pourrait contribuer à restaurer la confiance des opérateurs, sécuriser les recettes publiques et accompagner l'intégration du Liban dans les échanges internationaux.

L'expérience libanaise rappelle ainsi que la douane ne se limite pas à une fonction technique de contrôle ou de perception. Elle est un élément central de la souveraineté économique, de la sécurité des flux et de la crédibilité de l'État. Lorsqu'elle est fragilisée, c'est

l'ensemble du système qui vacille ; mais lorsqu'elle est renforcée, elle peut devenir un moteur de reconstruction et de stabilité.

En définitive, plus de cinq ans après la catastrophe, la douane libanaise se trouve à la croisée des chemins. Entre héritage d'un passé marqué par les dysfonctionnements et nécessité d'une transformation profonde, elle incarne les enjeux contemporains des administrations douanières confrontées à des crises majeures. Son évolution future sera déterminante pour la capacité du Liban à se reconstruire durablement et à réaffirmer sa place dans le commerce international.



ZLECAf

La progression du commerce intra-africain se confirme, mais l'intégration avance encore à deux vitesses

Le commerce intra-africain poursuit sa progression et confirme, année après année, le potentiel de la Zone de libre-échange continentale africaine (ZLECAf). Selon les projections d'Afreximbank, les échanges commerciaux entre pays africains pourraient atteindre 230 milliards de dollars en 2026, contre 210 milliards en 2025. Cette dynamique est encourageante et traduit une montée en puissance progressive de l'intégration économique du continent.

Dans un contexte international marqué par les tensions commerciales, la volatilité des marchés et le durcissement de certaines politiques protectionnistes, cette évolution revêt une importance particulière. L'Afrique apparaît de plus en plus comme un espace où le renforcement des marchés régionaux devient non seulement une ambition politique, mais aussi une nécessité économique. La ZLECAf s'impose ainsi comme un levier de résilience, capable de soutenir les économies africaines face aux incertitudes mondiales.

Les avancées sont réelles. L'initiative de commerce guidé, mise en place pour concrétiser les échanges sous le régime de la ZLECAf, a permis à plusieurs pays de réaliser leurs premières exportations formelles dans ce cadre. Parallèlement, le

système panafricain de paiement et de règlement, le PAPSS, facilite de plus en plus les transactions en monnaies locales et contribue à réduire les coûts liés aux conversions de devises. Ces outils montrent que l'intégration africaine n'est plus seulement un projet institutionnel, mais une réalité qui commence à produire des effets tangibles.

Un autre signal positif réside dans la transformation de la nature même des échanges. Le commerce intra-africain ne se limite plus aux produits bruts ou faiblement valorisés. La part des produits manufacturés et agroalimentaires progresse, ce qui laisse entrevoir la constitution de véritables chaînes de valeur régionales. Plusieurs pays illustrent déjà cette évolution à travers l'exportation de produits transformés, qu'il s'agisse de denrées agricoles, de produits industriels ou encore de médicaments. Cette tendance est essentielle, car elle témoigne d'un mouvement vers une meilleure valorisation des productions africaines sur le continent lui-même.

Cependant, cette progression ne doit pas masquer une réalité plus contrastée. L'intégration économique africaine avance à des rythmes très différents selon les pays. Les échanges les plus dynamiques se concentrent encore dans un nombre limité d'économies mieux préparées, mieux équipées et disposant d'un environnement institutionnel plus favorable. D'autres États restent en retrait, faute d'infrastructures suffisantes, de mécanismes douaniers harmonisés ou encore d'accès au financement.

Les obstacles non tarifaires demeurent en effet l'un des principaux freins au développement du commerce intra-africain. Les lenteurs aux frontières, la multiplicité des formalités, le manque d'harmonisation des procédures et les coûts



logistiques élevés pénalisent encore fortement les opérateurs. Dans certains cas, commercer entre pays africains reste plus complexe et plus coûteux que d'importer des produits depuis d'autres continents. Cette situation souligne l'importance du rôle des administrations douanières dans la facilitation des échanges, la sécurisation des flux et la mise en œuvre effective des engagements pris dans le cadre de la ZLECAf.

La question des infrastructures reste également centrale. Routes, ports, corridors logistiques, énergie, télécommunications : sans investissements massifs dans ces domaines, l'intégration continentale ne pourra atteindre tout son potentiel. De même, le financement du commerce demeure insuffisant face aux besoins croissants des entreprises africaines, notamment des PME qui devraient être les premières bénéficiaires de l'ouverture du marché continental.

Pour l'AIDF, cette évolution constitue un sujet d'attention majeur. La montée du commerce intra-africain confirme la pertinence des réflexions menées sur l'harmonisation douanière, la coopération entre administrations francophones, la fluidification des procédures et la levée des barrières non tarifaires. Plus que jamais, les douanes africaines ont un rôle stratégique à jouer dans la réussite de l'intégration continentale. Elles sont appelées à être non seulement des administrations de contrôle, mais aussi des acteurs de facilitation, de modernisation et de compétitivité économique.

La ZLECAf ouvre donc une perspective prometteuse pour l'Afrique. Mais pour que cette promesse devienne une transformation profonde et durable, il faudra veiller à ce que l'intégration ne bénéficie pas seulement à quelques économies déjà avancées. L'enjeu est désormais d'élargir cette dynamique, de renforcer les capacités institutionnelles, d'améliorer les infrastructures et de faire des douanes un moteur de convergence économique au service de tout le continent.

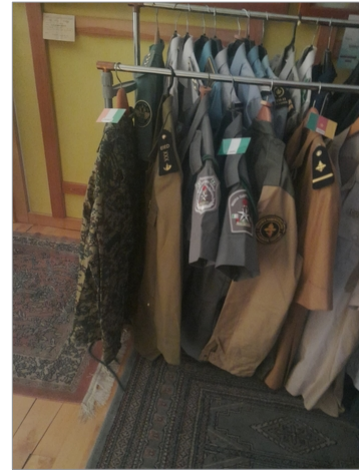
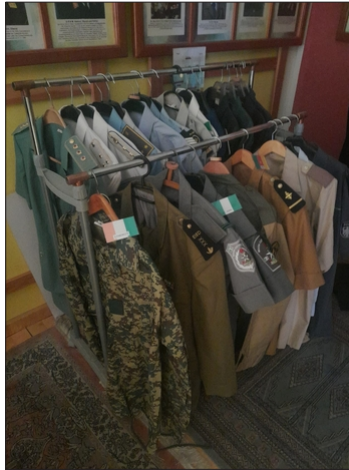




Alfred Uransek, membre de l'**AIDF Autriche**, remercie chaleureusement les délégations africaines de l'AIDF pour leur généreuse contribution à son musée des uniformes douaniers situé à **Bleiburg**, en Autriche.

🙏 Un grand merci tout particulier à nos collègues de **République Centrafricaine et du Cameroun** pour le don d'uniformes, symbole fort de coopération et de fraternité douanière.

💙 Une belle illustration de l'esprit AIDF à travers le monde.



Lille, un choix naturel pour le siège de l'Autorité européenne des douanes

À l'heure où l'Union européenne repense en profondeur sa gouvernance douanière face à l'accélération des échanges mondiaux, à la digitalisation des flux et à la montée des risques sécuritaires, la création d'une Autorité européenne des douanes s'impose comme une évolution structurante. Dans cette perspective, le choix de Lille pour accueillir son siège apparaît non seulement pertinent, mais presque évident.



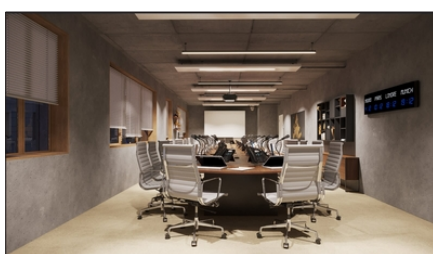
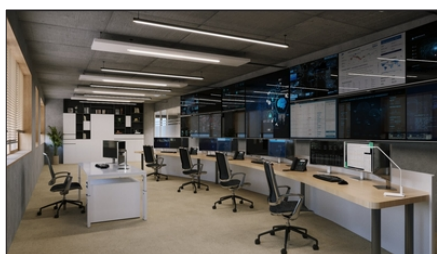
Crédit photo : Douane Française

Ville-carrefour au cœur de l'Europe, Lille bénéficie d'une position géographique exceptionnelle. À quelques heures seulement de Paris, Bruxelles, Londres et Amsterdam, elle se situe au croisement des principaux axes commerciaux européens. Cette centralité en fait un point d'observation privilégié des flux de marchandises qui irriguent le marché unique. Dans un espace où les échanges terrestres occupent une place prépondérante, installer une autorité douanière au plus près des réalités logistiques constitue un avantage stratégique majeur.



Mais Lille, ce n'est pas seulement une géographie. C'est aussi une histoire et une culture douanière profondément ancrées. Région frontalière par excellence, les Hauts-de-France ont développé au fil des décennies une expertise reconnue dans le contrôle des flux, la lutte contre les trafics et la coopération transfrontalière. Cette expérience de terrain,

héritée d'un passé industriel et commercial dense, offre un socle solide pour accueillir une institution appelée à coordonner les politiques douanières à l'échelle européenne.



Crédit photo : Douane Française

Au-delà des considérations opérationnelles, le choix de Lille revêt également une dimension politique forte. Il traduit la volonté de rapprocher l'Europe de ses territoires, en sortant d'une concentration institutionnelle limitée à quelques capitales. À proximité immédiate de la Belgique, Lille incarne une Europe concrète, vivante, faite d'échanges et de coopérations quotidiennes. Elle symbolise cette frontière devenue espace de convergence, où les administrations travaillent ensemble au service d'un même objectif, sécuriser et fluidifier les échanges.

Par ailleurs, la métropole lilloise dispose de tous les atouts nécessaires pour accompagner les mutations de la douane moderne. Son écosystème dynamique, mêlant universités, centres de recherche et acteurs économiques, constitue un environnement propice au développement de solutions innovantes. Intelligence artificielle, analyse des données, logistique intelligente : autant de domaines clés pour anticiper les défis de demain et renforcer l'efficacité des contrôles.

Enfin, l'implantation d'une Autorité européenne des douanes à Lille pourrait jouer un rôle déterminant dans l'harmonisation des pratiques et la coordination des États membres. Dans un contexte marqué par l'émergence de ports automatisés, de chaînes logistiques globalisées et de nouvelles formes de fraude, l'Europe a besoin d'un centre de pilotage agile, connecté et opérationnel.

Choisir Lille, c'est donc faire le pari d'une douane européenne moderne, ancrée dans les réalités du terrain, ouverte sur l'innovation et fidèle à l'esprit de coopération qui fonde le projet européen.

Intelligence artificielle et contrôle douanier, vers une nouvelle ère de l'analyse des flux

À l'heure où les échanges internationaux atteignent des niveaux sans précédent, les administrations douanières sont confrontées à un défi majeur, concilier fluidité du commerce et efficacité des contrôles. Dans ce contexte, l'intégration de l'intelligence artificielle dans les dispositifs de contrôle apparaît comme une évolution à la fois logique et nécessaire.

L'Organisation Mondiale des Douanes met en lumière, à travers l'expérience de l'Inde, le potentiel considérable des technologies d'analyse automatisée appliquées aux images issues des systèmes d'inspection non intrusive (NII). Ces technologies, déjà largement déployées sous forme de scanners à rayons X, permettent d'examiner les cargaisons sans ouverture physique, offrant ainsi un gain de temps précieux dans le traitement des flux.

Toutefois, si ces outils ont profondément transformé les méthodes de contrôle, leur exploitation repose encore largement sur l'expertise humaine. L'analyse des images générées demeure complexe, exigeant des compétences spécifiques et une vigilance constante. C'est précisément sur

ce point que l'intelligence artificielle apporte une rupture décisive.

En s'appuyant sur des algorithmes de reconnaissance d'images, de machine learning et d'analyse de données massives, les systèmes les plus avancés sont désormais capables de détecter automatiquement des anomalies, d'identifier des objets suspects et même de suggérer des incohérences entre les marchandises déclarées et leur contenu réel. Cette capacité d'analyse rapide et précise permet d'orienter plus efficacement les contrôles vers les cargaisons à risque.

L'exemple indien illustre parfaitement cette dynamique. En développant une architecture intégrée reposant sur

LE SAVIEZ-VOUS ?

Les douanes utilisent désormais L'INTELLIGENCE ARTIFICIELLE pour analyser les images scanners des conteneurs !

- Les marchandises suspectes sont détectées **plus rapidement**
- Les anomalies sont identifiées avec une **précision accrue**
- Les contrôles physiques sont **mieux ciblés**

L'IA peut repérer :

- Des produits **dissimulés**
- Des fausses **déclarations**
- Des **incohérences** dans les cargaisons

Une avancée majeure mise en avant par l'Organisation mondiale des douanes (OMD), notamment à travers l'expérience de l'Inde.

WCO-OMD

Mais une chose ne change pas :
→ **LE DOUANIER** reste au cœur de la décision

“ Selon vous, l'IA va-t-elle **transformer durablement** le **métier de douanier** ? ”

plusieurs modèles d'intelligence artificielle, classification des produits, détection d'objets, analyse de l'hétérogénéité ou encore estimation du poids des conteneurs, les autorités douanières ont réussi à automatiser une partie significative du processus d'analyse. Ces outils permettent non seulement d'améliorer le taux de détection des fraudes, mais également d'optimiser l'allocation des ressources humaines.

Pour autant, cette transformation technologique ne saurait se faire sans relever plusieurs défis. La qualité et la disponibilité des données constituent un enjeu central, tout comme l'interopérabilité des systèmes et la nécessité de former les agents à ces nouveaux outils. À cela s'ajoute le coût des infra-structures et l'adaptation des organisations aux logiques de traitement automatisé.

Mais au-delà des aspects techniques, un

principe fondamental demeure : l'intelligence artificielle ne remplace pas le douanier, elle le renforce. L'analyse automatisée constitue un outil d'aide à la décision, tandis que l'appréciation finale reste du ressort de l'agent, garant de la légitimité et de la pertinence du contrôle.

Ainsi, l'intégration de l'intelligence artificielle dans les dispositifs d'inspection non intrusive marque une étape décisive dans l'évolution des douanes. Elle ouvre la voie à une gestion plus intelligente des risques, à une meilleure sécurisation des frontières et à une fluidification accrue des échanges internationaux.

Dans un monde où les flux ne cessent de croître et de se complexifier, cette mutation technologique pose une question essentielle : celle de la capacité des administrations douanières à s'adapter, innover et coopérer pour construire la douane de demain.

Énergies renouvelables : la déferlante solaire chinoise redessine les enjeux douaniers

Les exportations chinoises de panneaux solaires ont atteint, en mars 2026, un niveau sans précédent, marquant un tournant significatif dans les dynamiques du commerce international et de la transition énergétique mondiale. Selon les données douanières, près de 68 gigawatts de cellules photovoltaïques ont quitté les usines chinoises en un seul mois, soit l'équivalent de la capacité d'environ soixante-dix réacteurs nucléaires ou encore de l'ensemble du parc solaire d'un pays comme l'Espagne.

Cette performance spectaculaire ne relève pas du hasard. Elle s'inscrit d'abord dans un contexte commercial particulier, l'annonce d'un renchérissement des coûts à l'exportation à compter du 1er avril 2026 a incité de nombreux importateurs à anticiper leurs achats. Mais au-delà de cet effet d'aubaine, c'est bien la conjoncture géopolitique qui explique l'ampleur du phénomène. La crise énergétique provoquée par les tensions au Moyen-Orient, notamment autour du détroit d'Ormuz, a entraîné une hausse significative des prix des hydrocarbures. Face à cette incertitude, de nombreux États



ont accéléré leurs stratégies de diversification énergétique, se tournant massivement vers le solaire.



Les principaux bénéficiaires de cette dynamique sont les pays d'Asie et d'Afrique, où les importations ont presque triplé en un mois. Toutefois, le phénomène est global, une cinquantaine de pays ont enregistré des niveaux d'importation records, tandis que soixante autres ont atteint leurs plus hauts volumes sur les six derniers mois. La Chine confirme ainsi son rôle central dans la fourniture d'équipements essentiels à la transition énergétique mondiale, renforçant de facto une forme de dépendance technologique et industrielle.

Pour les administrations douanières, cette évolution soulève des enjeux majeurs. L'augmentation brutale des flux impose un renforcement des capacités de contrôle, tant en matière de conformité technique que de vérification de l'origine et de la valeur des marchandises. Les panneaux photovoltaïques, produits à forte intensité technologique, peuvent en effet être au cœur de stratégies de contournement des mesures commerciales, notamment en matière de droits antidumping ou de règles d'origine.

Au-delà des considérations économiques, de nouveaux défis émergent. La question de la traçabilité environnementale devient centrale : quelle est l'empreinte carbone réelle de ces équipements ? Dans quelles conditions ont-ils été produits ? Comment garantir leur recyclage en fin de vie ? Autant d'interrogations qui appellent une adaptation des outils de régulation et de contrôle.

Dans ce contexte, la douane apparaît plus que jamais comme un acteur clé de la transition énergétique. À la croisée des enjeux économiques, environnementaux et sécuritaires, elle est appelée à jouer un rôle déterminant dans la régulation de ces nouveaux flux stratégiques. Cette évolution pourrait également nourrir la réflexion sur la mise en place de dispositifs innovants de labellisation, à l'image du FabriScore, visant à mieux informer sur l'origine et les conditions de production des biens échangés.

La déferlante solaire chinoise ne constitue donc pas seulement un record commercial. Elle révèle, plus profondément, les mutations en cours d'un commerce international de plus en plus structuré autour des enjeux énergétiques et environnementaux. Pour les douanes du monde francophone, il s'agit désormais d'anticiper, d'adapter et d'innover, afin de répondre efficacement à ces nouveaux défis.



ÉNIGME DOUANIÈRE

COUPE DU MONDE 2026: COMBIEN DE DOUANES DEVREZ-VOUS FRANCHIR POUR SUIVRE VOTRE ÉQUIPE ?



LE SCÉNARIO

Vous parcourez le continent américain pour assister à plusieurs matchs de la Coupe du Monde 2026.

À chaque passage de frontière, vous devez vous conformer aux règles douanières du pays que vous entrez.

VOTRE PARCOURS EXEMPLE :

- MATCH 1**
Premier match
Départ de votre voyage
- MATCH 2**
Deuxième match
Nouvelle frontière, nouvelles règles !
- MATCH 3**
Troisième match
Encore un contrôle des douanes !
- MATCH 4**
Quatrième match
Dernière étape avant le prochain défi !



LE DÉFI

Saurez-vous calculer combien de fois vous devrez passer la douane pour suivre tout votre parcours ?



VOTRE BUT :

Profiter de tous les matchs sans mauvaise surprise en douane !



À CHAQUE FRONTIÈRE, UNE QUESTION !

1 BAGAGES ET MARCHANDISES

Parmi ces articles, lequel doit être déclaré à la douane ?

- A. Maillot officiel de l'équipe
- B. Sandwich maison
- C. Écharpe de supporter
- D. Appareil photo personnel



2 PRODUITS ALIMENTAIRES

Quel produit risque d'être interdit à l'entrée ?

- A. Fruits frais
- B. Chocolats emballés
- C. Biscuits industriels
- D. Café en poudre



3 OBJETS ET ÉQUIPEMENTS

Quel objet peut être refusé lors du contrôle de sécurité à l'entrée du stade ?

- A. Petit drapeau
- B. Drone
- C. Casquette
- D. Bouteille d'eau vide



4 DOCUMENTS DE VOYAGE

Quel document est généralement exigé pour entrer dans un pays ?

- A. Billet de match
- B. Passeport valide
- C. Carte de fidélité
- D. Permis de conduire



LES BONS RÉFLEXES DU SUPPORTER

Informez-vous sur les conditions d'entrée des pays que vous visitez.



Déclarez ce que vous transportez.



Respectez les règles douanières et de sécurité.



Voyagez léger, voyagez serein !



AIDF

ASSOCIATION INTERNATIONALE
DES DOUANIERS FRANCOPHONES

LA COUPE DU MONDE, C'EST SUR LE TERRAIN...
LA VICTOIRE, C'EST AUSSI DANS LE RESPECT DES RÈGLES !



SOUTENEZ L'AIDF

Association Internationale des Douaniers Francophones
Association déclarée d'intérêt général



Faites un don – Soutenez nos actions !

L'Association Internationale
des Douaniers Francophones

Faites un don – Soutenez nos actions !

- ✓ La **coopération** douanière francophone
 - ✓ Le **partage** d'expérience
 - ✓ Des **actions solidaires** internationales
 - ✓ La **promotion** des valeurs douanières
- 👉 Votre soutien est essentiel pour **développer nos projets !**

COORDONNÉES BANCAIRES

🏦 **Banque : BNP Paribas – Agence Antony Sud**

📍 **IBAN : FR76 3000 4005 8400 0024 9884 925**

Paiement par chèque possible (France) à l'ordre de l'AIDF

POURQUOI DONNER ?

- ✓ **Soutenir des projets solidaires** (ex : actions en Afrique, don d'ambulance)
- ✓ **Renforcer** le réseau des douaniers francophones
- ✓ **Participer** au développement de l'AIDF

CONTACT aidf@sfr.fr

AIDF – 10 ans au service des douanes francophones ✨

LE SAVIEZ-VOUS ?

Dans l'Empire romain, il existait déjà...
des formes de **douanes volantes** 🏛️ 👤 👤



Les marchandises en circulation étaient soumises à une taxe appelée **quadragesima**, équivalente à **1/40e** de leur valeur (environ 2,5 %).

👉 Pour lutter contre la fraude, des agents parcouraient les routes commerciales afin de contrôler le paiement de cette taxe.



Ces contrôleurs mobiles peuvent être considérés comme les ancêtres des **brigades douanières modernes** ! ➡➡➡

Preuve que, depuis plus de 2 000 ans, les douanes jouent un rôle essentiel dans la régulation des échanges et la protection des économies.



Et vous, connaissiez-vous cette origine des contrôles douaniers ?

#Douane #Histoire #EmpireRomain #AIDF #LeSaviezVous



SOUTENEZ AIDF RESTEZ CONNECTÉ !



Oui, il est possible de s'abonner à la page Facebook AIDF !

Yes, you can subscribe to the AIDF Facebook page!

**SUIVEZ-NOUS
AUJOURD'HUI !
FOLLOW US
TODAY!**

COMMENT S'ABONNER ? / HOW TO FOLLOW?

- 1** Recherchez la page AIDF
Search AIDF page


- 2** Cliquez sur "Suivre" ou "J'aime"
Click "Follow" or "Like"


- 3** Choisissez "Favoris"
Choose "Favorites"


- 4** Activez la cloche pour ne rien manquer !
Turn on the bell so you don't miss anything!





Ensemble, allons plus loin !
Votre soutien fait la force d'AIDF !

*Together, let's go further!
Your support is the strength of AIDF!*

Visitez notre page Facebook AIDF
Visit our Facebook page AIDF

facebook.com/share/1CoPuH3SRk/



♥ AIDF, unis pour aider, unis pour l'humanité. | ♥ AIDF, united to help, united for humanity.



AIDF

DOUANIERS FRANCOPHONES

Adresse administrative - adresse postale:

**Président AIDF – Luc DOUMONT – 6 bis Bd
Colbert – 92160 ANTONY**

Mél : aidf@sfr.fr

Bulletin d'adhésion

2026

Nom : Prénom :

Administration ou Autres (*rayez mention inutile*) :

Actif

Retraité

Si actif : Grade : Affectation :

Pays :

Téléphone :

Mél. :

Adresse personnelle :
.....

A : Le,

L'adhésion vaut acceptation des statuts de l'association

Signature,

Référence bancaire de l'Association
Internationale des Douaniers Francophones :

Banque BNP Paribas, agence d'Antony Sud
IBAN FR76 3000 4005 8400 0024 9884 925

Paiement par chèque possible pour les
douaniers(ières) français(e)s à l'ordre de l'AIDF.



Montants de l'adhésion :

Actif : **35 €**

Retraité : **20 €**

Membre bienfaiteur
(cotisation libre à partir de) : **36 €**

Personne morale : **360 €**

Association d'intérêt général